

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Samedi 24 avril 2021 – numéro 31

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



Santé : fake news, la guerre est déclarée

Serions-nous tous devenus paranos ? Le coronavirus aurait été créé en laboratoire à partir du VIH et les vaccins seraient infestés de puces 5G permettant de nous tracer. Heureusement que l'on a découvert un remède miracle : la vitamine C ! À l'ère d'Internet et du big data, les fake news et la pandémie vivent une lune de miel sans nuage. Profitant du climat d'incertitude ambiant, jouant sur nos craintes et exacerbant nos fantasmes, les théories du complot et autres fausses informations contribuent à nourrir la psychose et à renforcer la défiance. Le besoin de trouver un coupable nous fait perdre les pédales ; la toile s'embrase de contenus loufoques s'ils n'étaient pas inquiétants. Autre raison de leur succès : fondées au mieux sur des études biaisées, les infox, si elles ne mettent parfois que quelques instants à voir le jour, circuleraient environ six fois plus vite qu'une information fiable. Un modèle ultra rentable, qui n'oublie pas de s'appuyer sur quelques histoires dramatiquement réelles mais isolées – à l'instar de cet étudiant nantais décédé d'une thrombose après avoir été vacciné –, pour les présenter comme la norme et achever de convaincre

les indécis. Parfois, les grands moyens sont déployés : on dégaine de la musique dramatique, des « experts » à gogo, des heures de montage angoissant. Faire feu de tout bois et sans contrepoids, voilà la recette du célèbre documentaire *Hold-Up*.

Business, troll, idéologie, peur, crédulité... Les intérêts et les moteurs diffèrent, mais finalement, consommateurs et émetteurs se confondent. Bonne nouvelle, les fake news ne sont pas discriminatoires : (presque) tout le monde en est la cible, (presque) tout le monde y contribue, sciemment ou non. Mais le plus spectaculaire, ce sont les groupes minoritaires ultra actifs, dont la voix porte de façon démultipliée. La Covid ? Du pain béni pour les « sceptiques », les « anti » et les « pro », qui ont trouvé dans les réseaux sociaux une caisse de résonance idéale. Pendant qu'Internet s'affole et que l'on re-tweet à foison, les conséquences, elles, sont bien concrètes, et des patients à risque refusent de se faire vacciner ou arrêtent leur traitement pour se consacrer à des cures « naturelles ». Le commerce des huiles essentielles peut, lui, dormir sur ses deux oreilles.

Bérengère Margaritelli

« Ouvrons nos palais de justice, montrons-nous ! On n'est pas aimés, mais on intéresse. »
Entretien avec Fabienne Siredey-Garnier - p.8



La dissociation de la fonction de président du conseil d'administration et de la fonction de directeur général dans les sociétés anonymes - p.14



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10
Télécopie : 01 47 03 99 00
E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

Santé : fake news, la guerre est déclarée

Prenant le taureau par les cornes, début avril, le Lab Médicament et Société s'est emparé du (vaste) sujet des fake news, en direct depuis Europe 1. À travers une série de tables rondes, professionnels de santé, journaliste, spécialiste en stratégie digitale, député & co ont livré leurs constats et leurs solutions à travers leur propre prisme. À l'instar du sociologue Gérald Bronner, qui n'a pas hésité à parler d'un « défi civilisationnel » et à tancer la dérégulation du marché de l'information.

Mais de quand datent les fake news, au juste ? N'y en aurait-il pas toujours eu ? La question est posée par le journaliste Bruno Rougier, le 1^{er} avril, depuis les studios d'Europe 1, lors du colloque « *Les fake news nuisent gravement à la santé* » organisé par le Lab Médicament et Société, laboratoire d'idées réunissant les parties prenantes sur les enjeux liés aux médicaments.

Gérald Bronner, sociologue, opine : oui, ces fausses informations ont toujours existé au cours de l'humanité, prenant la forme « *de rumeurs, de superstitions, de théories pseudo-scientifiques ou complotistes* », en particulier dans le domaine de la santé.

Il explique qu'au cours de l'Histoire, avec l'apparition de la peste, du choléra, ont surgi de soi-disant thérapies alternatives, mais aussi une stigmatisation à l'égard de certains traits (on disait par exemple que l'alcoolisme favorisait le choléra) ou populations (les Juifs étaient soupçonnés d'attraper plus facilement la peste ; pendant le choléra, les Gitans étaient accusés d'empoisonner l'eau des puits). « *Chaque fois, avec les mêmes questions : quelle origine ? Qui est responsable ? Vers qui me tourner pour exprimer ma colère ?* » résume Gérald Bronner.

C'est donc de l'incertitude que se nourrissent les fake news. Pourquoi ? Car alors que la santé fait partie des préoccupations majeures des êtres humains, c'est aussi « *l'un des noyaux de l'incertitude* ». Or, l'incertitude fait partie des facteurs avec lesquels nous avons le plus de mal à négocier intellectuellement, explique le sociologue. En l'occurrence, quoi de plus incertain que le surgissement d'une épidémie ? « *L'incertitude met au croisement à la fois notre manque d'informations et nos désirs – survivre, ne pas contracter la maladie* » souligne Gérald Bronner. L'incertitude cristallise notre attention, précise-t-il : à partir du moment où nous n'avons pas toutes les réponses, nous allons chercher de l'information, et « *cette recherche frénétique fait surgir des propositions intellectuelles pas forcément conformes avec les normes de la rationalité* ».



Catherine Raynaud, Bruno Rougier, Anne-Sophie Joly et Olivier Saint-Lary

LA DÉRÉGULATION DU MARCHÉ DE L'INFORMATION, DU PAIN BÉNIT POUR LES FAKE NEWS

Cependant, pour Gérald Bronner, si les fake news ont toujours prospéré, le phénomène est aujourd'hui, à l'ère d'Internet et de la big data, « *beaucoup plus inquiétant* ». Pire, à ses yeux, nous serions face à « *un défi civilisationnel* », conséquence de la dérégulation du marché de l'information ; de la « *concurrence ouverte et sauvage des propositions intellectuelles visant à décrire le monde* ».

Le sociologue rapporte que nous avons produit plus d'informations au début des années 2000 que depuis Gutenberg. Encore plus fou, ces deux dernières années, nous avons produit 90 % de l'information disponible sur cette Terre. Si ces statistiques sont stupéfiantes, Gérald Bronner affirme qu'elles contribuent à ce qu'il appelle des « *épidémies de crédulité* ». En effet, la dérégulation est favorable à des groupes minoritaires, comme les anti-vaccins, dont les arguments restaient auparavant « *confinés dans les espaces de radicalité* », mais à qui elle a permis « *d'essaimer leur argumentation* » au-delà de ces espaces. Des études montrent ainsi à quel point la motivation de ces groupes très actifs – « *qui n'ont pas toujours tort, mais pas toujours raison* », considère le sociologue – contribue à la visibilité de leurs propos, lesquels « *contaminent peu à peu les citoyens* ». L'utilisation du terme « contaminer » dans la bouche de Gérald Bronner n'est pas un hasard : c'est bien connu, les fake news se diffusent plus

vite que la vérité, et l'on met moins de temps à émettre une alerte que la science pour la défaire. Médecin et président du Collège national des généralistes enseignants (CNGE), Olivier Saint-Lary ajoute que parmi l'océan d'informations, ce sont les plus courtes qui (Massachusetts Institute of Technology) restent le plus. À cet égard, un article du MIT dans la revue *Science* met en exergue que les fake news sont huit fois plus relayées car elles sont plus concises, plus parlantes, plus « *punchy* », le cerveau n'étant pas fait pour analyser des informations complexes et multiples. « *Ce qui est simplificateur à l'extrême nous parle davantage* », analyse le médecin, et ça, les émetteurs de fausses informations l'ont bien compris.

Parallèlement, la parole « majoritaire » et plus nuancée, plus complexe, est moins portée, moins relayée. Pour le sociologue, il s'agit d'un réel problème : « *la tyrannie sait profiter de l'apathie des gens de raison* », s'inquiète-t-il.

C'est également l'idée défendue par Caroline Faillet, dirigeante d'Opinion Act (cabinet de veille en stratégie d'influence) et auteure du livre *Décoder l'info, comment décrypter les fake news*. Elle aussi prend l'exemple des vaccins. Il y a une quinzaine d'années, observe-t-elle, avant même les réseaux sociaux contemporains, lorsqu'une personne tapait sur Internet « *dangers vaccin* », la quasi-totalité des résultats révélait des contenus « *antivax* » : blogs, sites, chaînes YouTube, forums... « *Qui est allé sur les forums pour*

répondre à des parents s'ils devaient vacciner ou non leurs enfants ? Ce ne sont pas les associations de patients, ni les sociétés savantes, ni les institutions, ni les labos, mais bien les anti-vacc. La nature ayant horreur du vide, le terrain du web a donc été occupé par des personnes qui ont des choses à défendre, et le terrain est désormais miné par les fake news », expose Caroline Faillet.

Au-delà, Internet contribue à la libération de la parole quelle qu'elle soit, et n'importe qui peut alors s'ériger en grand prédicateur. « Quand on est derrière un pseudo, on peut faire croire que ce que l'on dit est parole d'Évangile », appuie de son côté Catherine Cerisey, cofondatrice de la société de conseil en santé Patients & Web.

Pour mieux asseoir leur crédibilité, ces personnes, profanes, la plupart du temps, s'emparent de certaines bases de données médicales accessibles aux non professionnels, qui viennent appuyer leurs propos. Le problème de ces bases de données, expose Divina Frau-Meigs, professeure en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris III, est que même si une majorité des articles scientifiques qu'elle contient sont fiables, ces derniers sont souvent mis en balance avec la pharmacovigilance (la surveillance des effets indésirables), afin de générer une angoisse chez les internautes. Par ailleurs, ces bases peuvent recenser des articles qui ont pourtant été épinglés et retirés des bases professionnelles. Des articles établis comme biaisés continuent donc à circuler et à alimenter les fake news. Enfin, autre arme redoutable à disposition des émetteurs de fake news : les témoignages de personnes qui ont vécu des situations dramatiques. Ces témoignages donnent certes beaucoup d'ampleur aux théories, mais Divina Frau-Meigs le rappelle : il s'agit de « cas très localisés, exceptionnels, que l'on fait passer pour la norme ».

À QUI PROFITE LE « CRIME » ?

Si l'on comprend bien la stratégie mise en œuvre, se pose la question de ce que peuvent avoir à gagner ceux qui sont à l'origine des fake news et qui sont-ils. Pour synthétiser, Caroline Faillet juge qu'il y aurait quatre types d'émetteurs, et, en premier lieu, ceux du « business de l'intox », dont l'intérêt est donc purement financier. « La santé est un marché juteux pour tout le monde, encore plus aujourd'hui qu'hier, avec beaucoup d'argent à la clef », pointe le médecin Olivier Saint-Lary. Caroline Faillet évoque à ce titre certains sites « racoleurs », qui produisent des informations de santé parfois fausses ou déformées et vivent « des revenus publicitaires, de la monétisation de

l'audience qu'apportent les fake news ». À l'instar de Santé + Magazine, affiché par Le Monde en 2018 parce qu'il ne vérifiait pas ses sources.

La motivation peut également être idéologique, avance la dirigeante d'Opinion Act, comme les anti-vaccins mentionnés plus haut, qui veulent entraîner l'adhésion à leurs idéologies. Elle peut être par ailleurs psychologique et relever du pur « troll » : il s'agit alors simplement d'un jeu consistant à monter les gens les uns contre les autres, qui va procurer une jubilation à son auteur. Anne-Sophie Joly, présidente du CNAO (Collectif national des associations d'obèses), mentionne une volonté de « déstabiliser », d'« alimenter les doutes et les peurs » pour approvisionner la controverse. Dernière motivation, selon Caroline Faillet : un moteur psychologique, de nouveau, mais celui « en lien avec nos émotions ». On en déduit que ce sont nos doutes et nos peurs, justement, qui nous poussent à lire et à partager des contenus dans lesquels ils trouvent un écho, à faire siennes les accusations que l'on lit, car désigner des coupables a un côté rassurant. En somme : n'importe qui peut donc être émetteur de fake news, de façon délibérée ou à son insu (ou, en tout cas, à l'insu de son plein gré), et le consommateur de fake news devient quasi-systématiquement, à son tour, leur émetteur. Olivier Saint-Lary ajoute qu'il ne faut pas sous-estimer un intérêt : l'orgueil et la valorisation personnelle, un « moteur important », selon lui. « Pour exister médiatiquement, il suffit de dire "c'est faux, je suis sûr de moi, j'ai une autre vérité". » Selon le président du Collège national des généralistes enseignants, cela fonctionne parfaitement, car les médias adorent avoir deux points de vue opposés. « Le problème est qu'ils ont tendance à donner le même temps de parole à une personne qui représente un collectif ayant réfléchi longuement à la question et à la personne un peu isolée qui dit qu'elle détient la vérité », avertit Olivier Saint-Lary, qui fustige un effet « dévastateur ».

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ FACE AUX EFFETS DES FAKE NEWS

Pour connaître la portée des fake news en matière de santé, le colloque organisé par le Lab Médicament et Société s'intéresse notamment au ressenti des professionnels de santé, confrontés au trouble des citoyens et à la remise en cause de leur domaine d'expertise.

Anthony Masclé, étudiant en pharmacie et vice-président du LISA (Laboratoire d'Idées Santé Autonomie), identifie différents types de discours problématiques tenus par ses clients

SOCIÉTÉ
Santé : fake news, la guerre est déclarée 2

AGENDA 11

INTERVIEW
« Ouvrons nos palais de justice, montrons-nous ! On n'est pas aimés, mais on intéresse. »
Entretien avec Fabienne Siredey-Garnier 8

ENTREPRISE
Soulever des Montagnes : un podcast sur le rebond professionnel qui met la fonction RH à l'honneur . . . 12
Sénat : une table ronde sur la cybercriminalité pointe une menace « grave » pour les entreprises 13

TRIBUNE
La dissociation de la fonction de président du conseil d'administration et de la fonction de directeur général dans les sociétés anonymes : un critère de bonne gouvernance ? 14
Le regard de Julien Gracq sur une épuration des juges sous la III^e République 16
Covid-19 : une prise en charge au titre des risques professionnels très limitée 17

ÎLE-DE-FRANCE
Impôt sur le revenu : les avocats à la rescousse . . 18
Guyancourt accueillera la « Software République » 19
APESA 92 vient en aide aux dirigeants d'entreprise en difficulté sur le territoire. 19
Un fonds exceptionnel pour les agriculteurs victimes du gel 20

ANNONCES LÉGALES 21

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
anciennement
LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.
Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés SAS
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS 552 074 627
Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00
Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : **Myriam de Montis**
Directeur de la rédaction : **Cyrille de Montis**
Secrétaire générale de rédaction : **Cécile Leseur**

Commission paritaire : 0622183461
I.S.S.N. : 2491-1897
Périodicité : bihebdomadaire (mercredi/samedi)
Imprimerie : SIEP – ZA Les Marchais 77590 Bois le Roi

Vente au numéro : 1,50 €
Abonnement annuel papier : 99 €
Abonnement annuel numérique : 55 €



COPYRIGHT 2021
Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

à l'officine, boostés par l'effet Covid. D'abord, ce qui relève de l'information partielle, mal interprétée. Il témoigne : « Les gens voient des informations, des documentaires, et en font des interprétations qui s'éloignent de la réalité. » Un autre biais important est « l'appel à la nature » comme seul rempart contre la maladie – par exemple, les huiles essentielles, rapporte-t-il. Enfin, certaines discussions font ressortir des idées « relevant clairement du complotisme ».

Selon Anne-Sophie Joly, ces comportements ne seraient pas réservés à une catégorie de personnes, mais concerneraient tous les publics. Elle l'a constaté lors du premier confinement, lorsqu'un médicament prétendu miracle contre le coronavirus (l'Ivermectine, ndr) a fait des émules : quel que soit leur milieu, de nombreuses personnes étaient alors prêtes à le prendre. « La crainte paralysante peut faire faire n'importe quoi. Parce que les patients ont peur, ils sont prêts à entendre tout ce qui va nourrir cette peur », souligne la présidente du CNAO.

La santé est un domaine bien particulier, qui touche à « quelque chose d'intime », d'universel, fait remarquer Catherine Raynaud, directrice des affaires publiques chez Pfizer France. La maladie effraie, engendre des comportements singuliers. C'est pourquoi, rapporte-t-elle, 50 % des fake news sont liées à la santé. Cela en fait « un enjeu de santé publique », alerte-t-elle. L'industrie pharmaceutique, largement confrontée aux fake news, est « en ligne de mire », dit-elle, d'autant plus en période de pandémie. À l'ère de la Covid, « les détracteurs ont mobilisé le débat public et disséminé beaucoup de défiance ». « Nous avons été accusés d'avoir créé ce virus », déplore Catherine Raynaud. Ainsi, en mars 2020, une personne sur quatre pensait que le virus avait été créé en laboratoire, et, conséquence indirecte, il y a quelques mois, plus d'un Français sur deux ne souhaitait pas se faire vacciner (un chiffre qui a évolué à la baisse depuis la mise sur le marché des vaccins). « Dans ce contexte anxiogène, les dérives sont mises en évidence. Des gens ne veulent pas se faire vacciner, des traitements sont modifiés ou abandonnés, tout comme on a tous déjà entendu quelqu'un parler de la papaye qui soigne contre la maladie de Parkinson ou du noyau d'abricot qui peut remplacer la chimiothérapie », souffle la directrice des affaires publiques chez Pfizer.

Autorités, institutionnels, associations de patients ont donc « tous un rôle à jouer », considère-t-elle. Mais alors, pourquoi l'industrie pharmaceutique ne se fait-elle pas davantage entendre ? Pourquoi ne restaure-t-elle pas les vérités ? Catherine Raynaud assure : « On a envie de répondre aux fake news, de regagner

la confiance des citoyens, car nous avons une responsabilité vis-à-vis de nos produits, en termes de bon usage. Mais il y a deux niveaux. Un premier niveau où, quand l'industrie pharmaceutique veut répondre directement, elle est inaudible, et quoi qu'elle dise, cela va se retourner contre elle. Ensuite, il y a le cadre. Le Code de la santé publique fait qu'on n'a pas l'autorisation de parler au grand public de nos produits, car c'est considéré comme de la publicité. Nous sommes donc dans un cadre limité », regrette-t-elle.

Caroline Faillet acquiesce : aucune autre industrie ne fait face à autant de freins réglementaires pour pouvoir parler d'informations santé, pense-t-elle aussi. L'industrie pharmaceutique est ainsi parmi les dernières à faire de la veille des réseaux sociaux. Or, « Si vous n'en faites pas, vous ne voyez pas les fake news », pointe la dirigeante d'Opinion Act. Cette dernière rappelle par ailleurs que l'industrie de la santé, comme toutes les autres, est entravée dans sa vision B to C. Ses clients sont des médecins. L'industrie et les patients sont donc deux mondes qui ne communiquent pas. Or, pour Caroline Faillet, il y a là « un défaut de maîtrise des techniques d'influence numérique qui auraient pu permettre de faire accéder les citoyens lambda à l'information, à la connaissance ».

« ÉVITER LA CONFRONTATION »
 ET « FAIRE PREUVE D'HUMILITÉ »

Pour l'heure, ce sont donc les professionnels au contact de leurs patients et de leurs clients qui ont une carte à jouer.

Anthony Masclé le martèle : « écouter est primordial », afin de comprendre ce que la personne a retenu de ce qu'elle a vu et entendu. L'important est « d'éviter la confrontation immédiate », et d'accompagner la réflexion, indique le pharmacien. La solution la plus efficace, selon lui, mais aussi la plus chronophage, consiste à proposer à la personne de vérifier l'information avec elle avec des sources officielles. « On se sert des outils ensemble, cela permet de se garder de dire que l'un ou l'autre détient la vérité. »

Pour Olivier Saint-Lary aussi, il est important d'écouter et d'apporter des réponses, car « une infime minorité de patients arrivent avec des certitudes. La plupart arrivent avec des questions ». Toutefois, le médecin nuance : l'attitude d'écoute qui ne se positionne pas comme le sachant peut avoir un effet paradoxal. « Un professionnel de santé qui répond "je ne sais pas", cela peut déstabiliser le patient/client, qui ne va pas retourner le voir. La question est donc de savoir comment s'appuyer sur des données validées tout en

faisant preuve d'humilité, car effectivement il y a des choses qu'on ne sait pas, car on n'a pas forcément tout lu, mais aussi car la science elle-même ne sait pas. Il faut bien distinguer ces deux choses-là. C'est nécessaire pour la confiance. »

Un autre levier, selon lui, réside dans la formation aux fake news des étudiants en médecine. Olivier Saint-Lary signale « des progrès en la matière », en particulier depuis l'introduction de la lecture critique d'articles dans leur programme, qui leur apprend à identifier ce qui fait le fondement scientifique d'un article en santé. Les étudiants participent en outre au « service sanitaire », qui consiste à se rendre auprès des lycéens, notamment. Pour le médecin, il est nécessaire, le plus tôt possible, « de sensibiliser, donner des clés de lecture et de compréhension des données scientifiques qui concernent la santé ».

À la tête du Collectif national des associations d'obèses, Anne-Sophie Joly – qui rappelle que les personnes en situation d'obésité font partie des plus touchées par la Covid, et sont donc fortement exposées, sensibles aux fake news – mentionne que le CNAO travaille en lien étroit « avec les sociétés savantes et les instances étatiques ». « Quand j'ai un doute, j'appelle quelques personnes sur le sujet, je leur demande de valider l'information, et on la diffuse ensuite auprès de nos associations adhérentes en expliquant ce qui se passe, où sont les dangers, et comment y répondre. On fait de la pédagogie, de la vulgarisation de l'info. On est un rempart, un filtre. On prend le temps, on donne notre sentiment, et on renvoie les patients sur des sites dédiés », raconte Anne-Sophie Joly.

PLAIDOYER POUR UNE PAROLE COLLECTIVE

Au-delà du rapport direct avec le patient/client, Olivier Saint-Lary milite pour une parole collective. Il l'admet : les scientifiques se contredisent souvent entre eux. Il trouve d'ailleurs qu'il est sain qu'un débat existe entre scientifiques, comme cela a toujours été le cas. Toutefois, et surtout en ce moment, le médecin estime que le débat est trop souvent exposé en place publique, « avec moins de réserves que ce qu'il faudrait ». « Il n'existe pas une seule vérité, c'est souvent plus subtil. On interprète les chiffres différemment, on discute. Mais le faire sur des plateaux télé interroge la façon dont on s'expose devant les médias », nuance le président du Collège national des généralistes enseignants. Ce dernier invite donc à une réflexion autour de ce sujet, estimant que la parole collective est importante pour éviter les déclarations personnelles, même (voire encore plus) dans l'urgence. Pour illustrer le « garde-fou

que constitue le travail de groupe », Olivier Saint-Lary évoque les travaux du Conseil scientifique, qui contiennent, considère-t-il, « assez peu d'erreurs par rapport au moment où les choses ont été écrites et aux données dont il disposait », justement grâce à une confrontation d'experts dont les points de vue ont été analysés avant toute communication.

« On a besoin d'avoir une forme d'uniformisation, même avec des doutes. On a besoin d'une parole la plus posée possible, qui dise : voilà ce qu'on sait, ce qu'on sait pas, ce qu'on préconise, mais on n'a pas besoin d'idées qui s'affrontent en permanence », rebondit Anne-Sophie Joly qui, avec sa casquette de membre du comité santé du Conseil supérieur de l'audiovisuel, a été amenée à y débattre à ce sujet. Celle-ci a aussi fustigé l'utilisation massive du mot « expert » pour qualifier toute personne interrogée. « Durant la première vague de Covid, on a assisté à une brochette d'experts. Tout le monde était expert du coronavirus, alors que nous n'avions pas non plus 50 ans de recul sur le SARS-CoV-2. »

À côté de la course aux experts, la course à l'article scientifique. Olivier Saint-Lary explique que les revues scientifiques ont tout un processus de validation mis à rude épreuve durant la première vague, face à un désir de réponse immédiate. « On avait donc d'un côté des revues pressurisées pour publier en premier un article sur la Covid qui fasse du bruit, et de l'autre côté des personnes chargées de relire ces papiers, elles-mêmes débordées de travail. Tout a été trop bousculé : la science a besoin d'un cadre ; la science prend du temps. Il faut se donner ce temps pour éviter de dire des bêtises. »

QUID DE L'ÉTAT ?

L'État aussi a, bien sûr, un rôle primordial à tenir. Pour l'heure, il n'existe aucune institution ou plateforme étatique dédiée à part entière aux fake news. Quelques initiatives consacrées à ce thème sont toutefois à recenser, comme la loi de 2018 contre la manipulation de l'information. Le colloque organisé par le Lab Médicament et Société donne à ce titre la parole à Bruno Studer, député et rapporteur de cette loi. Ce dernier explique qu'elle vise à protéger la période électorale, propice à la manipulation des informations, et précise que même l'information en matière de santé peut avoir un impact sur une élection. « Ce n'est pas une loi qui va interdire de produire de fausses informations, mais qui permet de lutter contre la diffusion massive et organisée d'une information dans une période sensible, pendant laquelle on peut mettre



en place des restrictions à sa circulation. » Le député ajoute que la liberté d'information est certes « importante mais pas absolue » : pendant des périodes déterminantes comme une élection, il est ainsi possible d'exiger davantage de transparence sur le sponsoring des contenus. La loi s'applique plus précisément aux trois mois qui précèdent l'élection. Elle a créé par ailleurs un nouveau référé judiciaire pour que l'autorité judiciaire puisse prononcer une obligation de déréférencement des sites, et a accordé davantage de pouvoirs au CSA, qui peut obliger les plateformes et les publicitaires à collaborer afin de mettre en place des facilités de signalement.

Déléguée au Service public d'information en santé, Giovanna Marsico présente de son côté ce service, lancé en 2016 pour assurer un accès à l'information « fiable, gratuit et accessible » et qui permet « de faire des choix éclairés ». Le SPIS a lancé son propre site, santé.fr. Au départ, il s'agissait d'un projet régional avec une logique GPS – fournir aux citoyens un outil pour se repérer sur le territoire à la recherche d'une offre de soins et de services adaptés. « Nous l'avons adapté à l'échelle nationale, sur l'information (pathologies, prévention, accompagnement), avec pour but de procéder à la même démarche, mais pour les mauvaises informations », détaille Giovanna Marsico.

Cette dernière souligne que le domaine de la santé est particulièrement sensible, tant les impacts à titre individuel et collectif des fake news sont « plus importants que dans d'autres champs » et peuvent entraîner une réelle « rupture de confiance entre la population, la science et les autorités »,

difficile à rétablir par la suite. La déléguée au SPIS cite sur ce point l'étude du chirurgien Andrew Wakefield publiée en 1996 dans la prestigieuse revue *The Lancet*. La publication faisait une association entre vaccin ROR et troubles du spectre autistique. « Bien qu'elle ait été épinglée, et Wakefield éloigné de l'exercice, ses effets restent toujours présents », regrette Giovanna Marsico. Pour cette dernière, un tel impact n'a jamais affecté à ce point d'autres industries. « Dans l'agroalimentaire, par exemple, bien que des produits ne soient pas corrects, il n'y a jamais eu ce type de retentissement, qui affecterait autant les citoyens. »

LES PLATEFORMES MISES À CONTRIBUTION

Afin de tenter de rétablir la confiance, Sylvie Briand, directrice du département Préparation aux épidémies et pandémies à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), affirme que l'un des défis lancés par la pandémie est d'accélérer la vérification des informations. Pour ce faire, l'OMS a signé une série d'accords avec des plateformes et médias sociaux, pour que leurs algorithmes « offrent à leurs utilisateurs une information qui réponde à leurs interrogations ». Il s'agit ici du recours aux outils de base de l'intelligence artificielle, lesquels permettent d'analyser des données et, en l'espèce, de repérer les grandes préoccupations de la population. Objectif : mieux comprendre les préoccupations précises des citoyens – « savoir s'ils s'inquiètent de la vaccination, ou que les vaccins ne soient pas sûrs, ou qu'ils ne puissent pas y avoir accès, par exemple. Des inquiétudes différentes demandent des

réponses différentes. L'intérêt est de coller au plus près aux demandes », résume Sylvie Briand. Le travail avec les plateformes permet donc de faire remonter des informations fiables. Les accords – spécifiques à la pandémie – ont aussi pour but d'aider à contrer « l'effet d'écho ». « *Quand vous commandez un produit sur ces plateformes, vous allez constamment recevoir des publicités sur ce produit. De la même façon, si les gens cliquent sur un contenu erroné, à cause des algorithmes, ils vont toujours avoir accès au même type d'informations.* » L'algorithme ainsi modifié permet donc d'accéder à tout type d'information, pour faire en sorte que les gens ne soient « pas enfermés dans des informations erronées ».

Se rendre là où les gens discutent, c'est aussi une piste ayant la faveur de Giovanna Marsico. Au SPIS, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur la question de comment lutter contre les fake news. Le service public est conscient qu'un site comme *santé.fr*, marqué par le sceau de l'État, ne va certainement pas attirer des personnes naturellement méfiantes sur la parole scientifique et institutionnelle. « *Nous souhaitons donc sortir le contenu de cette zone et l'amener là où les personnes se trouvent.* »

Pour Bruno Studer, le CSA a également un rôle à jouer dans la coopération avec les acteurs d'Internet. « *Le site *santé.fr* ne doit pas arriver dans l'algorithme du moteur de recherche*

après des sites qui véhiculeraient de fausses informations. Le CSA doit veiller à la hiérarchisation des informations », insiste-t-il.

Si les bonnes informations doivent parvenir entre les mains des citoyens, Sylvie Briand estime que cela ne va pas sans une étude complète du phénomène que l'OMS qualifie d'« infodémie », littéralement, épidémie d'informations. « *Nous sommes partis du constat que l'infodémie se diffuse comme une épidémie, avec une transmission virale. On s'est dit qu'il fallait que l'on développe sa connaissance pour mieux la comprendre, tout comme l'épidémiologie permet de mieux comprendre les épidémies.* » Pour l'OMS, l'infodémie est un fait social dont les répercussions sur la confiance dans les institutions peut mettre au défi la cohésion de la société. Afin de comprendre ce phénomène et trouver des solutions concrètes, l'OMS met donc autour de la table des personnes spécialisées en sciences sociales, des médecins, des mathématiciens, des enseignants en sciences de l'information, en communication et des professionnels de la santé publique.

Pour Sylvie Briand, il y a encore de l'espoir. Cette dernière juge qu'il est important de ne pas considérer que les gens sont crédules ou influençables par nature. Au contraire, « *la plupart sont capables d'une bonne réflexion.* » « *Si l'on prend le temps de donner la bonne information, d'expliquer, ils sont capables de comprendre. C'est pourquoi il*

faut engager la population dans la lutte pour protéger leur santé et en faire des partenaires, pas seulement des consommateurs ou des sujets à qui il faut dire ce qu'ils doivent faire. »

DE LA RESPONSABILITÉ DES MÉDIAS

Dernier acteur-clef dans cette épidémie de fake news : les médias. Emmanuel Ostian, journaliste et auteur du livre *Désinformation*, le reconnaît : ces derniers ont une responsabilité énorme dans la transmission de leurs informations. Il prend pour exemple les crèmes solaires, en particulier celles à base d'oxybenzone, accusées d'être nocives pour les mers et les océans. « *Certaines campagnes expliquent que ces crèmes solaires détruisent les récifs coralliens. Forcément, cela active quelque chose de profond chez nous, on imagine qu'on est des criminels en puissance quand on va se baigner. Or, des études montrent qu'il faudrait des quantités invraisemblables d'oxybenzone pour que cela détruise effectivement les récifs coralliens. En réalité, c'est le réchauffement qui cause le blanchissement des coraux. Mais le problème, c'est que désormais, à certains endroits, Hawaii ou à Cancun, par exemple, on demande à remplacer des crèmes solaires chimiques par des crèmes naturelles qui ont un taux de filtration bien moindre* », s'inquiète le journaliste.

Catherine Cerisey, la cofondatrice de Patients & Web, pense que l'erreur est surtout de ne pas dire « on s'est trompé ». Le problème

Les recommandations du Lab Médicament et Société (issues du livre blanc *Les fake news nuisent gravement à votre santé*)

Recommandation #1 | Concevoir et Promouvoir une culture grand public du médicament, pour prévenir les fake news sur le médicament

- Action #1 Développer un chatbot sur le médicament
- Action #2 Fake news et médicament : réaliser une vidéo qui frappe les esprits
- Action #3 Proposer une version grand public de la lecture critique d'articles scientifiques et d'internet via un Mooc dédié
- Action #4 Concevoir des modules de formation sur le médicament, pour et avec les associations de patients

Recommandation #2 | Doter les professionnels de santé d'outils pour lutter contre les fake news sur le médicament

- Action #5 Intégrer dans les missions du service sanitaire un module consacré aux fake news en santé
- Action #6 Intensifier la lecture critique d'article et d'internet (LCA et LCI) dans la formation initiale et continue des professionnels de santé
- Action #7 Développer l'intervention de patients experts dans les cursus universitaires pour que les professionnels de santé aient une connaissance plus précise de l'impact – sur les patients – des fake news relatives au médicament

- Action #8 Favoriser la formation continue des médecins libéraux aux approches de recherche sur le médicament, dans le cadre du DPC

Recommandation #3 | Structurer une politique nationale de lutte contre les fake news en santé

- Action #9 Créer un observatoire français des fake news en santé pour examiner les raisons qui motivent les fake news, maîtriser les techniques et les méthodes de la désinformation en ligne, promouvoir des recherches ciblées
- Action #10 Étoffer le rôle du service d'information interministériel pour faire cause commune contre les fake news
- Action #11 Attribuer des moyens à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) pour que les fake news en santé ne servent pas de porte d'entrée aux dérives sectaires
- Action #12 Accélérer le grand chantier national ouvert par le Service public d'information en santé (SPIS), engagé pour rendre plus accessibles et plus attractives les informations vérifiées

Recommandation #4 | Faciliter le fact-checking ou journalisme de vérification – en particulier des faits relatifs au médicament

- Action #13 Collaborer avec la future Maison de la science et des médias
- Action #14 Aller à la rencontre des écoles de journalisme pour discuter de ces recommandations

Recommandation #5 | Améliorer la qualité des outils de signalement des fake news utilisés par les opérateurs de plateformes numériques et des informations sur le médicament

- Action #15 Renforcer le rôle et les moyens du Conseil Supérieur de l'Audiotvisuel (CSA) dans la lutte contre la diffusion de fausses informations en ligne
- Action #16 Permettre aux utilisateurs de plateformes de renseigner le contexte d'une fake news et donc aux plateformes d'alerter en retour tous les utilisateurs
- Action #17 Promouvoir de manière claire et accessible des contenus labélisés dans le cadre d'un dispositif de référencement multipartite, incluant la Maison des sciences et des médias

étant que même lorsqu'il y a mea culpa, et que la bonne information est restaurée, ce n'est pas forcément ce que les gens retiennent. Elle rapporte que l'AFP avait ainsi titré « Les cancers sont dus au hasard », sauf que ce n'était pas exactement ce que disait l'étude citée. « Or, on a plus entendu l'effet racoleur que le fait que ce soit faux », dénonce-t-elle.

Les médias sont non seulement responsables de ce qu'ils disent, mais aussi de qui ils citent, et de qui ils invitent sur leurs plateaux télé, autour de leurs micros. Catherine Cerisey invite à « mieux faire le tri entre les vrais spécialistes et les faux prophètes ». « Les médias vont sur Internet, trouvent des blogueurs, des experts, qui sont en fait les gens qu'on voit déjà le plus », pointe-t-elle, dénonçant un « effet marronnier » : « celui qu'on voit sur TF1 à 13h, on le verra sur BFM à 20h ».

LE FACT-CHECKING, CONTRE-PRODUCTIF ? |||||

En plus de jouer la prudence sur leurs informations et leurs invités, quel autre levier actionner ? Emmanuel Ostian avertit : lutter frontalement semble « ne pas très bien fonctionner ». Le journaliste entend par là que le fact-checking aurait un effet contre-productif et ferait, à son avis, de la publicité aux fake news. Il évoque à ce titre l'effet Streisand, et explique que Barbra Streisand, il y a quelques années de cela, découvre sur Internet que sa villa a été prise en photo et publiée dans une revue géologique qui dédiait un reportage à l'érosion du littoral californien. Estimant que son intimité est exposée, elle porte plainte. Oui

mais voilà que cette photo, jusque-là passée presque inaperçue, se met à exploser sur Internet, et tout le monde ne parle plus que de sa villa. « Alors qu'elle voulait se protéger, Barbra Streisand s'est exposée. Avec le fact-checking, c'est la même chose : si l'on donne une caisse de résonance aux fake news, on démultiplie la fausse information. Sur les gens imperméables aux fake news, cela va glisser. Mais dans les autres, on peut instiller le doute, et le doute est le début de la désinformation. »

Emmanuel Ostian a donc une solution, qu'il juge « aberrante de simplicité » mais essentielle : s'en tenir à fournir « une information de qualité ». Le journaliste estime que la profession est « fortement paupérisée » par la prédominance d'Internet et par des journalistes de moins en moins nombreux qui, en dépit de leur bonne foi et d'un métier qu'ils aiment, sont « trop peu pour lutter contre la marée permanente » des fake news sur les réseaux sociaux, avec « une forme d'inégalité dans les armes », assure-t-il. Pour lui, les journalistes n'ont pas à lutter contre les fausses informations, car « c'est du temps volé à la prière ». Dernier coup de massue asséné au fact-checking : pour Emmanuel Ostian, le terme en lui-même est « idiot », « puisqu'il s'agit de la base du journalisme. C'est comme s'il y avait un service pour récupérer des plats frais dans un restaurant ! »

Tout comme Giovanna Marsico, Sylvie Briand et Bruno Studer, Emmanuel Ostian estime

que c'est « sur l'algorithme qu'il faut jouer ». En effet, les algorithmes sur Internet ont tendance à nourrir nos biais de confirmation, qui font que l'on a tendance à vouloir croire ce qu'on croit déjà soi-même. « C'est un outil qui consiste à offrir à notre cerveau ce qu'il croit vouloir », souligne-t-il. Donc l'algorithme ne discrimine pas, et de ce fait, « des histoires isolées, comme celles du vaccin AstraZeneca et des cas de thromboses, deviennent spectaculaires ».

Il faut donc que les sachants puissent s'emparer des technologies de communication numériques, estime Caroline Faillet. Bonne nouvelle pour les fake news, annonce la spécialiste en stratégie digitale : « autant les fake news existent depuis des millénaires, autant, pour la première fois, on a la technologie pour savoir les tracer ».

Toutefois, nuance-t-elle, agir sur l'algorithme prend du temps. « Que faire pendant que les fake news galopent ? » questionne-t-elle. Au sein de son cabinet, Caroline Faillet travaille donc sur la façon dont il est possible de s'inspirer des biais cognitifs et émotionnels sur lesquels s'appuient les complotistes, pour revisiter la façon dont on fait de l'information santé, des contenus ; pour mieux faire connaître les maladies, et mieux aiguiller les patients. Histoire de « pouvoir répondre à leurs questions... avant qu'il n'y ait désinformation ».

Bérenghère Margaritelli

2021-7012

Brèves

SOLIDARITÉ

La ronde du Hibou 2021 : faites un don pour les enfants hospitalisés

Tous les ans, le Plessis-Robinson athletic club (PRAC) organise un Urban Trail caritatif. À cette occasion, deux courses de 7 et 14km sont organisées au Plessis-Robinson et ses alentours (Hauts-de-Seine). L'intégralité des fonds (l'inscription est de 5 euros) est reversée à l'hôpital Marie Lannelongue (Le Plessis-Robinson - 92350), pour venir en aide aux enfants hospitalisés en pédiatrie cardiaque. Cette année, Covid oblige, l'événement a été organisé de façon virtuelle. Les candidats ont ainsi pu choisir leur parcours, partageant en photo leur course sur Instagram. L'Urban Trail est aujourd'hui terminé, mais il est cependant encore possible de faire un don, et ce jusqu'au 7 mai. Rendez-vous sur le site www.plessis-athle.fr. En 2020, les dons et les sommes récoltées lors des inscriptions (plus de 5 400 euros) ont permis de développer des outils de modélisation et d'impression 3D.

COMMERCE

OMC : Prix 2021 du meilleur article des jeunes économistes

L'Organisation mondiale du commerce vient de lancer un appel à candidatures pour le prix 2021 du meilleur article décerné par l'OMC à de jeunes économistes. L'article devra aborder les questions liées à la politique commerciale et à la coopération commerciale internationale. Le ou les auteurs de l'article doivent posséder ou être en train d'achever un doctorat. Ce prix a pour objectif d'encourager la réalisation de travaux de recherche de grande qualité sur la politique commerciale et la coopération internationale et à renforcer les liens entre l'OMC et les milieux universitaires. L'OMC a créé le Prix annuel du meilleur article décerné à de jeunes économistes en 2009 qui est doté d'une récompense de 5 000 CHF. Les articles doivent être présentés d'ici au 7 juin 2021. En 2020, le lauréat était Xian Ding (Harvard University).

YVELINES

Une box de dépistage Covid à Rosny-sur-Seine

Une box de dépistage (gérée par Loxamed, une société qui met à disposition des solutions mobiles de dépistage) de la Covid-19, a été installée le 24 avril dernier, sur le parking de la mairie de Rosny-sur-Seine. Il s'agit d'un ancien container de chantier recyclé en unité médicale et validée par l'Agence régionale de santé (ARS). Cette box permet de tester – gratuitement – jusqu'à 100 patients par jour via un test PCR nasal. La commune a reçu une aide financière du département de 20 000 euros pour installer cette unité mobile. Informations pratiques : le local est ouvert du mardi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h, avec ou sans rendez-vous et résultats disponibles sous 24 à 48h.

ESSONNE

Des commerces pour les personnes autistes

À Viry-Châtillon, dans la galerie marchande de Leclerc, tous les matins, de 8h30 à 9h30, musique et haut-parleurs sont coupés, et la lumière baissée de 50 %. Objectif : permettre aux personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme, mais aussi à celles sensibles aux bruits et à la lumière, de venir faire leurs courses dans de meilleures conditions. Les personnes autistes sont en effet hypervisuelles et très sensibles au bruit. Elles peuvent paniquer quand il y a trop de stimulation. Ce dispositif est inscrit dans un projet de loi porté par la députée (MoDem) du Cher, Nadia Essayan, et a été expérimenté dans sa ville, à Vierzon. Le maire de Viry-Châtillon, Jean-Marie Vilain, a donc proposé à ses trois plus grands commerces – Leclerc, Intermarché et Bricorama – de jouer le jeu. « Ils ont tout de suite été volontaires, et cela s'est fait très naturellement », se réjouit l' élu, interviewé par *Le Parisien*.

251 781

entreprises ont été créées en île-de-France en 2020, soit 3,1 % de plus qu'en 2019

Source : CROICIS

Magistrature : « Ouvrons nos palais de justice, montrons-nous ! On n'est pas aimés, mais on intéresse. »

Entretien avec Fabienne Siredey-Garnier

Elle a accepté de témoigner dans le documentaire puis dans l'ouvrage de Robert Salis, *Rendre la justice*. Fabienne Siredey-Garnier, magistrate en détachement, vice-présidente de l'Autorité de la concurrence, prône la transparence de la justice et dévoile, sans fard et sans langue de bois, une facette de la magistrature pleine d'humanité mais à bout de souffle. Le JSS est allé à sa rencontre.

Racontez-nous : comment êtes-vous devenue magistrate ?

Oh, c'est un long cheminement ! La magistrature, ce n'était pas du tout ma vocation initiale. Au départ, j'étais plutôt programmée pour être professeure d'histoire. Très littéraire, j'ai enchaîné hypokhâgne, khâgne, et la fac d'histoire, à Dijon. Puis, j'ai eu une espèce de « crise de vocation », et je me suis rendue à l'évidence : je n'avais plus vraiment pour rêve d'enseigner. J'ai quand même obtenu ma maîtrise, mais je n'ai pas passé les concours. À la place, j'ai hanté les salles des ventes. Comme j'étais également passionnée d'art, je me suis dit « *tiens, et pourquoi pas commissaire-priseur ?* » Lorsqu'on m'a appris qu'il fallait faire du droit, ça a été la douche froide. Malgré tout, j'ai obtenu une équivalence et intégré directement la deuxième année de licence. Mon premier cours était un cours de finances publiques : j'y suis allée comme on va à l'abattoir. En réalité, et très bizarrement, j'ai trouvé cela passionnant – il faut dire que le professeur y était pour beaucoup. D'autre part, avec les cours d'histoire du droit, j'ai retrouvé mes marques. Sauf qu'en parallèle, je me suis aperçue que j'avais une vision très idéale de la profession de commissaire-priseur, et que l'aspect « entrepreneur », commercial, ne me ressemblait pas vraiment. J'ai donc vite abandonné cette piste.

Un jour, on me propose une carrière universitaire. Mais l'un de mes maîtres de conférences préférés m'en dissuade : à la place, il me pousse à passer un concours de la fonction publique, notamment le concours des impôts. Il me dit : « *cela vous ouvrira plein de portes !* ». Un peu dubitative, je passe le concours, et contre toute attente, je l'ai eu ! Comme vous le voyez, toujours pas de magistrature à l'horizon... Après l'École des impôts, j'ai la possibilité d'aller directement aux services centraux : je me



Fabienne Siredey-Garnier

retrouve au ministère des Finances, dans un bureau qui avait des contacts très étroits avec le ministère de la Justice. Je participe à de nombreuses réunions avec des personnes de la Chancellerie. Au bout de cinq ans, l'une d'elles me propose un détachement au ministère de la Justice. J'accepte, et je pars à la Direction des Affaires civiles. Là, je rencontre des magistrats, un univers nouveau pour moi. On me dit qu'il existe des voies d'intégration sur dossier pour la magistrature, mais je ne me sens pas encore prête. Entre-temps, on me propose un poste au service juridique de la Commission européenne, en droit de la concurrence. Je suis tentée, je passe l'entretien, j'obtiens le poste et je pars à Bruxelles. Débute pour moi une expérience passionnante : là-bas, je suis au cœur de la machine – je vais plaider à Luxembourg ! Mais je commence à approcher de la quarantaine. Je me rapproche donc de l'âge auquel je peux postuler dans la magistrature : j'en ai de

plus en plus envie ; je sens qu'après tous mes « errements », c'est une voie pour moi, et une voie plus durable. J'ai la chance d'être retenue après avoir postulé. Je commence donc dans la magistrature, et immédiatement je me dis : « *Ah, enfin. C'est ça que je veux faire !* »

Quels souvenirs gardez-vous de ces premiers pas dans la magistrature ?

Mon premier poste a été au parquet, à Évreux. J'ai ce souvenir d'ouvrir la porte et de me retrouver face à plus de 1 000 procédures en attente. C'était en août 2003. J'ai tout de suite pensé : « *Si je ne les évacue pas dès maintenant, je vais traîner ça comme un boulet.* » C'est un objectif que je me suis fixé, et que j'ai mis un point d'honneur à tenir.

Sachant qu'à cette époque, Évreux était une juridiction sinistrée, sous-dotée, en dépit d'une forte délinquance. Mon travail m'intéressait énormément, mais j'étais épuisée. D'autant qu'à ce moment-là, nous n'étions que cinq ou six, contre une dizaine aujourd'hui.

Bizarrement, je me suis sentie moins écrasée de travail par la suite à Bobigny, au siège, alors que je suis arrivée au moment des émeutes, en 2005 – on ne chômait pas, mais c'était différent.

À Évreux, le plus fatigant, c'était la permanence jour/nuit sur huit jours : le téléphone sonnait constamment. On était exsangues. L'après-midi, il fallait aller à l'audience correctionnelle, le courrier s'était accumulé... Ce sont des conditions que j'ai rarement éprouvées avec autant d'acuité.

Cela dit, cette expérience a été très formatrice. Tout le monde devrait faire du parquet ! En tout cas, pour ma part, je me suis sentie bien plus à l'aise avec ce « bagage », bien que je n'y sois restée que deux ans – le *turn over* était considérable. Ensuite, je n'ai fait que du siège pénal, à quelques exceptions de permanence près. Je suis tombée dans le pénal et n'en suis pas sortie jusqu'à récemment.

Qu'est-ce qui vous a poussée à accepter de témoigner dans le film puis dans le livre *Rendre la justice* ?

Je fais partie de ceux qui estiment que la justice n'est pas connue, n'est pas comprise ; qu'elle est très décriée, parfois à tort, parfois à raison. J'enrage de constater qu'elle est si caricaturée. Alors, je prône tout ce qui permet d'être transparent. Je pense qu'il faut ouvrir les fenêtres et les portes sur la justice. Plus on en parle, plus on la montre, plus les citoyens y participent et voient comment elle fonctionne, mieux c'est. Donc ouvrons nos palais, montrons-nous ! Après tout, on n'est pas aimés, mais on intéresse. Je n'ai donc pas hésité une seconde à participer à ces deux projets, puisqu'il s'agissait de donner la parole aux magistrats. Concernant le documentaire, il y a un côté un peu frustrant car le montage fait que tout ne peut pas être retenu, alors même que l'on a été filmé(e)s toute une journée. Mais c'était important de prendre la parole. Je pense pouvoir parler pour mes collègues en disant que Robert Salis a su nous mettre à l'aise, et chacun, avec sa personnalité, s'est exprimé très librement, oubliant la caméra. Je me demande si ce n'était pas une sorte de besoin, presque de catharsis !

Pour ce qui est du livre, la proposition de Robert Salis a séduit mon côté littéraire. J'écris rarement des articles techniques, mais pour la *Gazette du Palais*, je rédige des petits billets d'humeur sur des sujets libres. Comme une envie de prendre la plume sur des formats courts, percutants. Ça a été exactement pareil ici.

La première chose que l'on remarque, dans cet ouvrage sous la direction de Robert Salis, c'est votre témoignage à la 3^e personne. Était-ce pour prendre de la distance ? Ou parce que vous êtes habituée à jouer un rôle ?

On avait carte blanche dans la forme de notre témoignage, et je ne voulais pas être trop technique. J'ai tranché pour un compromis entre le témoignage et la fiction, avec le petit artifice du récit à la 3^e personne. Évidemment, il y a en toile de fond cette idée de théâtre, de rôle. C'est forcément quelque chose qui m'habite, que j'ai toujours en tête. Je ne dis pas qu'on joue un rôle à proprement parler, car ce serait caricaturer notre fonction, mais c'est quand même le cas, d'une certaine manière : il y a l'armature technique, le dossier, et ensuite chacun prend sa place sur la grande scène – au pénal en tout cas. Les pénalistes, on est tous plus ou moins des acteurs refoulés ! C'est une question d'égo, il ne faut pas se le

cache... On le sait surtout pour les avocats, mais c'est vrai aussi pour les magistrats. En revanche, ceux qui n'aiment pas se mettre en avant détestent le pénal. J'ai un très bon ami, civiliste hors pair, qui trouve, d'une façon certes un peu extrême, que le pénal n'est pas du « vrai » droit. Il ne supporte pas le côté trop « humain » de cet exercice, ça le gêne, il trouve ça impudique.

En parlant de rôle, vous expliquez que vous devez souvent vous efforcer de rester impassible, de ne pas céder à l'exaspération ou dévoiler vos sentiments, et vous admettez à quel point c'est dur. Quelles sont les « méthodes » pour ne rien laisser transparaître ?

C'est, sauf à être totalement désincarné(e), impossible de ne rien ressentir et de ne rien montrer. Mais j'essaie de me verrouiller. Je prends sur moi. Devant certains discours choquants ou très irritants, la plupart du temps, je me contente de hausser un sourcil, je pense très fort « *c'est cela, oui* », mais ne le dis jamais, même si cela doit se voir. La seule chose à laquelle je me laisse parfois aller – et je sais que ce n'est

“ On s'use tous, aussi passionnant que soit un métier. Au début, c'est nouveau, après il faut qu'on se force à penser que ça l'est encore ”

pas bien, mais j'y trouve une échappatoire bienvenue – c'est l'humour, l'ironie. Trouver le bon mot. J'essaie, bien sûr, de choisir mon public lorsque je le fais. Le meilleur exemple, c'est la 17^e, en droit de la presse. On y fait souvent face à des prévenus crispés sur leur position, qui essaient de vous provoquer et s'adressent à la salle comme une tribune ; des prévenus dont je sais qu'ils veulent produire des effets de foule et cherchent à transmettre leurs idées. Ce sont des personnes totalement capables de comprendre l'ironie, d'être remises à leur place sans en prendre ombrage : c'est un jeu, et dans ces cas-là, je n'hésite pas. Durant certaines audiences très médiatisées avec Zemmour, Dieudonné, Soral, De Lesquen ou Faurisson, est-ce que je suis allée trop loin, je n'en sais rien, mais je ne suis pas restée impassible à écouter benoîtement, c'est certain. Le seul moment où j'ai pu dépasser la limite, j'ai échappé un « *bon, ça suffit* » et un commentaire que je n'avais pas forcément à faire.

Mais tout ça est vraiment propre au droit de la presse. Bien évidemment, devant une affaire de violences conjugales ou tout contentieux dramatique, je ne me permettrai jamais d'ironiser. En comparution immédiate non plus, enfin, à quelques exceptions près. Par exemple, lorsqu'un délinquant va me mentir comme un arracheur de dents, mais qu'il sait que je le sais, alors je vais me permettre quelques traits d'humour. Quand un voleur se fait prendre la main dans le sac pour la 30^e fois à la Gare du Nord, mais qu'il persiste à dire que ce n'est pas lui, je vais le taquiner. Ça me permet d'évacuer.

D'autres fois, j'essaie de rester impassible devant les plus énormes mensonges, quitte à en parler ensuite à mes collègues – on rit parfois à pleins poumons. D'ailleurs, il n'y a pas que dans ces situations que l'on a besoin d'une soupape de décompression. Quand j'étais au parquet, j'ai été confrontée bien des fois à des prises de décision en urgence, par exemple pour un placement d'enfant, ou dans le cas d'un enfant qui se dit victime d'attouchements. À ces moments-là, les responsabilités qui pèsent sur vos épaules sont énormes : vous avez des éléments dans un sens et dans l'autre, et vous devez prendre des décisions que vous allez peut-être regretter. Le collectif joue un rôle très important.

Paradoxe intéressant : d'un côté, vous semblez désabusée (vous dites que vous savez ce qui vous attend, que plus grand-chose ne vous surprend), et d'un autre côté vous paraissez très investie, comme si juger était une nécessité, une évidence (vous écrivez que votre robe « est devenue une seconde peau »). Pouvez-vous nous expliquer cette ambivalence ?

On s'use tous, aussi palpitant et passionnant que soit un métier. Au début, c'est nouveau, après il faut qu'on se force à penser que ça l'est encore. Il faut y trouver d'autres attraits, et finalement, on est parfois surpris. Il ne s'est en tout cas jamais passé une audience où je me sois ennuyée, ce qui est quand même un privilège extraordinaire. Même si je connais le dossier, même si je peux anticiper ce que le prévenu va dire, j'essaie de ne jamais expédier, bien que parfois, ce pourrait être le cas en quelques minutes. Je pense aux affaires d'excès de vitesse et refus d'obtempérer : « *Mais non, je n'ai pas grillé le feu ! Et je n'ai pas vu les policiers !* », c'est toujours pareil. Et pourtant, il faut faire comme si c'était notre premier dossier et écouter avec beaucoup d'attention et d'intérêt ce que la personne en face nous dit. Toutefois, il y a un effet pervers à cela, car

elle peut se sentir déçue lors du prononcé de la décision, ayant eu l'impression de m'avoir convaincue ! J'ai d'ailleurs pu me faire gentiment critiquer par mes pairs pour cette attention décuplée : « *mais qu'est-ce que tu t'embêtes !* », m'a-t-on déjà dit. C'est peut-être un travers, mais c'est notre devoir.

Je pense aussi aux trafics de stupés : on pourrait souvent donner des peines sur dossier, c'est presque déjà écrit d'avance, tant les audiences sont répétitives. Mais un trafic, c'est aussi une histoire, une tranche de vie, de sacrés personnages. Ça ressemble un peu à une pièce de théâtre, à un sketch. Seulement, au bout de la trentième mule qui transporte de la cocaïne à Bobigny, le sketch, on ne le voit plus beaucoup, c'est plutôt la misère humaine qui vous accable. Vous voyez une personne qui se retrouve dans un box car elle a cru gagner en un voyage l'équivalent de toute une vie... Et pendant ce temps, les têtes de réseau courent toujours. C'est lassant.

Dans votre billet, vous reconnaissez également que vos décisions peuvent être influencées par votre humeur, votre état. Vous admettez que vous pouvez vous montrer plus indulgente vis-à-vis de certaines infractions ou prévenus. Vous faites quelque part un « aveu d'humanité », et tenez un discours rare et important. Pourquoi, à votre avis, les juges sont-ils si souvent déshumanisés aux yeux des justiciables ?

D'abord, il y a le cérémonial, très théâtral, peut-être un peu pompeux. Pour ma part, j'y suis attachée. Au port de la robe également. La question se pose régulièrement de savoir si on doit perpétuer cette tradition. En période de canicule, le président Hayat nous a déjà autorisés à « tomber la robe ». Certains magistrats n'ont pas voulu, certains avocats non plus. De mon côté, j'ai franchi le pas, mais cela faisait bizarre. Je ne dis pas que la robe nous protège, mais sans elle, le statut du juge perdait un peu de son sens.

Il y a aussi une distance, une déshumanisation, car le juge est censé être celui qui sait, celui qui tranche, et, à la fin, c'est toujours lui qui « l'emporte ». C'est en cela qu'il se différencie très théoriquement des humains qu'il a à juger ou dont il a à apprécier la plainte.

Mais quand on parle avec les jurés, beaucoup nous disent : « *moi, je n'aurais jamais pu faire ce que vous faites* ». Voilà pourquoi je suis très attachée au système de jurés, malgré les travers que cela peut engendrer, et je suis également pour qu'il y ait l'équivalent des jurés en correctionnelle, sur certains contentieux,

à condition qu'ils restent minoritaires. À quelques exceptions près, je n'ai jamais vu un juré qui ne ressorte pas mieux informé après avoir participé à des assises qu'avant. Certains arrivent pleins de convictions et sortent complètement chamboulés. Rien que lorsque l'accusé rentre dans le box, ils se rendent compte que c'est monsieur Tout-le-monde, et que le cliché de l'enfance malheureuse n'est pas un cliché : la plupart du temps, c'est le cas. Ces électrochocs sont positifs : en étant juré, on réalise pleinement ce que c'est de juger.

Il m'est arrivé de me demander "qui suis-je pour juger ?" ou de ne pas savoir jusqu'au dernier moment ce que j'allais décider.

Justement, que représente pour vous l'acte de juger ?

C'est quand même très orgueilleux, de juger ses semblables. C'est tester sa capacité à le faire, tous les jours. Il m'est arrivé de me demander « *qui suis-je pour juger ?* » ou alors de ne pas savoir jusqu'au dernier moment ce que j'allais décider. On nous oblige à trancher, dans un sens ou dans l'autre. Annoncer à une plaignante d'agression sexuelle une relaxe de l'auteur présumé alors que vous vous dites « *ça tient mais je n'ai pas assez* », c'est très compliqué. Vous auriez presque envie de dire « *je ne sais pas !* », seulement vous n'avez pas le droit, sous peine de déni de justice. C'est très difficile.

Mais le cas qui me « hante » le plus, c'est lorsque je crois à l'innocence de quelqu'un, quand j'en suis convaincue, mais que mes deux collègues sont persuadés du contraire. Lorsque vous êtes mis(e) en minorité et devez prononcer une condamnation, c'est extrêmement dur. Ça m'est arrivé quelquefois, ça peut me travailler longtemps après. Beaucoup plus qu'en sens inverse : si je crois quelqu'un coupable et les deux autres non... tant pis !

Juger implique aussi d'être exposé(e) médiatiquement. Comment le vivez-vous ?

Lorsque je travaillais à Évreux, en particulier, c'est vrai qu'il ne se passait presque pas un jour sans que mon nom soit dans le journal. J'habitais une petite ville à

côté, et où que j'allais, j'étais identifiée. Je n'étais pas non plus Lady Di, n'exagérons rien, mais lorsque vous êtes pénaliste, et surtout dans certains contentieux, il s'agit d'un métier où vous êtes forcément sur le devant de la scène. Disons que ce sont les risques du métier. Mais cela ne me faisait rien. La seule chose qui me faisait pester, c'était lorsque le compte rendu d'audience, dans les médias, n'était pas à la hauteur, ou quand le/la journaliste avait saisi un petit détail peu important qui faisait le buzz.

Le paradoxe, c'est qu'en dépit de notre exposition, nous sommes plutôt démunis. Dans l'affaire Bismuth, par exemple, je trouve qu'il y a eu, de la part de la défense, une communication habilement menée, à tel point que même certains médias ont épousé le point de vue de la défense. À côté de ça, les magistrats du parquet se sont peu exprimés, et les magistrats du siège, qui ne *peuvent pas* s'exprimer, ont dû subir un tombereau d'approximations et de critiques. Sauf que ce n'est pas à nous d'expliquer pourquoi on a rendu une telle décision. Le jugement est là pour ça. Face aux attaques, le seul moyen de rétablir l'équilibre se fait normalement via les institutions politiques. Mais quand les instances chargées de rétablir l'équilibre ne le font pas, c'est là que se trouve le point de rupture.

Dans *Rendre la justice*, un sentiment émane de vos propos : la solitude. Se sent-on seul, lorsqu'on est magistrat ?

Quand vous êtes juge unique, oui, clairement. Je suis justement très attachée à la collégialité pour ne pas ressentir cela. J'ai notamment pu être extrêmement soulagée que nous ayons été trois à prendre certaines décisions très délicates.

La solitude se ressent plutôt face aux armadas d'avocats et de collaborateurs. Elle se ressent également quand on prépare les dossiers – des dossiers énormes, tentaculaires – et qu'on se retrouve seul(e) face à cette masse monstrueuse de travail. Il faut le savoir : dans la magistrature, vous faites tout, de la photocopieuse à la recherche juridique. Le juge est écrasé de travail. Il est asphyxié. On ne peut pas s'imaginer tout l'investissement que cela représente. Pour ma part, je n'ai pas le souvenir d'un seul weekend sans travail. Honnêtement, cela repose beaucoup sur le sacerdoce. Il m'est arrivé de renvoyer des dossiers d'office, car je sentais que je n'étais plus capable de les juger dans de bonnes conditions. C'est mal vu, car le stock s'accumule.

On n'a pas le droit d'être fatigué, et parfois on se laisse prendre dans cette course à la performance qui consiste à dire qu'on va y arriver. On est sur le fil du rasoir. Forcément qu'il y a des loupés !

Alors, quand j'ai eu l'opportunité d'un détachement, il y a quelques années en arrière, j'ai sauté sur l'occasion. Ce n'était pas programmé, mais je sentais que j'avais presque atteint mes limites. J'ai un exemple bien précis pour illustrer ça : alors que je m'arrangeais toujours pour préparer mes dossiers en amont – il faut connaître ses dossiers par cœur à l'audience, sinon vous n'êtes pas crédible – et avoir un jour de battement entre la fin de préparation du dossier et le début de l'audience, lors de ma dernière audience, j'ai fini ma préparation à 13h05. L'audience était à 13h30. C'était donc moins une, et je me suis dit « *il y a un moment où ça va craquer* ».

“ Le juge est écrasé de travail. Il est asphyxié ”

Vous êtes actuellement vice-présidente de l'Autorité de la concurrence. Qu'est-ce que ce changement représente pour vous ?

C'est tombé à point nommé, j'avais fini un cycle. (J'étais au préalable venue ici deux ans, comme rapporteure, avant de repartir en juridiction, à Nanterre, Paris).

Ma prédécesseure ayant fini son mandat, on cherchait un magistrat pour la remplacer : mon nom est sorti du chapeau. J'ai postulé, j'ai été prise, cela n'était absolument pas préparé.

Ici, ce que je fais est totalement différent. Il s'agit beaucoup plus d'un travail sur dossier. En séance, la procédure est écrite.

Il n'y a pas ce côté instruction à charge et à décharge de l'audience pénale. Je ne joue plus un rôle. Enfin, de temps en temps, cela revient, et je peux me montrer un peu plus « active » en séance. C'est peut-être ce qui me manque ici. Mais les avantages à l'Autorité sont nombreux, à commencer par la méthode de travail, qui est exemplaire. J'ai à mes côtés des référendaires, des juristes brillants qui se chargent d'effectuer des recherches sur tel ou tel point de droit. C'est fabuleux ! Sans oublier l'intendance matérielle. Je demande un livre, un abonnement à une revue : je l'ai. Ça peut paraître dérisoire, anecdotique, mais ça change la vie.

Cela dit, j'ai énormément de travail. En tant que vice-présidente, je vois de tout. Je me penche sur tous les dossiers, même ceux que je ne préside pas. La pression est là, mais elle est différente. C'est une autre fatigue ; celle de passer d'une chose à l'autre sans arrêt. Ce sont vraiment deux métiers qui n'ont rien à voir.

On l'a vu, vous avez occupé des postes divers au cours de votre carrière... Aujourd'hui, comment voyez-vous la suite ?

Je suis détachée pour cinq ans, renouvelables pour une durée de deux ans et demi. Actuellement, c'est ma troisième année à l'Autorité. Dans deux ans, je ne sais pas encore si je demanderai à être renouvelée ou non. Il y a une chose qui manque à mon parcours et qui me trotte dans la tête : j'aimerais présider des assises. Si je repars dans la magistrature, ce serait pour faire ça, ou à nouveau pour présider une chambre correctionnelle. Mais il faut que les conditions de travail changent. Même si je n'ai pas beaucoup d'espoir...

Propos recueillis par Bérengère Margaritelli
2021-7013

Si vous étiez...

Un personnage historique : Jean Jaurès. **Une qualité ou un défaut :** la curiosité, qu'on place souvent parmi les défauts, mais qui pour moi est une qualité essentielle. Je crois que je m'intéresse à tout ! **Une ville :** Los Angeles. C'est une ville qui n'est pas forcément séduisante, beaucoup moins que San Francisco par exemple, mais que j'adore pourtant. L'Ouest américain, de façon générale, est mon plus grand choc esthétique en termes de paysages. **Une œuvre :** *Anna Karénine*, que j'ai lu et relu. **Une odeur :** le jasmin. **Un personnage de fiction :** le narrateur de Proust, un de mes auteurs favoris. **Un(e) avocat(e) :** Solange Doumic. Elle a notamment fait avouer Guy Georges, a défendu Georges Tron dans son dernier procès, et a été Première secrétaire de la Conférence du Stage du barreau de Paris. Je trouve qu'elle représente la pureté de l'exercice du/de la pénaliste, qui en fait juste assez mais pas trop ; qui n'est pas trop extraverti(e), mais qui cible juste.



UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

La promotion législative des droits de l'Homme au niveau international

28/29 avril 2021

Webinaire

Renseignements : 01 44 85 55 66

uiacentre@uianet.org

www.uianet.org/fr/evenements

2021-4047

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE-AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE, ENM

La Faculté au Palais - 3^e édition :

les violences conjugales

28 avril 2021

facedroit.univ-amu.fr/news/4948/3e-edition-faculte-au-palais

2021-4055

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

Vaccins et « passeport vaccinal » :

les libertés à l'épreuve de la sécurité sanitaire

4 mai 2021

E-débat

evenement@cnb.avocat.fr

www.cnb.avocat.fr/fr

2021-4046

M&G INVESTMENTS

100 premiers jours de mandat de Joe Biden : quel bilan et quelles perspectives après 100 jours à la Maison Blanche ?

5 mai 2021

Webinaire

www.mandg.com

2021-4060

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

Indépendance et responsabilité des magistrats

6 mai 2021

Webinaire

www.conseil-superieur-magistrature.fr

2021-3966

Soulever des Montagnes : un podcast sur le rebond professionnel qui met la fonction RH à l'honneur

Coach professionnelle certifiée, Claire Hunout a lancé son podcast consacré au rebond fin 2018. Au cours de quatre épisodes publiés entre septembre 2020 et janvier 2021, avec ses invités, elle met un coup de projecteur sur les Ressources Humaines. Un métier souvent méconnu qui, confronté à des enjeux inédits, est en train de se réinventer.

A lors que les ressources humaines n'ont pas toujours bonne presse, elles sont plus que jamais au centre des débats en raison de l'actualité récente.

Qu'il s'agisse des drames survenus en Drôme-Ardèche et dans le Haut-Rhin le 28 janvier dernier, ou de la crise liée à la pandémie de Covid-19 qui oblige à inventer de nouvelles pratiques (gestion du télétravail, digitalisation des formations, etc.), la fonction RH se retrouve en première ligne, confrontée à d'importants challenges.

Quelle est la réalité du métier des RH aujourd'hui ? Comment cette fonction peut-elle se réinventer ? Quels sont les mythes et les légendes qui l'entourent, et les défis qu'elle a à relever pour rebondir face aux enjeux actuels et à venir ?

Autant de questions auxquelles le podcast « Soulever des Montagnes », spécialisé dans l'art du rebond professionnel, propose de répondre, *via* un tour d'horizon de cette fonction souvent méconnue.

Lancé fin 2018 par Claire Hunout, coach professionnelle certifiée, ce podcast indépendant donne chaque mois la parole à celles et à ceux qui ont été amenés à rebondir au cours de leur parcours et à partager sur les clés et enseignements qu'ils en tirent.

« *Si chacun possède une histoire unique, tous les invités du podcast ont néanmoins un point en commun : avoir fait l'expérience d'une forme de victoire intérieure, en lien avec leurs montagnes personnelles* », précise-t-elle. Claire Hunout est en effet convaincue « *que nous sommes capables de mobiliser des ressources insoupçonnées et des trésors d'inventivité pour aller de l'avant face à l'inconnu* ».

QUATRE ÉPISODES SUR DES RH EN PLEINE MÉTAMORPHOSE

Quatre épisodes sont ainsi consacrés au métier des Ressources Humaines et à la façon dont il réinvente.

Dans le premier épisode, « *Naissance d'une vocation* », Soulever des Montagnes présente le parcours d'une DRH à la retraite, d'une responsable des RH qui travaille en start-up



et d'une autre en grand groupe, à une ex-RH reconvertie en consultante, à une jeune professionnelle qui exerce un autre métier et à une responsable de la qualité de vie au travail. Dans cet épisode, chacune dévoile le parcours qui l'a conduite à s'intéresser aux ressources humaines.

Le deuxième épisode, « *Mythes et Légendes* », explore pour sa part les idées reçues autour des Ressources Humaines, un métier qui mixe un cadre légal, de l'administratif et de l'humain. Car pour beaucoup de personnes, les RH sont par exemple encore souvent réduites au licenciement des salariés ou à la création de procédures complexes, la réalité du métier étant encore trop méconnue.

Comment exerce-t-on la fonction des RH ? L'épisode 3, « *L'exercice du métier* », met en exergue que ce métier, qui est à la fois centré sur la création d'influences et sur la relation, a forcément une dimension émotionnelle. Comment alors représenter l'entreprise tout en se connectant à ses propres ressentis et à

ses propres opinions ? Comment accueillir ce que vivent les autres et prendre soin d'eux ? Mais aussi comment prendre soin de soi et ne pas s'oublier, ce qui est très important dans les métiers d'accompagnement ?

L'épisode 4, centré sur « *Les défis à venir* », prend le pouls des évolutions en cours et à venir pour la fonction, et de faire le point sur les défis qu'elle a à relever. Exemples : la crise de confiance au sein de l'entreprise, les besoins de proximité nécessaires entre les managers, les RH, les collaborateurs, les directions générales et les gouvernances d'entreprise. Les interviewées abordent également les challenges futurs pour la fonction tels que le rapport entre humain et machine, l'importance du quotient émotionnel, les conditions de travail, le rapport entre travail et souffrance/épanouissement...

Des thématiques et des échanges plus qu'utiles et instructifs, à retrouver sur les plateformes Soundcloud, iTunes, Spotify ou Deezer.

2021-7032

Sénat : une table ronde sur la cybercriminalité pointe une menace « grave » pour les entreprises

Face à l'explosion du rançonnement numérique, les experts présents ont rappelé que chaque entreprise devait être l'auteur de sa cyberprotection.

Organisée le 15 avril dernier par la Délégation aux entreprises du Sénat, cette table ronde dédiée à l'action de l'État contre les cybercriminels avait pour ambition de mettre en lumière la prévention de la cybercriminalité visant les entreprises. L'événement a rassemblé Guillaume Poupard, directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes informatiques (ANSSI), Jérôme Notin, directeur général du groupement d'intérêt public ACYMA, qui gère le site « Cybermalveillance », Johanna Brousse, vice-procureur au tribunal judiciaire de Paris, chef de la section J3 Lutte contre la cybercriminalité, et les partenariats public-privé avec Michel Cadic, délégué adjoint du délégué ministériel aux partenariats, aux stratégies et aux innovations de sécurité (DPSIS).

RANÇONNAGE NUMÉRIQUE : 100 % DE LA MENACE CYBER DES TPE ET PME ||||| Ces derniers l'ont observé : la situation est « grave », notamment

du fait de la multiplication « par quatre » du rançonnement numérique, qui représente 80 % de la menace cyber globale, mais 100 % de celle des PME et TPE, et qui s'industrialise. Principal enseignement de cette table ronde : chaque entreprise doit être l'acteur principal de sa cyberprotection. Pour affronter la cybercriminalité, la circulaire du 18 décembre 2019 créant la juridiction nationale chargée de la lutte contre la criminalité organisée, a décidé de mutualiser les réponses des forces de l'ordre. Cependant, les intervenants ont souligné que trop peu de plaintes étaient encore déposées.

Pour les TPE, le site *cybermalveillance.gouv.fr* constitue le guichet unique qui renvoie vers un prestataire privé de cybersécurité. Pour les ETI, lorsqu'il s'agit d'entreprises sensibles, l'ANSSI intervient. Pour les autres ETI et PME, « le dispositif public doit être complété en dotant chaque région d'un CERT » (Computer Emergency Response Team).

QUELLES AMÉLIORATIONS ?

Plusieurs pistes d'amélioration de la cyberprotection ont par ailleurs été évoquées. Le paiement des rançons, qui encourage la cybercriminalité, voire contribue au financement du terrorisme et entrave le développement du modèle économique de la cyberassurance, doit être « prohibé », la prise en charge des victimes doit être « améliorée », le renforcement des moyens humains, avec seulement trois magistrats spécialisés au Parquet, doit être « une priorité », la procédure pénale « doit être adaptée afin de permettre des réponses plus proactives », et la culture de la cybersécurité doit être « renforcée dans l'administration, chez les élus et les partenaires des entreprises », comme les CCI locales.

2021-7047



La dissociation de la fonction de président du conseil d'administration et de la fonction de directeur général dans les sociétés anonymes : un critère de bonne gouvernance ?



Catherine Detalle,
Associée chez Eversheds Sutherland

La concentration des pouvoirs entre les mains d'un même dirigeant est une spécificité française comparée aux règles de direction applicables dans d'autres pays notamment au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Allemagne. Même si cette possibilité de dissocier les fonctions de président et de directeur général existe depuis la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Économiques, loi dite « NRE », les directions dans les sociétés anonymes n'ont pas toutes adopté cette possibilité et de nombreux grands groupes organisés avec des sociétés anonymes ont continué de conserver le système moniste unifié dans lequel une personne, le président du conseil d'administration, concentre les pouvoirs exécutifs de gestion quotidienne et le pouvoir de représentation de la société vis-à-vis des tiers, et donc il cumule cette fonction du président avec celle de directeur général.

Nous constatons aujourd'hui que le choix de direction au sein des sociétés va varier en fonction de la taille de la société, du secteur d'activité de l'entreprise, des zones géographiques des activités, du type d'actionariat et de la culture d'entreprise.

Il est intéressant de voir l'évolution des tendances autour de l'organisation des directions des sociétés et grands groupes. En effet, le système moniste unifié a été pendant longtemps le modèle qui prévalait dans le groupe

en France, mais ces dernières années, il est clair que la dissociation des fonctions de président et de directeur général s'est imposée notamment dans beaucoup de groupes du CAC 40 et du SBF 120. Récemment, nous avons vu Danone, Bouygues et l'Oréal adopter une direction dissociée, Scor et Valéo vont probablement suivre ce mode de direction également.

Il convient tout d'abord de rappeler que la possibilité de dissocier les fonctions n'est pas très ancienne. En effet, avant la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 dite « NRE », le directeur général avait un rôle secondaire comparé au président qui assurait la gestion quotidienne dans une société anonyme, même si le directeur général pouvait disposer à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le président. Il était toutefois nécessaire que la fonction de directeur général soit prévue par les statuts. La fonction de directeur général demeurait donc facultative.

Depuis la loi NRE, des rôles bien distincts ont été attribués au président du conseil d'administration et au directeur général. Il y a eu une séparation de ces rôles, ce qui s'est traduit par un décalage des fonctions : le président du conseil d'administration abandonne certaines de ses prérogatives au profit du directeur général « nouvelle formule », et un nouvel organe, le directeur général délégué, fait son apparition pour recevoir les pouvoirs de l'ancien directeur général. Un système de

pouvoirs à plusieurs têtes succède donc au pouvoir unique qui existait. Finalement, c'est la société par actions simplifiée qui va conserver ce système de direction selon lequel le principe est que tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains du président sous réserve de la possibilité de nommer un directeur général si cela est prévu dans les statuts.

Il semble donc que le législateur ait voulu faire évoluer la société anonyme qui est adoptée par des groupes de taille importante et des groupes internationaux. En effet, un système de direction avec un directoire et un conseil de surveillance peut être un peu lourd à mettre en place pour certains groupes, et le système moniste avec dissociation des fonctions de président et de directeur général avec un conseil d'administration semble remporter la préférence actuellement de beaucoup de grands groupes internationaux.

Bien évidemment, la dissociation des fonctions crée des luttes de pouvoirs au sein des groupes, et c'est pour cette raison notamment que certains groupes continuent de préférer le système moniste unifié. La dissociation étant bien entendu facultative, le législateur laissant toujours la possibilité au président du conseil d'administration de continuer à exercer la direction générale de la société.

Deux situations sont donc envisageables, qui doivent être distinguées selon que la direction générale est unifiée, en étant

exercée par le président du conseil d'administration, ou séparée, en étant assurée par un directeur général distinct. Dans cette seconde hypothèse, le président du conseil d'administration a des pouvoirs réduits, puisque, notamment, il ne représente pas la société à l'égard des tiers, alors qu'en tant que PDG, il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Et dans ce cas de figure, le président du conseil d'administration d'une société française se voit attribuer les fonctions qu'exerce depuis longtemps le « *chairman* » dans les pays anglo-saxons, c'est-à-dire qu'il est chargé d'organiser et de diriger les travaux du conseil d'administration. Dans ce cas, il veille au bon fonctionnement des organes de la société, et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs missions.

Le directeur général est désigné indépendamment du président du conseil d'administration, c'est lui qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il peut ne pas être administrateur, et surtout il n'est plus nommé sur proposition du président du conseil d'administration. La direction générale définit la stratégie de la société sous la supervision du conseil d'administration, elle représente la société vis-à-vis des tiers et assure la performance opérationnelle de la société.

C'est donc bien au directeur général et à ses collaborateurs, les directeurs généraux délégués, que seront dévolus les pouvoirs de gestion. Ces collaborateurs, directeurs généraux délégués, révocables dans les mêmes conditions que le directeur général, rempliront, sous son autorité, les mêmes fonctions et engageront, au même titre que lui, leur responsabilité. Depuis la loi NRE et la mise en pratique de la dissociation des fonctions du président et de directeur général, nous pouvons constater que la dissociation de ces fonctions peut se produire dans certains cas :

- la dissociation peut être adoptée comme sanction de la gestion du PDG, il peut s'agir d'un avertissement de la part des actionnaires qui vont préférer que le PDG abandonne la fonction exécutive à une autre personne ;



- la transmission de la gestion de la société dans le cadre d'une succession, dans ce cas, le PDG conservera uniquement la fonction de président du conseil d'administration avant de quitter définitivement le groupe ;

- la pression de certains actionnaires, en général des actionnaires étrangers qui souhaitent un équilibre des pouvoirs au sein de la direction et donc que les fonctions de président et de directeur général soient exercées par des personnes différentes. Il est vrai que le cumul des fonctions peut être perçu comme contraire au principe de séparation des pouvoirs et d'indépendance du conseil d'administration. Il est certain que la mondialisation des marchés et la présence internationale de certains groupes français ont influencé les modes de gouvernance des sociétés françaises. Les actionnaires demandent également de plus en plus souvent un renforcement de l'information et de la transparence afin d'éviter les abus de pouvoirs de certains dirigeants.

Il est intéressant de constater que la « *soft law* » n'impose rien en la matière en France. Le code Afep-Medef rappelle que : « *La loi ne privilégie aucune formule et donne compétence au conseil d'administration pour choisir entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il appartient au conseil de se prononcer et d'expliquer sa décision. Le conseil peut désigner un administrateur*

réfèrent parmi les administrateurs indépendants, notamment lorsqu'il a été décidé de l'unicité des fonctions. »

Par conséquent, le conseil doit se justifier sur le mode de direction choisi et il est recommandé de nommer un administrateur réfèrent lorsque les fonctions de président et de directeur général sont réunies. Il est rappelé ensuite que « *les sociétés anonymes françaises ont ainsi la faculté de choisir entre trois formules d'organisation des pouvoirs de direction et de contrôle. La formule retenue et les motivations sont portées à la connaissance des actionnaires et des tiers.* » Cette justification du conseil dans le choix du mode de direction est particulièrement intéressante puisqu'elle est portée à la connaissance non seulement des actionnaires mais également des tiers.

Donc même si dans les textes la dissociation des fonctions du président et de directeur général n'a pas encore été consacrée comme bonne pratique en matière de gouvernance il est indéniable qu'au cours des dernières années, ce système a été recommandé dans certains codes de gouvernance au sein de groupes. Il ne sera pas surprenant de constater dans un futur proche une évolution des recommandations relatives au système moniste, notamment pour les directions de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé qui pourrait peut-être sonner le glas du PDG à la française.

D.R.

Le regard de Julien Gracq sur une épuration des juges sous la III^e République



Yves Benhamou,
Président de Chambre à la cour d'appel d'Aix-en-Provence

À Marlène

« Je n'aime pas qu'on se résigne trop facilement au moindre mal, avant d'avoir exploré avec sérieux toutes les voies plus directes vers le souverain bien. »

Julien Gracq,
Nœuds de vie

Julien Gracq, auteur d'une œuvre très exigeante, et styliste de haute tenue, a eu le souci tenace, plus qu'aucun autre écrivain de son temps, de se tenir à bonne distance des clans, des coteries, des réseaux d'influence. Plus que quiconque dans le monde des lettres, il avait, chevillée à l'âme, la volonté de ne pas aliéner sa précieuse liberté et de ne rien laisser transparaître dans ses ouvrages qui s'apparente à un engagement. Et pourtant, quand on lit avec attention certains de ses livres (notamment les fragments figurant dans plusieurs de ses essais), on y décèle notamment, à travers certaines références historiques, un attachement inébranlable à des valeurs empreintes d'humanisme et qui attestent de son regard pétri d'exigence morale sur la société et de son vif attachement aux libertés individuelles. Parfois même, il ne craint pas d'être à contre-courant des idées dominantes.

Ainsi, dans ses *Lettrines*, en véritable historien de la justice, il évoque une épuration de la magistrature qui eut lieu sous la III^e République. Je souhaiterais citer dans son intégralité ce bref et dense passage de cet ouvrage : « *Vingt-sept ans après le 2 décembre, la Troisième République – et pourtant la Troisième était bonne fille – alla cueillir sur leur siège et sous leur hermine les magistrats qui avaient fait partie des commissions chargées de "trier" sommairement les opposants au coup d'État, les soulagea discrètement de leur Légion d'honneur, et les révoqua sans traitement. Il en restait encore en fonction quelques-uns. Il y*



a un je ne sais quoi qui plaît dans cette longue mémoire, dans cette mise à pied administrative et terme, dans ce refus de la prescription.¹ »

À QUELS ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES SE RÉFÈRE JULIEN GRACQ ?

En 1851, Louis-Napoléon-Bonaparte, alors président de la République, a échoué dans sa tentative de voir réviser la Constitution pour pouvoir solliciter un nouveau mandat. Voulant à tout prix se maintenir au pouvoir, il organise avec Morny le coup d'État du 2 décembre 1851. À l'occasion de ce putsch sanglant, il dissout l'Assemblée nationale et réprime avec férocité toute opposition. Instrument essentiel de cette répression : la création de juridictions d'exception, les commissions mixtes qui jugeront les nombreuses personnes arrêtées à l'occasion de ce coup d'État, députés, militants démocrates, chefs de sociétés secrètes...

Julien Gracq évoque précisément les magistrats qui siègèrent lors du coup d'État de Louis-

Napoléon Bonaparte, dans ces tristes et fameuses commissions mixtes. Ces juridictions d'exception que Victor Hugo stigmatisa de manière magistrale dans son pamphlet, *Napoléon le Petit*², mettaient très sérieusement à mal les droits de la défense car elles avaient une procédure tout à la fois expéditive, secrète et écrite (les prévenus ne comparaissant même pas devant ces juridictions)³. On comprend sans peine que Julien Gracq ait été indigné par ces commissions mixtes et par la très nocive instrumentalisation par le futur Napoléon III d'une magistrature trop servile dans ces circonstances. Or, Julien Gracq évoque aussi l'épuration dont certains de ces magistrats ayant siégé dans ces commissions mixtes ont fait l'objet en 1878 au début de la III^e République, donc bien après ce fameux coup d'État du 2 décembre 1851. Ce grand écrivain se réjouit même d'une telle épuration survenue 27 ans après ce putsch. J'aurai, en ce qui me concerne, un point de vue plus nuancé sur cette question. Cette épuration concernait certes des magistrats qui avaient porté des atteintes sérieuses aux libertés dans le cadre de juridictions d'exception iniques. Toutefois, pareille épuration mettait aussi à mal le principe de l'inamovibilité de la magistrature du siège, garantie essentielle d'un État de droit. Par ailleurs, le fait que cette épuration soit intervenue si tardivement montre qu'elle a généré, pour les juges concernés, une incontestable et dommageable insécurité juridique. De plus, il apparaît primordial, pour l'indépendance de la magistrature, que les juges ne restent pas à l'ombre des maîtres du pouvoir, comme ils l'ont trop souvent été dans le passé, ainsi qu'en témoignent les très nombreuses et récurrentes épurations dont ils ont fait l'objet au cours de l'histoire. Il n'en reste par moins que ce beau texte porte un éclairage très intéressant sur une facette méconnue des épurations qui eurent lieu sous la III^e République.

2021-7029

1) J. Gracq, *Lettrines*, Éditions Corti, 1967, p. 86 et 87.

2) V. Hugo, *Napoléon le Petit*, éd. Actes Sud, 2007, p. 51.

3) Voir à ce sujet Y. Benhamou, *Une peinture lucide par Victor Hugo de la magistrature lors du coup d'État du 2 décembre 1851 de Louis-Napoléon Bonaparte - À propos du pamphlet Napoléon le Petit*, in *Journal Spécial des Sociétés*, 11 décembre 2019, n° 89, p. 8.

Covid-19 : une prise en charge au titre des risques professionnels très limitée



Guillaume Roland,
Avocat associé
et expert en droit social,
cabinet Herald



Ondine Juillet,
Avocate collaboratrice
et experte en droit social,
cabinet Herald

Un an après le début de la crise sanitaire, à l'heure du 3^e confinement général, moins de 500 salariés ont pu faire reconnaître leur Covid-19 comme étant une maladie professionnelle.

Compte tenu de ce faible chiffre, les salariés auraient-il intérêt à privilégier le terrain de l'accident du travail ? Rien n'est moins sûr.

Quoiqu'il en soit, les deux hypothèses doivent être envisagées.

MALADIE PROFESSIONNELLE : UNE PREUVE QUASI IMPOSSIBLE À APPORTER

Conformément aux dispositions de l'article L. 461-1 du Code de la Sécurité sociale, une maladie, pour être reconnue comme professionnelle et donner lieu à réparation, doit :

- soit figurer dans l'un des tableaux de maladies professionnelles,
- soit être identifiée comme ayant un lien direct avec l'activité professionnelle par le système complémentaire de reconnaissance des maladies professionnelles ;

Le décret n° 2020-1131 du 14 septembre 2020 relatif à la reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies liées à une infection au Sars-CoV2 est venu préciser les possibilités de prise en compte du risque lié au Covid-19 au titre de la législation sur les maladies professionnelles.

Ainsi, il a été créé deux nouveaux tableaux de maladies professionnelles consacrés à l'infection au Sars-Cov2 (l'un ajouté



au Code de la Sécurité sociale et l'autre au Code rural et de la pêche maritime).

Si l'opinion publique attendait de ce texte qu'il permette *a minima* une reconnaissance automatique pour tous les soignants et une reconnaissance facilitée pour tous les autres travailleurs, la réalité est toute autre.

La présomption d'imputabilité s'applique bien à ceux qui entrent dans le champ d'application des tableaux et qui réunissent toutes les conditions limitativement énumérées. Ces personnes bénéficient ainsi d'un régime favorable dans la mesure où elles n'ont à apporter aucune autre

preuve que les éléments figurant dans les tableaux.

Néanmoins, les personnes concernées par ces dispositions protectrices ne correspondent qu'à une partie infime de tous les salariés qui considèrent avoir été contaminés sur le lieu de travail.

Le texte impose notamment de remplir les conditions suivantes :

- appartenir aux personnels soignants et assimilés ;
- que l'état de santé ait « nécessité une oxygénation ou toute autre forme d'assistance ventilatoire, attestée par des comptes-rendus médicaux, ou ayant entraîné le décès » ;
- que le délai de prise en charge soit d'au moins 14 jours.

Pour tous les autres salariés qui sont « hors tableaux », le décret prévoit le recours à un « *Comité Régional des Reconnaissances des Maladies Professionnelles (CRRMP) spécial* ».

Celui-ci est de dimension nationale (et non régionale comme pour les CRRMP « classiques ») afin d'assurer une homogénéité du traitement des demandes et bénéficie d'une composition allégée.

Ces salariés sont néanmoins confrontés à une première difficulté : prouver qu'ils ont été infectés sur leur lieu de travail. Or, compte tenu du large spectre concernant la période d'incubation de 2 à 14 jours de la maladie et d'une circulation du virus sur l'ensemble du territoire, la preuve est quasiment impossible à rapporter.

En outre, le décret ne prévoit rien concernant le taux d'incapacité physique minimum exigé pour une prise en charge qui est selon le

droit commun fixé à 25 %. Ainsi, seules les personnes présentant les séquelles les plus graves pourraient faire valoir une prise en charge.

Les dispositions prévues par ce décret sont donc non seulement très loin de résoudre toutes les difficultés qui se posent face à l'hétérogénéité des situations mais sont également très éloignées des attentes des personnes infectées.

ACCIDENT DU TRAVAIL : MÊME COMBAT ! |||||

La question se pose également de savoir si les salariés peuvent faire valoir l'existence d'un accident du travail.

S'il est communément admis qu'une maladie puisse être prise en charge au titre d'un accident du travail, encore faut-il démontrer l'existence d'un fait accidentel précis à l'origine de la contamination.

Selon l'article L. 411-1 du Code de la sécurité sociale :

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause,

l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. »

Le salarié doit ainsi rapporter la preuve d'une contamination datable survenue au temps et au lieu de travail. Ainsi, sauf dans des situations très marginales, la preuve est quasiment impossible à rapporter compte tenu de la possibilité d'être contaminé partout, à tout moment et même par des porteurs sains, non identifiables.

Que ce soit en tant que maladie professionnelle ou accident du travail, faire reconnaître le caractère professionnel de la contamination, en l'état actuel des textes, risque pour les salariés « hors tableaux » d'être le parcours du combattant. Les employeurs ont quant à eux tout intérêt à émettre systématiquement des réserves motivées.

2021-7024

Impôt sur le revenu : les avocats à la rescousse

Paris (75)

Les Parisiens perdus dans leur déclaration d'impôt sur le revenu pourront compter, cette année encore, sur une aide gratuite dispensée par un avocat. Malgré les mesures sanitaires en vigueur, la Ville de Paris et le barreau de Paris ont en effet tenu à maintenir l'opération « Journée des fiscalistes » pour venir en aide au plus grand nombre. L'édition 2021 sera assurée le jeudi 6 mai 2021 grâce à des permanences d'avocats sur rendez-vous uniquement, dans toutes les mairies d'arrondissement, entre 9h et 18h.

Pour Anne Hidalgo, Maire de Paris, il s'agit d'un événement « *qui revêt un caractère d'intérêt général* ». Olivier Cousi, bâtonnier de Paris, ajoute que cette opération répond « *à une mission de service public : les avocats ont pour mission d'apporter conseil et assistance aux citoyens, une aide d'autant plus*



précieuse et nécessaire en cette période de crise ».

La majorité des consultations ont pour objet une aide à la rédaction des déclarations fiscales, mais pas que : les autres motifs de consultations concernent généralement la famille, l'immobilier et les déductions fiscales.

La prise de rendez-vous se fait via un lien dédié sur Internet ou via le 3975.

Les consultations se dérouleront dans le respect du secret professionnel des avocats et en toute confidentialité.

Plus de renseignements :

- Sur les sites www.avocats.paris / www.paris.fr/aidejuridique ;
- À l'accueil des mairies d'arrondissement ;
- Par téléphone au 3975 (coût d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur).

D.R.

2021-7072

Guyancourt accueillera la « Software République »

Yvelines (78)

Le 10 avril, Renault, Dassault Systèmes, Atos, Thales et STMicroelectronics ont annoncé avoir mis en place un partenariat pour développer les mobilités de demain. Cette alliance, lancée à l'initiative de Luca De Meo, le PDG de Renault, se concrétisera à l'été 2021 sur le site du Technocentre de Renault à Guyancourt, plus précisément dans le bâtiment Odysée dont la construction vient de s'achever, au sein de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Via ce partenariat, les cinq multinationales ont pour objectif de « *mettre en commun des savoir-faire qui sont aujourd'hui au meilleur niveau mondial* », selon les termes de Patrice Caine, PDG de Thales.

Ces cinq multinationales tricolores promettent ainsi la recharge du futur pour les véhicules électriques, une innovation qui « *nécessite beaucoup de complémentarité et de savoir-faire d'ingénieurs* », a expliqué Élie Girard, le directeur général d'Atos, interrogé par *Le Parisien*. En plus de cette recharge du futur, comme l'indique le quotidien, l'ambition est aussi, à court terme, de proposer des solutions



de mobilité sur mesure pour les territoires. Par exemple en agrégeant des données de vélos partagés, de véhicules partagés et de transports en commun. La cybersécurité sera également au centre des travaux collectifs. Le site se trouve en effet à proximité du laboratoire mondial de R&D d'Atos dédié à la recherche

en informatique quantique, au calcul haute performance et à la cybersécurité. À moyen terme, Atos, Dassault Systèmes, Renault, STMicroelectronics et Thales prévoient le développement d'un incubateur, d'un fonds d'investissement et d'un data challenge.

2021-7065

APESA 92 vient en aide aux dirigeants d'entreprise en difficulté sur le territoire

Hauts-de-Seine (92)

Initié au tribunal de commerce de Saintes en 2013, le dispositif national d'Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe (APESA) a vocation à être déployé dans l'ensemble des juridictions commerciales françaises. Localement, le dispositif existe aujourd'hui dans plus d'une soixantaine de tribunaux de commerce.

Face à la situation actuelle due à la crise, et pour répondre aux difficultés psychologiques des entrepreneurs, le Département des Hauts-de-Seine et le tribunal de commerce de Nanterre ont décidé de décliner ce dispositif à l'échelle du territoire.

Concrètement, le dispositif APESA vise à détecter, en amont, les chefs d'entreprise en souffrance aigüe. Il leur est alors proposé

jusqu'à cinq séances gratuites avec un psychologue ou un autre professionnel (conseillers conjugaux, thérapeutes familiaux, addictologues...), qui leur apportera le soutien dont ils ont besoin. « *L'APESA 92 est un dispositif de prévention permettant de repérer les entrepreneurs dont l'état psychologique nécessite une aide, et de les orienter vers un réseau de professionnels homologués spécialisés* », précise ainsi le Département.

Un budget de 60 000 euros sera apporté dès la création de cette association locale, par les membres fondateurs, à savoir le Département des Hauts-de-Seine (avec une contribution de 39 000 euros), le tribunal de commerce de Nanterre, mais aussi le MEDEF

Hauts-de-Seine, la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine, le barreau des Hauts-de-Seine, l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, la Compagnie régionale des commissaires aux comptes, et l'Union départementale des Hauts-de-Seine de la Fédération Française du Bâtiment grand Paris Île-de-France.

« *Cette aide vient compléter d'autres dispositifs psychologiques déjà mis en place par le territoire, en faveur des bénéficiaires du RSA, des femmes isolées, des femmes victimes de violence ou encore des jeunes* », souligne le Département.

2021-7064

Un fonds exceptionnel pour les agriculteurs victimes du gel

Essonne (91)

Du 6 au 8 avril derniers, dix régions de la Métropole ont subi un épisode de gel particulièrement sévère qui a causé des dégâts irréversibles dans les cultures viticoles et arboricoles ainsi qu'en grandes cultures (principalement betterave et colza). Les épisodes de gel tardif comme celui-ci sont malheureusement de plus en plus fréquents, en raison du dérèglement climatique. S'ajoute à cela une tendance à des hivers plus doux qui engendrent un démarrage de la végétation plus précoce. Or, les dégâts sont beaucoup plus graves quand la vigne a commencé à débourrer et que les arbres bourgeonnent.

Dans de nombreuses régions, les agriculteurs ont veillé toute la nuit, allumant des bougies ou des braseros autour des arbres et des cultures, afin de faire grimper les températures. Les flammes permettent en effet de faire monter la température de 2 ou 3 degrés, ce qui n'a malheureusement pas été suffisant pour sauver la plupart des récoltes. « À vous, agriculteurs qui, partout en France, avez lutté sans relâche, nuit après nuit, pour protéger les fruits de votre travail, je veux vous dire notre soutien plein et entier dans ce combat. Tenez bon ! Nous sommes à vos côtés et le resterons » avait déclaré le président Emmanuel Macron, le 10 avril.

Le 14 avril dernier, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, s'est donc rendu à Saint-Escobille au chevet des betteraviers – après la jaunisse de la betterave en 2020, c'est le gel qui a de nouveau dévasté les cultures –, où il a annoncé la création d'un fonds exceptionnel pour les agriculteurs victimes du gel.

« Les semences ont gelé la semaine dernière », s'est désolé Vincent Imbault, producteur de betteraves à Saint-Escobille, qui a reçu le ministre de l'Agriculture sur son exploitation.



« Les températures sont tombées jusqu'à -7°C. Cette fois, j'ai perdu entre 60 et 70 % de la production » a-t-il précisé. Des propos repris dans *Le Parisien*.

« On est face à la plus grande catastrophe agronomique du début du 21^e siècle, un drame invisible, a expliqué le ministre devant la foule des journalistes, imaginez l'émotion de nos concitoyens si un incendie avait embrasé des centaines de milliers d'hectares de cultures, c'est malheureusement ce qui vient de se produire ».

« À l'échelle du département, environ 70 % des surfaces sont à ressemer et on sait déjà que ce ressemis tardif aura des conséquences sur les récoltes avec une perte de 10 à 15 tonnes », a expliqué de son côté Frédéric Arnoult, le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricole (FDSEA) de l'Essonne. Quant au coût supporté pour chaque agriculteur, il sera de l'ordre de 600 euros par hectares, soit plusieurs dizaines de milliers d'euros en moyenne.

Lors de son déplacement, Julien Denormandie a annoncé la création d'un fonds d'aide exceptionnel destiné aux producteurs de grandes cultures.

Le 17 avril, en Occitanie, Jean Castex a confirmé cette annonce en promettant une série de mesures (année blanche de cotisations, dégrèvements de taxes foncières sur le non bâti (TFNB), mobilisation des dispositifs existants en matière d'activité partielle et de PGE...) qui représentent une mobilisation de grande ampleur estimée à près de 1 milliard d'euros.

À cette occasion, le Premier ministre a également rappelé la nécessité d'apporter des réponses structurelles pour renforcer durablement notre agriculture face aux aléas climatiques. Il a notamment demandé d'accélérer les travaux de réforme de l'assurance récolte et a annoncé le doublement de l'enveloppe du plan de relance dédiée à la protection contre les aléas climatiques.

Maria-Angélica Bailly
2021-7066

PUBLICITÉS LÉGALES

SOMMAIRE	75	78	91	92	93	94	95
• Constitutions	21	29	31	32	34	35	37
• Transformations		29	31				38
• Modifications	22	29	31	33	35	36	38
• Fusions	25						
• Dissolutions	25		31				38
• Clôtures de liquidation	25			34	35		39
• Convocations aux assemblées	26						
• Locations gérances	27						
• Ventes de fonds	27	30		34		36	39
• Cessions de droits							39
• Avis relatifs aux personnes	28	30	32	34	35	36	
• Avis Administratif		31					

TARIFS H.T.								
• A la ligne :	5,39 €	5,14 €	5,14 €	5,39 €	5,39 €	5,39 €	5,14 €	
• Forfaitaires pour les constitutions selon la forme	• EURL 124 €	• SASU 141 €	• SARL 147 €	• SCI 189 €	• SAS 197 €	• SNC 219 €	• SC 221 €	• SA 395 €

Le **Journal Spécial des Sociétés** a été désigné comme support officiel pour l'année 2021 ; par arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, par arrêté de Monsieur Préfet de Paris du 30 décembre 2020, par arrêté de Monsieur le Préfet des Yvelines du 31 décembre 2020, par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Essonne du 23 décembre 2020, par arrêté de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine du 15 décembre 2020, par arrêté de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis du 23 décembre 2020, par arrêté de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne du 22 décembre 2020, par arrêté de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise du 24 décembre 2020 de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de Justice pour les départements de Paris, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne (NOR : MCEI240070A). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans notre journal, sont obligatoirement mises en ligne dans la base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.
Les prix sont fixés par l'Arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES - NORMES TYPOGRAPHIQUES
surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points pica, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points pica soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points pica. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisis.

La direction du Journal Spécial des Sociétés décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

PARIS
75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP en date à PARIS du 01/04/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS.

Dénomination : BEST BARGAIN
Siège : 108, rue des Dames, 75017 PARIS.

Objet : Achat/vente, auprès de particuliers et professionnels, d'objets neufs ou d'occasion en détail ou en gros, vente en ligne ou en boutique.

Durée : 99 ans.
Capital : 1 000 Euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : MATHSUP, SARL dont le siège social est situé 24, avenue de la République, 78800 HOUILLES et immatriculée au RCS de VERSAILLES n° 879 943 496.

Directeur Général : TERANGA, SC dont le siège social est situé 26, rue Pierre Lamande, 78800 HOUILLES et immatriculée au RCS de VERSAILLES n° 881 008 759.

La Société sera immatriculée au RCS de PARIS.
106780



Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître BALNY VINCENT, notaire au 20, avenue Rapp 75007 PARIS, le 15/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MTC
Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 20, rue Jonquoy, 75014 PARIS.

Capital : 260 500 €.
Gérance : CHIEZE Jean-Baptiste et BAPTISTE Hélène demeurant ensemble au 20, rue Jonquoy 75014 PARIS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
106808

Aux termes d'un ASSP en date du 19/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
CAMPUS MATHURINS

Forme : Société par actions simplifiée
Objet social : La réalisation d'études préalables ou études préliminaires, économiques ou techniques, de tous avant-projets et projets de réalisation de conception, de construction, de rénovation, de réhabilitation ou de restructuration de bâtiments, l'établissement de dossiers de permis de construire et la réalisation de toutes démarches administratives s'y rapportant pour son compte ou pour le compte de société faisant partie du même groupe et en général, toutes missions d'études, de conception.

Siège social : 148, rue de l'Université, 75007 PARIS.

Capital : 1 000 €.
Présidence : FINANCIERE LBO FRANCE, SAS au capital de 37 000 €, 148, rue de l'Université 75007 PARIS, 480 016 534 RCS Paris
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
106825

Aux termes d'un acte authentique reçu par M^e Hadrien-François WILLAUME, notaire au 6, rue Biot 75017 Paris, le 08/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : STTJ
Forme : SCI.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit ou à titre onéreux au profit des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

Siège social : 5, rue Daubigny, 75017 PARIS.

Capital : 500 €.
Gérance : SIMEONI Marcel et MAZZONI SIMEONI Marie demeurant ensemble 5, rue Daubigny 75017 PARIS.
Cession d'actions : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS de PARIS.
106835

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître RABOULIN DIDIER, notaire au 4, place Arthur Dussault 94220 CHARENTON-LE-PONT, le 19/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CaPart2la
Forme : Société civile immobilière

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente -exceptionnelle- de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 1, rue du Dahomey, 75011 PARIS.

Capital : 1 000 €.
Gérance : FRICAN Grégory demeurant 1, rue du Dahomey 75011 PARIS.
Cession d'actions : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
106784

Par acte s.s.p. du 22/04/2021 a été constituée une SARL dénommée :

WAKANDA ASSET MANAGEMENT COMPANY

Siège : WAMC. **Siège social** : 3 Square Rapp - 75007 PARIS. **Capital** : 1 000 €.
Objet : Toutes prestations de conseil, d'assistance et d'intermédiation auprès de toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS. **Gérant** : M. William NKONTCHOU SOPGWUI, 3 square Rapp 75007 Paris.
106729

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 65 POISSONNIERE
Forme : SASU.

Objet : La création, l'achat, l'exploitation, la vente de tous de fonds de commerce de RESTAURATION - RESTAURATION RAPIDE - VENTE SUR PLACE OU A EMPORTER, sous toutes ses formes.

Siège social : 65, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS.

Capital : 600 €.

Durée : 99 années.
Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Présidente : La société « JIN INVEST », Société par Actions Simplifiée au capital de 600 € ayant son siège social au 61, rue des Graviillers - 75003 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro n° 898 361 555 et représentée par son Président, Monsieur Richard JIN.

La Société sera immatriculée au RCS de PARIS.
106867

Vos devis en ligne
(constitution de sociétés, droits de vote, etc.)

Aux termes d'un ASSP en date du 21/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PORT MELEU
Forme: Société par actions simplifiée.
Objet social : Services de restauration et de vente de boissons dans un restaurant, café et établissements de restauration similaires qui assurent un service individualisé à la table, y compris au comptoir, que ce service s'accompagne ou non de la présentation d'un spectacle. Service de restauration et de vente de boissons fournis dans un établissement de type café ou restaurant ou salon de thé. Production de repas, type traiteur, plats à emporter destinés ou non à être consommés immédiatement ou de denrées alimentaires préparées qui sont considérées ou non constituant un repas. Vente de denrées alimentaires produites ou non par unité considérées ou non comme constituant un repas et vente de repas destinées ou non à être consommées immédiatement. Vente de boissons alcoolisées en accompagnement ou non des repas, conformément aux licences de catégories obtenues ou à obtenir. Livraison à domicile, plats à emporter, paniers repas. Organisation d'évènement, manifestation culturelles, cours de cuisine, location de salle.
Siège social : 39, rue de Liège, 75008 PARIS.
Capital : 10 000 €.
Président : Isabelle GILLES demeurant 44, rue des Dames 75017 PARIS.
Directeur général : Bruno GILLES demeurant 44, rue des Dames 75017 PARIS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 106777

Aux termes d'un ASSP en date du 14/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GUAPA
Forme: SAS
Objet social : La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ; la participation en qualité de mandataire social, aux organes de toutes sociétés cotées, ou non cotées, immatriculées en France ou à l'étranger, et développant une activité dans l'immobilier ; la fourniture de prestations de conseils et d'assistance, notamment en matière immobilière et commerciale.
Siège social : 27 rue Vaneau, 75007 PARIS.
Capital : 1 000 €.
Présidence : TUBIANA Laure demeurant 39 rue d'Auteuil 75016 PARIS;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 106914

Aux termes d'un ASSP en date du 12/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : We are Ensemble
Forme : SARL
Objet social : Coaching - Conseil en Marketing.
Siège social : 72, rue d'Hautpoul, 75019 PARIS.
Capital : 2 500 €.
Gérance : BERTOLA Maiana demeurant 72, rue d'Hautpoul 75019 PARIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 106888

Nous vous accueillons
 du **lundi au vendredi**
 de **9h00 à 12h30**
 et de **14h00 à 18h00**

MODIFICATIONS

DNV GL FRANCE

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 1 829 000 Euros
Siège social : 75013 PARIS
 69, rue du Chevaleret
 309 610 061 R.C.S. PARIS

Modification

Le 19/04/2021, la collectivité des associés a décidé : (1) de nommer aux fonctions de Co-Gérant, à compter du même jour, M. Alexander VAN DER MEIJDEN, demeurant Kruispan 4, 3851 CX Ermelo, Pays-Bas, en remplacement de Mme Olga SPYRYDONOVA, Co-Gérante démissionnaire ; (2) de modifier l'objet social de la Société et de mettre à jour l'article 2 des statuts qui est dorénavant rédigé comme suit : « La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : La classification, la certification et l'assurance de la qualité des navires et de leurs composants, des installations, des produits, des personnes et des systèmes ; la fourniture de tests, de certification et de services de conseil à l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur de l'énergie et de tous autres secteurs industriels ; la fourniture de services d'assurance notamment aux organisations, produits, personnes, installations et chaînes d'approvisionnement ; la fourniture de solutions digitales pour la gestion des risques, l'amélioration de la sécurité et la performance des actifs des navires, pipelines, usines de transformation, structures offshore, grille électriques, villes intelligentes et autres ; la fourniture de services de formation, de services de recherche et développement, la licence de logiciels et de services y relatifs, incluant la maintenance et les services support ; la fourniture d'opérations de sécurité maritime, les services d'inspection et de certification, les services d'assurance qualité et de contrôle qualité » ; (3) de modifier la dénomination sociale de la Société « DNV GL France » en lui substituant celle de « DNV France » ainsi que le sigle « DNV GL France » en lui substituant celui de « DNV France ». Les statuts ont été modifiés corrélativement.
 Pour avis.

106875

LOUIS P. JOYEAU

SARL au capital de 7 225 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
 20, avenue Reille
 538 746 389 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des Associés du 26/03/2021, il a été décidé d'étendre l'objet social de la société aux activités de holding consistant notamment à détenir et à gérer des participations dans les autres sociétés du groupe et qu'elle leur fournisse notamment un support administratif.
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 106879

SCI BISQUINE

SCI au capital de 9 146,94 Euros
Siège social : 75007 PARIS
 55, rue de Varenne
 418 427 407 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18/12/2020, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant Mme Clara HAMELIN demeurant 55, rue de Varenne 75007 PARIS,
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 106871

GLORIA MARIS

SCI au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 75006 PARIS
 8, rue du Regard, C/o Souchier Finance
 882 739 998 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un procès-verbal de l'AGE du 14 mai 2020, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 404 250,00 Euros, ainsi constaté aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvain PIGNOL, notaire à PARIS 11^{ème} arrondissement (75011) (CRPCEN : 75250) le 22 mai 2020.
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 106775

SCI WILA

Société Civile
 au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
 26, rue Richer
 444 977 631 R.C.S. PARIS

Par Décision du 21 avril 2021, il a été décidé du transfert de siège de la société.
ANCIEN SIÈGE : 26, rue Richer – 75009 PARIS.
NOUVEAU SIÈGE : 9B, QUAI CLOVIS HUGUES À 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE.
 Nouvelle immatriculation au RCS d'AVIGNON.
 106810

**RENDEZ-VOUS
 BEN TERRES DE VIGNES
 RDVETV**

SARL au capital de 200 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
 64, rue de Tocqueville
 819 395 146 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 27/03/2021, il a été décidé d'étendre l'objet social à « l'exploitation de tout bar, hôtel, restaurant et toutes les activités annexes ou connexes au secteur dit CHR « café-hôtel-restaurant », et ce, à compter du 01/04/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 106811

SCI CANNEBIERE

Société Civile Immobilière
 au capital de 185 000,00 Euros
Siège social : 75012 PARIS
 6-8, rue Cannebière
 493 299 184 R.C.S. PARIS

Suivant PVE du 16/04/2021, Mme Charlette SUAREZ, demeurant à PARIS (75012) 8, rue Cannebière, est nommée gérante en remplacement de M. Pierre RICHEFEU, décédé le 15/02/2021. Les statuts seront modifiés en conséquence.
 106753

WRM

SAS au capital de 38 200 Euros
Siège social : 75011 PARIS
 10, passage Josset
 440 671 436 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 31/07/2020, il a été pris acte de la fin des mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société COGEED et de commissaire aux comptes suppléant de la société COMEXPERTS.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 106771

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

DU 3 RUE MEISSONNIER

Société Civile
 au capital de 137 060,30 Euros
Siège social : 75018 PARIS
 9 Villa Pierre Ginier
 342 602 034 R.C.S. PARIS

Lors des décisions unanimes des associés du 26 janvier 2021, il a été décidé d'élargir l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts : **Nouvelle mention :**
 La Société a pour objet :
 - L'acquisition par tout moyen (achat, apport, etc...) et la cession par tout moyen d'un immeuble sis à PANTIN, 3, rue Meissonnier,
 - La gestion et l'entretien dudit immeuble,
 - Et plus généralement l'acquisition par tout moyen et la cession par tout moyen de tout bien mobilier et immobilier ainsi que la gestion de la trésorerie par tout moyen.
 Le reste de l'article restant inchangé.
 106746

SCI SUAREZ-RICHEFEU

Société Civile Immobilière
 au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 75012 PARIS
 6-8, rue Cannebière
 414 429 563 R.C.S. PARIS

Suivant PVE du 16/04/2021, Mme Charlette SUAREZ, demeurant à PARIS (75012) 8, rue Cannebière, est nommée gérante en remplacement de M. Pierre RICHEFEU, décédé le 15/02/2021. Les statuts seront modifiés en conséquence.
 106754

E.T.S

SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
 4, rue Léon Delagrangé
 507 456 218 R.C.S. PARIS

Suite acte SSP du 1/5/21, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 4 Rue Léon Delagrangé, 75015 PARIS au 37 boulevard Suchet 75016 PARIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.
 106805

CENTURION

SA au capital de 192 000 Euros
Siège social : 93300 AUBERVILLIERS
 31-35, rue Saint-Denis
 347 788 556 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE en date du 14/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 7, rue Chateaubriand 75008 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence. **Président du CA, Directeur Général:** Mme DELAGE née LEMIERE Catherine demeurant 7, rue Favier, 94360 BRY-SUR-MARNE.
 La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
 106770

CITEPRESS-EDITIONS

Société Anonyme
 au capital de 59 170 Euros
Siège Social : 75020 PARIS
 4, rue de la Cour des Nours
 SIRET 602 028 417 00015
 Code APE 6820 B
 602 028 417 R.C.S. PARIS

Le CA du 07/04/2021 a acté de la démission d'office de M. René Benhamou de ses fonctions de Directeur Général Délégué au 12/04/2021.
 Mention au RCS de PARIS.
 106761

BEEP CONSULTING

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
126, boulevard Haussman
825 352 081 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} février 2021, l'associé unique a :
– pris acte que contrairement à ce qu'il a été indiqué dans le procès-verbal de l'associé unique du 23 juin 2020 et conformément au certificat de dépôt de fonds de la CAISSE D'EPARGNE du 10 juin 2020, le capital social de la société a été augmenté de la somme de DIX MILLE EUROS (10 000,00 €) par apport en numéraire pour être porté à DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 €) et par la création de MILLE (1 000) actions de DIX EUROS (10,00 €) chacune,
– constaté qu'il résulte de la décision d'augmentation du capital social décidée le 23 juin 2020 que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

L'article 7 des statuts ont été modifiés.
Dépôt légal au RCS de PARIS.

Pour avis. Le président.

106724

NORBAIL SOFERGIE

Société Anonyme
au capital de 2 400 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
59, boulevard Haussmann
322 491 523 R.C.S. PARIS

Suivant délibération en date du 9 avril 2021, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de :

- Monsieur Alain QUENTIN de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président,
- Monsieur Jean-Baptiste BAUDY DE GEYER D'ORTH de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Directeur Général,

Il a décidé de coopter Administrateur :
- Monsieur Bruno MAGNIN – 8, rue d'Idalie 94300 VINCENNES pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Monsieur Philippe CAMO – 8, rue des Remparts 94370 SUCY-EN-BRIE pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

De plus au cours de ce même Conseil :
- Monsieur Bruno MAGNIN a été nommé Président

- Monsieur Philippe CAMO a été nommé Directeur Général.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

Pour avis, le Conseil d'Administration.

106820

A.MOB

SAS au capital de 5 038,34 Euros
Siège social : 75010 PARIS
32, rue René Boulanger
801 111 659 R.C.S. PARIS

Par ASSP de la collectivité des associés le 15/01/2021, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Thomas TCHEKERUL-KOUCH demeurant 6, rue Lemoine 92100 Boulogne-Billancourt, en remplacement de M. Thomas ZAEPFFEL, à compter du 16/01/2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106797

STAR LEASE

Société Anonyme
au capital de 55 000 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
59, boulevard Haussmann
423 465 905 R.C.S. PARIS

Suivant délibération en date du 23 mars 2021, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Alain QUENTIN de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président,
Il a décidé de coopter Administrateur :
Monsieur Bruno MAGNIN – 8, rue d'Idalie 94300 VINCENNES pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

De plus au cours de ce même Conseil :
Monsieur Bruno MAGNIN a été nommé Président du Conseil d'Administration.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

Pour avis, le Conseil d'Administration.

106834

IMI FRANCE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 28 497 006 Euros
Siège social : 75003 PARIS
52, boulevard de Sébastopol
421 125 097 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Décision écrite du 16/04/2021, l'Associé Unique a décidé de nommer, en qualité de nouveau gérant, à compter du 16/04/2021, aux lieu et place de Monsieur Michel FLOHIC : Monsieur Johnny Martins PIRES, demeurant : 4, passage de l'Estuaire – 95290 L'Isle-Adam.

106790

BURO

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : Paris 75018
106, rue Lamarck
377 717 400 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 05/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 31 rue Lamarck, Paris 75018, et ce, à compter du 05/04/2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106831

MK Group

SAS au capital de 3 700 000 Euros
Siège social : 75003 PARIS
19, rue Béranger
843 129 503 R.C.S. PARIS

La collectivité des associés a décidé en date du 15/02/2021 de transférer le siège social, à compter du 15/02/2021, du 77 bis, rue Legendre – 75017 Paris au 19, rue Béranger – 75003 Paris.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention. Le Président.

106832

SAINT-PIERRE

SCI au capital de 3 000 Euros
Siège social : 75003 PARIS
19, rue Béranger
843 246 711 R.C.S. PARIS

L'AGE du 15/02/2021 a décidé de transférer le siège social, à compter du 15/02/2021, du 77 bis, rue Legendre – 75017 Paris au 19, rue Béranger – 75003 Paris.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention. Le Gérant.

106833

HOTEL DES CHEVALIERS

SAS au capital de 7 500 Euros
Siège social : 75003 PARIS
30, rue de Turenne
448 683 540 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions des associés en date du 23/07/2020, il a été pris acte du non renouvellement des mandats de la société VAL AUDIT et de Mme Françoise BLIAH DARBORD, respectivement commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106791

SHANTI TRAVEL GROUP

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
17, rue Galilée
893 904 276 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés du 24/03/21, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 874 329,20 Euros.

Par décision du Président du 30/03/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 2 957 275,80 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106837

MATTERS

SAS au capital de 68 565 Euros
Siège social : 75010 PARIS
10, rue du Faubourg Poissonnière
498 992 817 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 20/04/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général la société COGICAST, SAS au capital de 1 000 Euros, sis 10, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS immatriculée sous le n° 891 726 747 RCS Paris.

Il a également été décidé la cessation des fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la société INGENIUM AUDIT et de commissaire aux comptes suppléant de la société FID'OUEST AUDIT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106840

ARADIO GROUP

SAS au capital de 140 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
26, rue de l'Eglise
443 085 022 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 16/04/2021, le siège social a été transféré au 80, rue de Lourmel – 75015 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106806

CHARLES 27

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
14, rue Beauregard
533 383 709 R.C.S. PARIS

Suivant AGE du 08/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social de 14, rue Beauregard 75002 PARIS à 83, rue Desnouettes 75015 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

106817

MBV Systèmes d'Information

Société par Actions Simplifiée
au capital de 170 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
91, avenue de Wagram
508 494 408 R.C.S. PARIS

Suivant procès-verbal de l'AGOA du 15 mars 2021 il a été décidé de ne pas renouveler les mandats arrivés à expiration de Madame Catherine BLANCHARD-TISSANDIER, Commissaire aux Comptes Titulaire et de Monsieur Hervé SICHEL DULONG, Commissaire aux Comptes Suppléant. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.

106841

LANA

SCI au capital de 762,25 Euros
Siège social : 75015 PARIS
5, villa Poirier
378 301 394 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 16/02/2021, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 381,25 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106839

SHANTI TRAVEL SAS

SAS au capital de 60 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
17, rue Galilée
838 682 219 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 24/03/2021, et par décision du président du 24/03/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 400 000 Euros puis de le réduire afin de le ramener à 140 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106842

DNV GL BUSINESS ASSURANCE FRANCE SARL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 800 003 Euros
Siège social : 75013 PARIS
69, rue du Chevaleret
327 326 914 R.C.S. PARIS

Modification

Le 19/04/2021, la collectivité des associés a décidé : (1) de nommer aux fonctions de Co-Gérant, à compter du même jour, M. Arnaud TORCHEUX demeurant 13, rue Ste Croix de la Bretonnerie - 75004 Paris, en remplacement de M. Stefano CREA, Co-gérant démissionnaire ; (2) de modifier la dénomination sociale de la Société « DNV GL Business Assurance France SARL » en lui substituant celle de « DNV Business Assurance France SARL » ainsi que le sigle « DNV GL BAF » en lui substituant celui de « DNV BAF ». Les statuts ont été modifiés corrélativement.

106870

ELAN CONSULTING & MANAGEMENT

SARL au capital de 7 500 Euros
Siège social : 75013 PARIS
5 Villa Nieuport
482 358 983 R.C.S. PARIS

L'AGE du 15/09/2017, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

106874

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE

Société Coopérative à capital variable.
Etablissement de crédit.
Société de courtage d'assurances.
Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 008 015.
Siège social : 75012 PARIS
26, quai de la Rapée
775 665 615 R.C.S. PARIS

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 31 mars 2021 a décidé d'étendre l'objet social. En conséquence, le paragraphe 1 de l'article 4 des statuts est rédigé comme suit : « La Caisse régionale développe toute activité de la compétence d'un établissement de crédit notamment celle de banque et de prestataire de services d'investissement et toute activité d'intermédiaire en assurance, de transactions sur immeubles et fonds de commerce, de gestion immobilière et de syndic de copropriété, dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables, des conditions définies aux termes des agréments dont elle bénéficie, ainsi que des dispositions spécifiques régissant le Crédit agricole mutuel, et plus généralement, toutes activités connexes, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, et toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de le favoriser ».

Le Conseil d'administration en date du 9 avril 2021 a décidé :
- D'élire en qualité de Vice-Présidente du Conseil d'administration, Mme Arlette PATIN, demeurant à Paris (75010), 39 quai de Valmy, en remplacement de M. Jean-Louis CHAMBAUD atteint par la limite d'âge,
- D'approuver la nomination de Monsieur Philippe CARPENTIER, demeurant à Paris (75012), 2 rue de la Durance, comme représentant statutaire de la Caisse au sens de l'article 2 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'application de la Loi Hoguet.

Pour avis.

106857

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET MOBILIERE PARTOUCHE-

S.C.I.M.P.

SCI au capital de 45 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
141B, rue de Saussure
784 088 809 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30/06/2020, il a été décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 18 février 2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106865

SYNCSORT SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
47, avenue de l'Opéra
351 430 590 R.C.S. PARIS

Suivant procès-verbal de la décision prise par l'associé unique du 21 avril 2021 il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui est désormais : PRECISELY SOFTWARE. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106884

PL 17

SAS au capital de 20 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue Roquépine
529 520 553 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 30/09/2020, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106864

ARJIL CAPITAL

SAS au capital de 76 144 Euros
Siège social : 75116 PARIS
84, avenue d'Iéna
380 415 976 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 25/02/2021, il a été pris acte de la fin des fonctions de M. Patrick BERTHE de ses fonctions d'administrateur, et ce à compter du 29.04.2019.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106830

"R.B. DIFFUSION"

SARL au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75020 PARIS
25, rue d'Avron
421 520 388 R.C.S. PARIS

L'AGE du 12/04/2021, a décidé d'étendre l'objet et l'activité sociale à la quincaillerie. Modification au RCS de PARIS.

106846

"PAOFANG"

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
51, rue Desnouettes
479 193 393 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une AGE du 17/02/2021, il a été décidé de :

- Transférer à compter du 17/02/2021 le siège social du 51, rue Desnouettes 75015 PARIS au 6, rue Varet – 75015 PARIS.

Les statuts seront modifiés en ce sens.

Pour avis.

106858

NOUVELLE GENERATION 7

SAS au capital de 440 000 Euros
Siège social : 75018 PARIS
56, rue Duhesme
539 862 201 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO du 28/06/2019, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats du commissaire aux comptes titulaire : le Cabinet d'Audit de Commissariat aux Comptes, 29 rue du Fg Poissonnière, 75009 Paris, ainsi que du commissaire aux comptes suppléant : Jean Jacques Scheer, demeurant 11 bd de Sébastopol, 75001 Paris.

106876

ACTIONS & TRANSACTIONS

SAS au capital de 4 000 Euros
Siège social : 75003 PARIS
10, rue Greneta
801 893 090 R.C.S. PARIS

Suivant l'AGE du 20/04/2021, il a été décidé de transférer dès le 20/04/2021, le siège social de la société au 52, rue du Ranelagh - 75116 PARIS.

L'article 4 des statuts est modifié.
Dépôt légal au RCS de PARIS.

106882

GALERIE HOPKINS

SAS au capital de 96 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
2, avenue Matignon – 48, avenue Gabriel
316 535 624 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 01/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 5, rue Jean Mermoz, 75008 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106899

ERMEO

SAS au capital de 12 861,03 Euros
Siège social : 75019 PARIS
157 bd Macdonald
809 717 291 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 24/03/2021, la société CAUSEWAY SOFTWARE SOLUTIONS LIMITED, 49 Woodfield, Dublin 16, Rathfarnham DUBLIN D16K5W7 immatriculée sous le n°415488 RCS Irlandais a été nommée en qualité de président en remplacement de M. Pierre JOLY qui lui, a été nommé en qualité de directeur général.

Il a été pris acte de la fin des mandats de M. Christophe JOLY en tant que directeur général et de M. Victor PAYAN en tant que directeur général délégué.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106911

ACE CAPITAL PARTNERS

SAS au capital de 125 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
32, rue de Monceau
429 025 422 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 19/03/2021, il a été décidé de nommer M. Guillaume BENHAMOU demeurant 22, avenue de la Grande Armée 75017 PARIS en qualité de Directeur Général.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106895

Erratum à l'annonce n° 106579 parue dans le présent journal du 21/04/2021, il fallait lire :

- Dénomination sociale : 5QB Avocats et non 2QB Avocats.

- 818 643 322 RCS PARIS et non 718 864 332 RCS PARIS

106881

LES BÊTES SAUVAGES

SAS au capital de 100 Euros
Siège social : 75008 PARIS
7 rue de Castellane
850 114 810 R.C.S. PARIS

Par décision du président le 15/04/2021, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme 120 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106936

WEX EUROPE SERVICES SAS

SAS au capital de 8 375 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
20, rue Cambon
801 050 493 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique du 13/04/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président Mme Hilary RAPKIN, actuelle Directrice générale, en remplacement de M. William HOLMES

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106893

ZEUS & GAÏA

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
101, rue de Sèvres
883 686 826 R.C.S. PARIS

Au terme d'une assemblée générale ordinaire en date du 30 mars 2021, les associés ont décidé de :

- conformément aux dispositions de l'article 1835 du Code civil, doter la Société de la raison d'être suivante : « accélérer la mise en œuvre de la transition environnementale des activités économiques en décloisonnant les expertises et les compétences » ;

- conformément aux dispositions de l'article L. 210-10 du Code de commerce, fait déclarer la Société société à mission ; la Société s'est ainsi donnée pour missions de poursuivre les objectifs sociaux et environnementaux suivants :

« - IMPACT - Aider les entreprises clientes à concrétiser leurs projets de réduction de leur empreinte environnementale en recherchant, sélectionnant et mobilisant, pour elles, les meilleurs experts dans leur domaine. Ainsi la société se fixe comme premier objectif que 100% des projets auxquels nos experts participeront par notre intermédiaire aient un impact positif sur l'empreinte environnementale de nos clients

- EXPERTISE AUTHENTIQUE - Promouvoir des expertises pointues en matière de préservation de l'environnement (académiques et professionnelles). 100 % des experts que nous mobilisons ont une expertise réelle et avérée sur l'un des leviers de la transition environnementale (expériences, recherches, diplômes...)

- ÉQUITÉ - Rétribuer équitablement et de manière transparente nos experts en garantissant une juste répartition de la valeur créée dans notre modèle de rémunération. »

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

Pour avis.

106923

RAVAS

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 75008 PARIS
43, rue de Liège
320 485 857 R.C.S. PARIS

L'assemblée générale ordinaire du 2 mars 2021 a constaté la démission de Marcus VAN DOMBURG de son mandat de cogérant à compter du 15 février 2021 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

106921

MEDIASCHOOL ANGOULÊME

SAS au capital de 3 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
9, rue Lekain
878 352 970 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 15/02/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

106883

RIVOLI GUILLAUME

Société Civile au capital de 1 524,49 euros
Siège Social : 75008 PARIS
36, rue de l'Arcade
429 621 741 R.C.S. PARIS

L'A.G.E. du 15.02.2021 a porté le capital social à 2 000 euros.

106932

**SOCIETE D'EXPLOITATION
ET DE DEVELOPPEMENT
D'OPERATIONS**

COMMERCIALES - SEDOC

SAS au capital de 38 120 euros
Siège social : 75001 PARIS
20, rue Cambon
612 031 443 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique le 13/04/2021 il a été décidé de nommer en qualité de président de Mme ANN RAPKIN HILARY, actuelle Directrice Générale, en remplacement de M. STANLEY HOLMES WILLIAM

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
106889

SARL ALEXANDRA MALGRAIN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
68, avenue Mozart
508 528 585 R.C.S. PARIS

Aux termes du PV des décisions de l'associée unique du 01/03/2021, l'associée unique a décidé de transférer le lieu du siège social de 75016 PARIS, 68, avenue Mozart à 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, 3 villa des Sablons et ce à compter du jour de ladite assemblée. En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de NANTERRE.

Pour avis, la gérance.
106828

SACAM AVENIR

SAS au capital de 106 381 594,74 Euros
Siège social : 75008 PARIS
48, rue la Boétie
503 027 435 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 07/04/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 277 622 679,82 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
106942

CHAMBRE NOIRE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 Euros
Siège social : 75004 PARIS
89, rue de La Verrerie
827 887 266 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2021, la Présidente de la société par actions simplifiée CHAMBRE NOIRE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 89, rue de La Verrerie, 75004 PARIS au 18, rue du Temple 75004 PARIS à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
106940

LITTLE BOXES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 75003 PARIS
59, rue Meslay
503 902 058 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2021, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 59, rue Meslay, 75003 PARIS au 18, rue du Temple 75004 PARIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
106939

FMCG8

SAS au capital de 223 222 Euros
Siège : 75002 PARIS
12, rue vivienne - lot 3
884 094 632 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 28/07/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 523 222 Euros et de modifier la rédaction de l'article 2 des Statuts (Objet Social) comme suit : « La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger : - la détention de participations dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères, la prise de toutes participations et tous intérêts, par tous moyens, dans toutes sociétés et entreprises qui exercent une activité commerciale au sens des articles 34 ou 35 du Code Général des Impôts français (« CGI »), une activité industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière et, plus particulièrement, toute activité mentionnée au a du 2° du I de l'article 150-0 B ter du CGI. » Le reste de l'article reste inchangé.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
106945

GROUPE SANTIANE HOLDING

SAS au capital de 455 524 Euros
Siège social : 75008 PARIS
38-40, avenue des Champs Elysées
812 962 330 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 16/04/2021, la société SANTOUR GROUP HOLDING, SAS, 38, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS immatriculée sous le n° 889 965 430 RCS Paris, a été nommée en qualité de président en remplacement de M. Pierre-Alain MICHE DE MALLERAY qui lui, a été nommé en qualité de directeur général.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
106941

"LE 3"

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
3, Place de Clichy
752 989 657 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un AGE en date du 23 avril 2021, il a été décidé de : - transférer le siège social du 3, Place de Clichy - 75008 PARIS, au 54, rue Philippe de Girard - 75018 PARIS, à compter du 23/04/2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention est faite au RCS de PARIS.
106933

Retrouvez dès maintenant votre Journal en ligne sur



www.jss.fr

FUSIONS

DELORME HOLDING SAS

SAS au capital de 24 444 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
3, rue de Téhéran
808 446 926 R.C.S. PARIS
(Société absorbée)

**WESTINVEST GESELLSCHAFT
FÜR INVESTMENTFONDS MBH**

Société à responsabilité de droit allemand
au capital : 6 000 000 Euros
Siège social : Königshof-Hamborner
strasse 55
40472 DUSSELDORF (Allemagne)
Immatriculée au TI de DUSSELDORF
sous le numéro HRB 24304
(Société absorbante)

- Aux termes du projet de fusion du 16/10/20 prévoyant l'absorption de la société DELORME HOLDINGS SAS par la société WESTINVEST GESELLSCHAFT FÜR INVESTMENTFONDS MBH déposée au Tribunal de commerce de PARIS LE 16/10/20 par la société absorbée publiée dans le JOURNAL SPECIAL DES SOCIETES du 21/10/20 et au Bulletin Officiel des Annonces Civiles Commerciales (BODACC) le 22/10/20.

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique de DELORME HOLDING SAS du 01/12/20, en l'absence d'oppositions prévues dans les conditions et délais définis par les dispositions du Code de commerce du fait de la détention de la totalité des actions de la société absorbée par la société absorbante et de l'absence d'augmentation du capital de la société absorbante

- la société DELORME HOLDING SAS se trouve ainsi dissoute de plein droit sans liquidation et ce à compter du 01/12/20. La société sera radiée au RCS de PARIS.
106710

DISSOLUTIONS

PREMIUM

et pour nom commercial : PREMIVM
SARL au capital de 7 800 Euros
Siège social : 75008 PARIS
396, rue Saint-Honoré
484 208 780 R.C.S. PARIS

Par AGE du 30/09/2020 à 11h, il a été décidé : - de prononcer la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2020 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel,

- de nommer aux fonctions de liquidateur Mme Josiane BIOLATTO née MILLER, 54, boulevard Victor Hugo à CLICHY (92110), ancien gérant,

- de fixer le siège de la liquidation au siège social de la Société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
106898

LEAGS

SARL au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
164, avenue Ledru-Rollin
823 038 021 R.C.S. PARIS

L'AGE du 01/04/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Mme Emilie GRISELAIN, demeurant 2bis, Passage Saint Antoine, 75011 PARIS. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de PARIS.
106843

SCI MJ RENTAL IMMO

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75019 PARIS
64, rue Archereau
897 678 447 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 08 avril 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société SCI MJ RENTAL IMMO à compter du 08 avril 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Melik JOUINI, demeurant au 64, rue Archereau - 75019 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur à cette même date. La collectivité des associés lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif. La gérance assumée par Monsieur Melik JOUINI a pris fin à la même date. Le siège de la liquidation est fixé au 64, rue Archereau - 75019 PARIS, adresse de correspondance pour tous les actes et documents afférents à la liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS.

Pour avis et mention, Le liquidateur.
106726

SCI DROUARD DUBOIS

SC au capital de 4 573,47 Euros
Siège social : 75015 PARIS
13, rue Paul Barruel
328 908 736 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 08/04/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mme Marie-Hélène SPILLEMAECKER a été nommée en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
106946

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

**GROUPEMENT FORESTIER
DE BOIS BERTRAND**

GF en liquidation
au capital de 571 875 Euros
Siège social : 75016 PARIS
4, square Raynourd
389 676 305 R.C.S. PARIS

Par acte authentique reçu par M° Samuel PEZARD, notaire associé sis 15, rue Roquépine 75008 PARIS le 09/04/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.
106838

HIMA V1

SAS en liquidation
au capital de 2 684 475 Euros
Siège social : 75015 PARIS
91-93, boulevard Pasteur
450 937 149 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31/12/2020, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.
106766

IDEMA

SAS en liquidation
au capital de 38 260,75 Euros
Siège social : 75008 PARIS
38, rue des Mathurins
328 679 568 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO de clôture du 22/03/21, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur M. Albert BARUK, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
106798

PREMIUM

et pour nom commercial : PREMIUM
SARL en liquidation
au capital de 7 800 Euros
Siège de liquidation : 75008 PARIS
396, rue Saint-Honoré
484 208 780 R.C.S. PARIS

Par AGE du 30/09/2020 à 15 h, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 mars 2020.

La société sera radiée au RCS de PARIS.
106901

VERQUIN REIMS SAS

SAS en liquidation
au capital de 229 786 Euros
Siège social : 75008 PARIS
1, rue Euler
532 654 563 R.C.S. PARIS

Par décisions unanimes des associés le 14/04/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.
106907

Additif à l'annonce n° 106573 parue le 21/04/2021 dans le présent journal concernant la société TANIS : « L'AG précise que les associés auront 15 jours, à compter de la présente publication, pour faire valoir leurs droits dans la répartition. Passé ce délai, le reliquat, s'il existe, sera distribué aux associés s'étant manifestés dans le délai imparti, à due proportion de leurs droits dans la Société »

106919

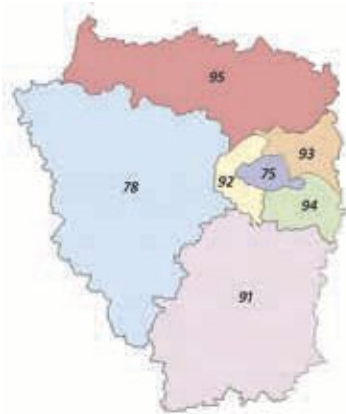
Le Journal Spécial des Sociétés

paraît :

le **mercredi** et le **samedi**

dans les départements suivants :

75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



**CONVOICATIONS
AUX ASSEMBLÉES**

BNP PARIBAS

Société anonyme
au capital de € 2.499.597.122
Siège social : 75009 PARIS
16, boulevard des Italiens
662 042 449 R.C.S. Paris

Assemblée Générale
des Porteurs de Titres Participatifs
du 11 mai 2021

AVIS DE DEUXIEME CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les porteurs de Titres Participatifs BNP PARIBAS sont informés que l'Assemblée Générale précédemment convoquée à huit clos le 14 avril 2021 à 9h30, n'ayant pu délibérer valablement faute de quorum, une seconde Assemblée Générale est convoquée le 11 mai 2021 à 9h30.

Compte tenu de la prorogation tant de l'état d'urgence sanitaire que du dispositif légal relatif à la tenue des assemblées générales dans un contexte de crise sanitaire en application du Décret n°2021-255 du 9 mars 2021, après avoir constaté qu'à ce jour :

- il existe des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires qui font obstacle à la présence physique de ses membres à l'Assemblée Générale, et que

- malgré toutes les mesures qui pourraient être prises par BNP Paribas, les règles sanitaires applicables (notamment les mesures dites « barrières ») ne pourraient être suffisamment respectées pour organiser la présence physique des participants habituellement présents à l'Assemblée Générale,

le Conseil d'Administration de BNP Paribas a constaté la nécessité de convoquer l'Assemblée Générale des Porteurs de Titres Participatifs BNP Paribas à huis clos hors de la présence physique des porteurs de Titres Participatifs BNP Paribas.

Les porteurs de Titres Participatifs sont donc invités à voter à distance en amont de l'Assemblée Générale. Les modalités de tenue et de vote à l'Assemblée Générale pouvant cependant évoluer en fonction des dispositions réglementaires qui seraient prises dans le contexte de la situation sanitaire en France, les porteurs de Titres Participatifs BNP PARIBAS sont invités à voter à distance en amont de l'Assemblée Générale et à consulter le site internet de la Société : <https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>.

Ordre du Jour

Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur les éléments servant de base à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Rémunération du représentant de la masse.

Pouvoirs pour formalités.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordre du jour et la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes susmentionnés ne font pas l'objet d'un vote.

Pour assister ou se faire représenter à cette Assemblée, les porteurs de titres participatifs nominatifs devront être inscrits en compte chez la Société, au jour de l'Assemblée Générale.

Les propriétaires de titres participatifs au porteur devront faire justifier dans les mêmes délais, auprès des établissements domiciliés de l'inscription en compte de leurs titres par une attestation de participation délivrée dans une banque, un établissement de crédit ou chez une Société de Bourse.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à BNP PARIBAS Securities Services (références ci-dessous) un jour au moins avant l'assemblée générale.

BNP PARIBAS Securities Services
CTS Assemblées Générales
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93761 PANTIN Cedex

Un propriétaire de titres participatifs ne peut à la fois adresser à BNP PARIBAS Securities Services une procuration et le présent formulaire. Toutefois, en cas de retour des deux documents, seul le pouvoir sera pris en compte, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Des cartes permettant d'assister à l'assemblée, des formulaires de vote par correspondance ou des pouvoirs en vue de s'y faire représenter seront délivrés aux titulaires de titres qui en feront la demande auprès de BNP PARIBAS Securities Services – CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93761 PANTIN Cedex ou auprès de leur intermédiaire financier.

Conformément aux dispositions de l'article R.228-75 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif pur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com

en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP Paribas Securities Services ainsi que les noms et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif administré ou au porteur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS Securities Services – CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93761 PANTIN Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 1 jour calendaire avant la date de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

106751

Portail de la Publicité Légale des Entreprises
Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises

BNP PARIBAS

Société Anonyme
au capital de € 2.499.597.122
Siège social : 75009 PARIS
16, boulevard des Italiens
662 042 449 R.C.S. Paris

Assemblée Générale
des Porteurs de Titres Participatifs
BNP PARIBAS
(ex-Banque de Bretagne)
du 11 mai 2021

AVIS DE DEUXIEME CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les porteurs de Titres Participatifs BNP PARIBAS (EX-BANQUE DE BRETAGNE) sont informés que l'Assemblée Générale précédemment convoquée à huit clos le 14 avril 2021 à 10h30, n'ayant pu délibérer valablement faute de quorum, une seconde Assemblée Générale est convoquée le 11 mai 2021 à 10h30.

Compte tenu de la prorogation tant de l'état d'urgence sanitaire que du dispositif légal relatif à la tenue des assemblées générales dans un contexte de crise sanitaire en application du Décret n°2021-255 du 9 mars 2021, après avoir constaté qu'à ce jour :

- il existe des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires qui font obstacle à la présence physique de ses membres à l'Assemblée Générale, et que

- malgré toutes les mesures qui pourraient être prises par BNP Paribas, les règles sanitaires applicables (notamment les mesures dites « barrières ») ne pourraient être suffisamment respectées pour organiser la présence physique des participants habituellement présents à l'Assemblée Générale,

le Conseil d'Administration de BNP Paribas a constaté la nécessité de convoquer l'Assemblée Générale des Porteurs de Titres Participatifs BNP Paribas ex Banque de Bretagne à huis clos hors de la présence physique des porteurs de Titres Participatifs BNP Paribas ex Banque de Bretagne.

Les modalités de tenue et de vote à l'Assemblée Générale pouvant cependant évoluer en fonction des dispositions réglementaires qui seraient prises dans le contexte de la situation sanitaire en France, les porteurs de Titres Participatifs BNP PARIBAS (ex- Banque de Bretagne) sont invités à voter à distance en amont de l'Assemblée Générale et à consulter le site internet de la Société : <https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>

Ordre du Jour

Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur les éléments servant de base à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nomination d'un nouveau représentant suppléant de la masse des porteurs de titres participatifs

Rémunération du représentant titulaire de la masse.

Pouvoirs pour formalités

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordre du jour et la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes susmentionnés ne font pas l'objet d'un vote.

Pour assister ou se faire représenter à cette Assemblée, les porteurs de titres participatifs nominatifs devront être inscrits en compte chez la Société, au jour de l'Assemblée Générale.

Les propriétaires de titres participatifs au porteur devront faire justifier dans les mêmes délais, auprès des établissements domiciliés de l'inscription en compte de leurs titres par une attestation de participation délivrée dans une banque, un établissement de crédit ou chez une Société de Bourse.

Les votes par correspondance ne sont

pris en compte que si ce formulaire parvient à BNP PARIBAS Securities Services (références ci-dessous) un jour au moins avant l'assemblée générale.
BNP PARIBAS Securities Services
 CTS Assemblées Générales
 Les Grands Moulins de Pantin
 9, rue du Débarcadère
 93761 PANTIN Cedex

Un propriétaire de titres participatifs ne peut à la fois adresser à BNP PARIBAS Securities Services une procuration et le présent formulaire. Toutefois, en cas de retour des deux documents, seul le pouvoir sera pris en compte, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Des cartes permettant d'assister à l'assemblée, des formulaires de vote par correspondance ou des pouvoirs en vue de s'y faire représenter seront délivrés aux titulaires de titres qui en feront la demande auprès de BNP PARIBAS Securities Services – CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93761 PANTIN Cedex ou auprès de leur intermédiaire financier.

Conformément aux dispositions de l'article R.228-75 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

– pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif pur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante paris_bp2s_france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP Paribas Securities Services ainsi que les noms et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

– pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif administré ou au porteur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris_bp2s_france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS Securities Services – CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93761 PANTIN Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 1 jour calendaire avant la date de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

106750

**Découvrez
notre nouveau service
DOMICILIATION**



www.jss.fr

BNP PARIBAS

Société Anonyme
 au capital de € 2.499.597.122
Siège social : 75009 PARIS
16, boulevard des Italiens
662 042 449 R.C.S. PARIS

**Assemblée Générale
des Porteurs de Titres Participatifs
DE BNP PARIBAS
(ex-Fortis Banque France)
du 11 mai 2021**

AVIS DE DEUXIEME CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les porteurs de Titres Participatifs BNP PARIBAS (ex-FORTIS BANQUE FRANCE) sont informés que l'Assemblée Générale précédemment convoquée à huit clos le 14 avril 2021 à 10 heures, n'ayant pu délibérer valablement faute de quorum, une seconde Assemblée Générale est convoquée le 11 mai 2021 à 10 heures.

Compte tenu de la prorogation tant de l'état d'urgence sanitaire que du dispositif légal relatif à la tenue des assemblées générales dans un contexte de crise sanitaire en application du Décret n°2021-255 du 9 mars 2021, après avoir constaté qu'à ce jour :

- il existe des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires qui font obstacle à la présence physique de ses membres à l'Assemblée Générale, et que

- malgré toutes les mesures qui pourraient être prises par BNP Paribas, les règles sanitaires applicables (notamment les mesures dites « barrières ») ne pourraient être suffisamment respectées pour organiser la présence physique des participants habituellement présents à l'Assemblée Générale,

le Conseil d'Administration de BNP Paribas a constaté la nécessité de convoquer l'Assemblée Générale des Porteurs de Titres Participatifs BNP Paribas (ex FORTIS BANQUE FRANCE) à huis clos hors de la présence physique des porteurs de Titres Participatifs BNP Paribas (ex FORTIS BANQUE FRANCE).

Les porteurs de Titres Participatifs sont donc invités à voter à distance en amont de l'Assemblée Générale. Les modalités de tenue et de vote à l'Assemblée Générale pouvant cependant évoluer en fonction des dispositions réglementaires qui seraient prises dans le contexte de la situation sanitaire en France, les porteurs de Titres Participatifs BNP PARIBAS (EX-FORTIS BANQUE FRANCE) sont invités à voter à distance en amont de l'Assemblée Générale et à consulter le site internet de la Société <https://invest.bnpparibas.com/information-reglemente>.

Ordre du Jour

Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur les éléments servant de base à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nomination d'un nouveau représentant suppléant de la masse des porteurs de titres participatifs.

Rémunération du représentant titulaire de la masse.

Pouvoirs pour formalités.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordre du jour et la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes susmentionnés ne font pas l'objet d'un vote.

Pour assister ou se faire représenter à cette Assemblée, les porteurs de titres participatifs nominatifs devront être inscrits en compte chez la Société, au jour de l'Assemblée Générale.

Les propriétaires de titres participatifs au porteur devront faire justifier dans les mêmes délais, auprès des établissements domiciliés de l'inscription en compte de leurs titres par une attestation de participation délivrée dans une banque,

un établissement de crédit ou chez une Société de Bourse.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à BNP PARIBAS Securities Services (références ci-dessous) un jour au moins avant l'assemblée générale.

BNP PARIBAS Securities Services
 CTS Assemblées Générales
 Les Grands Moulins de Pantin
 9, rue du Débarcadère
 93761 PANTIN Cedex

Un propriétaire de titres participatifs ne peut à la fois adresser à BNP PARIBAS Securities Services une procuration et le présent formulaire. Toutefois, en cas de retour des deux documents, seul le pouvoir sera pris en compte, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Des cartes permettant d'assister à l'assemblée, des formulaires de vote par correspondance ou des pouvoirs en vue de s'y faire représenter seront délivrés aux titulaires de titres qui en feront la demande auprès de BNP PARIBAS Securities Services – CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93761 PANTIN Cedex ou auprès de leur intermédiaire financier.

Conformément aux dispositions de l'article R.228-75 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

– pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif pur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante paris_bp2s_france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP Paribas Securities Services ainsi que les noms et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

– pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif administré ou au porteur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris_bp2s_france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS Securities Services – CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93761 PANTIN Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 1 jour calendaire avant la date de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

106749

Publiez vos annonces...

OFFRE DE SERVICE



**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Suivant acte SSP en date à PARIS du 18 décembre 2020, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement PARIS ST-HYACINTHE, le 14/01/2021 (Dossier 2021 00007487, référence 7544P61 2021 A 02178), **Madame Christine COSTA**, demeurant 5, rue du Retrait – 75020 PARIS, RCS PARIS n° 508 626 868, a donné en location-gérance pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} février 2020, un fonds de commerce de « **Marchands de vins - Café - A consommer sur place et à emporter - Brasserie** », sis et exploité à 108, rue de Ménilmontant – 75020 PARIS, à la société « **POUR LE PLAISIR** » SAS au capital de 1 000 € dont le siège social est situé : 108, rue de Ménilmontant – 75020 PARIS, RCS PARIS n° 897 886 438.

Election de domicile :
 - Le Loueur de fonds : au Cabinet CPNC AVOCATS, situé : 18, rue de Marignan – 75008 PARIS ;
 - Le Locataire-gérant : dans les lieux loués.
 106769

Aux termes d'un acte SSP du 22 avril 2021, la société **L'ESTAMINET**, SAS au capital de 1 000 €, dont le siège social est sis 66, rue de Turenne – 75003 PARIS, immatriculée au RCS PARIS sous le n°894 459 759, a donné en location-gérance à **Madame Chantal SINGH**, demeurant 14, rue des Lions Saint Paul – 75004 PARIS, un fonds de commerce de **RESTAURATION – TRAITEUR – EPICERIE FINE**, sis et exploité 4, rue des Oiseaux – 75003 PARIS, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2021, renouvelable ensuite par tacite reconduction.

Election de domicile :
 -Le Loueur de fonds : en son siège social ;
 -Le Locataire-gérant : dans les lieux loués.
 106903

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 avril 2021, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Paris Saint Hyacinthe le 20 avril 2021, Dossier 2021 00018488, référence 7544P61 2021 A 05527, la société **OPTIQUE 114**, SARL au capital de 9 000 Euros dont le siège social est situé au 114, avenue Jean Jaurès 75019 Paris, RCS Paris 300 094 042, représentée par Madame François Mazière, gérante, a cédé à :

La société **LM OPTIC DESIGN**, SARL au capital de 7 000 Euros dont le siège social est situé au 22, rue de la clef des champs 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, RCS Bobigny 811 890 250, le fonds de commerce de vente au détail d'articles d'optique sise et exploité au 114, avenue Jean Jaurès 75019 Paris, avec tous les éléments le composant, comprenant clientèle, achalandage, et droit au bail. La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 50 000 Euros s'appliquant aux éléments :
 - Incorporels pour 40 000 Euros ;
 - Corporels pour 10 000 Euros.
 L'entrée en jouissance a été fixée à compter du 14 avril 2021.

Les oppositions, s'il y lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales au cabinet de Maître Antoine Casanova, 56, avenue Victor Hugo – 75116 Paris.

Pour Avis
 106929

VENTE DE FONDS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 18/03/2021, par Maître Claire PERSOZ, Notaire à PARIS 6e, 92, rue Rennes, enregistré au SPF de PARIS 11, le 30/03/2021, références B214P11 2021 D N° 2976, Volume : B214P11 2021 P N° 1904. **Madame Odette CASTRO**, née le 06/03/1971 à PARIS 11e, demeurant, 134, rue Saint-Denis, 93100 MONTREUIL, a vendu à

M. Silvio GARCIA DA SILVA, né le 17/02/1982 à SAO PAULO (BRÉSIL), demeurant 50, rue de la Bidassoa, 75020 PARIS.

Un fonds de commerce de **coiffure mixte** sis et exploité à PARIS 20e, 38, rue Sorbier, connu sous le nom commercial COIFFURE SG.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 35 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 18/03/2021.

Il a en conséquence été mis fin à la location-gérance qui liait les mêmes parties.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et pour la correspondance, à l'Etude de Maître Claire PERSOZ, Notaire, 92, rue de Rennes, 75006 PARIS.

106927

Par acte SSP en date à PARIS du 19/03/2021, enregistré au SDE PARIS ST-LAZARE, le 22/03/2021 (Dossier 2021 00017473, Référence 7564P61 2021 A 04252), la société « **CHX** » SARL au capital de 8 000 € dont le siège social est situé : 115, avenue de Clichy - 75017 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 448 217 000, a cédé à la société « **MAC ONE** » SARL au capital de 5 000 € dont le siège social est situé : 115, avenue de Clichy - 75017 PARIS, en cours d'immatriculation au RCS de PARIS, représentée par M. Zuomiao XIE, gérant et M. Xuean HUANG, associé, le fonds de commerce de « **PRET-APORTER - VENTE DE VETEMENTS - CHAUSSURES - IMPORT-EXPORT** », connu sous l'enseigne « **C.H.X** » sis et exploité 115, avenue de Clichy - 75017 PARIS, et ce, moyennant le prix de vente : 40 000 €. Jouissance : 19/03/2021. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SCP CPNC AVOCATS sis 18, rue de Marignan - 75008 PARIS, pour la correspondance et pour la validité.

106944

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 juin 2017,

Madame Angèle Marie ROMITI, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 4^{ème} arrondissement (75004) 29, rue des Blancs Manteaux. Née à BASTIA (20200), le 18 novembre 1935. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à PARIS 12^{ème} arrondissement (75012) (FRANCE), le 17 novembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Mélanie GOMES DAMIAO, Notaire au sein de l'Etude de Maître Thierry LAURENT à PARIS (2^{ème}), 43, rue

Saint-Augustin, le 21 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Benoit PICHEVIN, notaire à PLELAN-LE-GRAND (35380) 2^{ter}, rue des Planchettes, référence CRPCEN : 35057, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

106782

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à Levallois-Perret du 17 décembre 2020, **Madame Jacqueline Rose-Marie LAURENS**, demeurant à PARIS (75005) 20, rue Lacépède. Née à CHARENTON-LE-PONT (94220), le 27 août 1956. Célibataire. Décédée à LEVALLOIS-PERRET (92300), le 25 décembre 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Rachel BOUVIER-AJAM, Notaire à PARIS (75016), le 22 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Cécile BAUCHAT, notaire de la SELAS « LACOURTE et Associés, Notaires » à PARIS (75116) 54, avenue Victor Hugo, référence CRPCEN : 75194, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

106861

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

« Aux termes d'un testament olographe fait le 26 janvier 2011, **Madame Colette BRIAND**, veuve **BONNEVIE** demeurant à PARIS 14^{ème} arrondissement (75014) 8, boulevard Jourdan, née à QUESTEMBERT (56230), le 3 avril 1932, et décédée à IVRY-SUR-SEINE (94200) (FRANCE), le 30 janvier 2020, célibataire, a institué deux légataires universels.

Les oppositions pourront être formées dans le mois suivant la réception par le Greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture des testaments et copie des testaments, auprès de Maître Véronique DRILHON-JOURDAIN, notaire associée de la Société par Actions Simplifiée « Letulle Deloison Drilhon-Jourdain » titulaire d'un Office Notarial à PARIS (8^{ème} arrondissement), 3, rue Montalivet - référence CRPCEN : 75075, Notaire chargée du règlement de la succession ».

106894



RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Xaviera FAVRIE, notaire à PARIS, le 22 avril 2021 :

Monsieur François Raymond André MOUGNAUD, Banquier, et Madame Elisabeth Alice Roseline Claude TIROUFLET, Avocate, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 14^{ème} arrondissement (75014) 45 rue d'Alesia Monsieur est né à VERSAILLES (78000) le 16 mars 1979, Madame est née à PARIS 14^{ème} arrondissement (75014) le 17 mai 1988.

Mariés à NEW-YORK CITY, ETAT DE NEW-YORK (ETATS-UNIS) le 22 mars 2013 sous le régime matrimonial légal new-yorkais, assimilable à celui d'une séparation de biens, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les époux ont établi leur nouvelle résidence principale en France depuis le 18 août 2018.

Par conséquent, en application du principe de mutabilité automatique, la loi applicable au régime matrimonial des époux MOUGNAUD - TIROUFLET est devenue à compter de l'installation de leur résidence habituelle en France, la loi française.

Dès lors les époux se sont trouvés soumis au régime matrimonial légal français de la communauté de biens réduite aux acquêts.

Monsieur et Madame MOUGNAUD ont décidé de changer leur régime matrimonial en optant pour le régime de séparation de biens pure et simple.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Xaviera FAVRIE, notaire à PARIS (75002), 5 rue de la Bourse.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire. »

106938

Avis de changement d'un régime matrimonial

Information concernant les époux :

Monsieur Gérard Philippe Jean-Pierre Charles HUNTZINGER, retraité, et Madame Muriel Véronique LAPICQUE, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 14^{ème} arrondissement (75014) 1, rue Monticelli.

Nés savoir : Monsieur à MARSEILLE (13000) le 25 octobre 1941, Madame à BAYEUX (14400) le 4 mars 1951.

Mariés à la mairie de PARIS 17^{ème} arrondissement (75017) le 11 mai 1983

sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Tous deux de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Information concernant la modification du régime matrimonial :

Adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux.

Acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Me BOUTHIER, notaire à PARIS (14^{ème}), 30, place Denfert-Rochereau, le 21 avril 2021.

Information concernant les oppositions :

Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de la parution du présent avis, la lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître BOUTHIER, notaire à PARIS (14^{ème}), 30, place Denfert-Rochereau.

Pour avis et mention

Maître BOUTHIER, Notaire.

106935

Monsieur Xavier DIDELOT et **Madame Edith BELLEVAL**, demeurant à PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) 18 rue de l'Assomption, mariés à la mairie de BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 24 août 1973 sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial par : - l'adjonction d'une clause de préciput, - l'adjonction d'une clause d'attribution de la communauté au conjoint survivant pour moitié en toute propriété et moitié en usufruit, - l'adjonction d'une clause de renonciation à récompenses en cas de dissolution du régime par décès uniquement. Suivant acte reçu par M^e Juliette SILHOL Notaire à PARIS 1^{er} le 21 avril 2021. Les oppositions à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, et devront être notifiées, par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à M^e Juliette SILHOL, 10 rue de Castiglione 75001 PARIS (N°75197).

106804

Aux termes d'un acte reçu par Maître Xaviera FAVRIE, notaire à PARIS, le 22 avril 2021 :

Monsieur Jeremy Bryce Morrissey DURACK, Directeur Financier, et Madame Isabelle Marguerite-Marie BOWN, Médecin endocrinologue et nutritionniste, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 15^{ème} arrondissement (75015) 62 bis, rue des Entrepreneurs.

Monsieur est né à PERTH, AUSTRALIE DE L'OUEST (AUSTRALIE) le 23 avril 1958, Madame est née à LILLE (59000) le 3 novembre 1964.

Mariés à la mairie de LILLE (59000) le 2 mai 1992 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Marie-Odile SEVRIN, notaire à LE CATEAU-CAMBRESIS (59360), le 30 avril 1992.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Ont décidé de changer leur régime matrimonial en optant pour le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente publication et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Xaviera FAVRIE, notaire à PARIS (75002), 5, rue de la Bourse.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire

106924

Publiez vos annonces... dans nos colonnes



FUSION ACQUISITION



LOCATION VENTE

YVELINES

78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 06/04/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ADN & CO - Aiôn
Objet social : Prestations intellectuelles dans le conseil en organisation, de la formation, du coaching, des ressources humaines et de la psychothérapie
Siège social : 19, avenue de la Châtaigneraie, 78870 Bailly.
Capital : 3 000 €.
Durée : 99 ans.
Président : M. DESOMBRE Nicolas, demeurant 19, avenue de la Châtaigneraie, 78870 Bailly.
Directeur Général : Mme DESOMBRE Emmanuelle, demeurant 19, avenue de la Châtaigneraie, 78870 Bailly.
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : La cession est libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas.
 Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 106928

Cabinet Solange Leroux-Molina
 9 DOM DE BEL ABORD
 91380 Chilly-Mazarin

Par acte SSP du 12/04/2021, il a été constitué une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI API
Objet social : l'acquisition, la mise en valeur, la propriété, l'administration, l'exploitation, soit directement soit indirectement, par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de tous immeubles qui lui seront apportés ou qui seront acquis par elle au cours de la vie sociale
Siège social : 6, rue de la Butte du Moulin A Vent, 78730 Rochefort-en-Yvelines.
Capital : 1 000 €.
Durée : 99 ans.
Gérance : M. PORCEDDU Eric, demeurant 6, rue de la Butte du Moulin A Vent, 78730 Rochefort-en-Yvelines.
Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées même entre associés ou entre ascendants et descendants qu'avec l'agrément de la collectivité des associés par décision extraordinaire
 Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 106763

Dénomination :
VARAKI ALIMENTATION

Forme : SASU. **Siège social :** 62, rue du Maréchal Foch, 78250 MEULAN EN YVELINES. **Objet :** Commerce d'alimentation générale, épicerie, vente en détail et en gros des produits alimentaires, des boissons alcoolisées et non alcoolisées, produits cosmétiques et exotiques. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Versailles.
Capital : 1000 euros. **Présidente :** Madame KASITHTHAMPI épouse DEENKUMAR Lokenthini, demeurant au 3, rue de la Mutualité, 93700 DRANCY. 106821

Aux termes d'un ASSP en date du 01/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LEYKA
Forme : Société civile immobilière.
Objet social : L'acquisition, la gestion, la propriété, de tous immeubles ou droits immobiliers, tant en France qu'à l'étranger, en pleine-propriété, en nue-propriété ou en usufruit et de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la détention et la gestion - en ce compris l'aliénation - de tous portefeuilles de valeurs mobilières et de tous droits sociaux. L'administration et la gestion du patrimoine social. La conclusion de baux ou toutes autres conventions d'occupation onéreuse ou gratuite. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de la vente, échange ou apport en Société.
Siège social : 96, av du Maréchal Foch, 78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE.
Capital : 1 000 €.
Gérance : PLANTELIN SYLVAIN demeurant 1, pl VICTOR HUGO - VILLA COLLIN, 78112 FOURQUEUX.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES. 106737

Aux termes d'un ASSP en date du 12/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ARMOR'VAN
Forme : Société civile immobilière.
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits immobiliers pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : 15 Grande Rue, 78410 AUBERGENVILLE.
Capital : 100 €.
Gérance : LOPIN Anne-Laure demeurant 15 Grande Rue, 78410 AUBERGENVILLE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES. 106772

Aux termes d'un ASSP en date du 31/03/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TCHIN & TECH
Objet social : - la vente de prestation de programmation, conseil et autres activités informatiques,
 - la vente de prestation d'enseignement,
 - la location de courte durée de voitures particulières et autres véhicules automobiles légers sans chauffeur.
Siège social : 16, rue de Vergennes, 78000 VERSAILLES.
Capital : 1 000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.
Président : Madame TOUATI Hadjer, demeurant 1, chemin de Grigny, 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE.
Directeur général : Monsieur BOUFENNARA Lyes, demeurant 16, rue de Vergennes, 78000 VERSAILLES.
Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
 Hadjer TOUATI. 106722

Le Journal Spécial des Sociétés publie le mercredi et le samedi dans le 75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95

TRANSFORMATIONS

WEBDYN

SA au capital de 570 302 Euros
Siège social :
 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
 24, rue des Gaudines
 414 834 028 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGM du 14/04/2021, il a été :

- décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés,
- décidé de nommer en qualité de **Président** la société FLEXITRON, société de droit espagnol sis 76, 3 A Belmonte de Tajo 28019 MADRID enregistrée sous le numéro d'identification 82381013, en remplacement de M. Philippe FAUGERAS.
- pris acte que les mandats des Membres du Directoire et des Membres du Conseil de Surveillance, M. Eric PLANTIER, Mme Rosine FAUGERAS, la société KREAXI, M. Arnaud FAUGERAS et la société SIGMA GESTION, ont pris fin le 14/04/2021.
- pris acte que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, la société AUDIT NORMANDIE CONSEIL, et la société COMPTABILITE ORGANISATION GESTION DE LA BASSE SEINE, ont pris fin le 14/04/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES. 106860

CONSEIL ET EXPERTISE EN ENTREPRISE

S.A.R.L. au capital de 450 000 Euros
Siège social :
 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE
 6, rue Mansart
 350 039 277 R.C.S. VERSAILLES

L'assemblée du 10/02/2021 a décidé la transformation de la société en SAS à compter de ce jour sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des nouveaux statuts. Rien ne change sauf :

- La forme d'une SARL a une SAS.
- L'administration : précédemment Gérance par Jean François SOUS dorénavant, Jean François SOUS sera le **Président** il demeure 17 bis, rue Bertrand 78640 Neauphle-le-Château.
- La société ne dépassant pas les seuils n'a pas désigné de commissaire aux comptes.

Dépôt au RCS de VERSAILLES. 106902

FLASH REPAIR

SARL au capital de 5 000 Euros
Siège social :
 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
 1-3, avenue des Trois Peuples
 751 617 143 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 06/04/2021, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général Mme Estelle DUVAL demeurant 474, rue du Chat Noir - Les Carneaux 78830 BULLION. En conséquence de cette transformation, il a été mis fin aux fonctions de gérant de M. Olivier CRAUSSE et est nommé **Président** de la société sous sa nouvelle forme. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES. 106854

6 THEME PUB

OU SIX THEME PUB

SARL au capital de 7 500 Euros
Siège social : 78250 HARDRICOURT
 36, boulevard Carnot
 442 937 231 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 31/03/2021, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet et la durée de la société n'ont pas été modifiés. En conséquence de cette transformation, il a été mis fin au mandat de gérant de M. Richard LETELLIER et est nommé **Président** de la société sous sa nouvelle forme.

Il a également été décidé de transférer le siège social au 11 ter, rue du Clos Villiers 78250 MEULAN, et ce, à compter du 01/02/2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES. 106787

MODIFICATIONS

LEXGROUP

LEX GROUP GRENOBLE
 Notaires
 7, Rue Vicat - 38000 GRENOBLE

TY-MOULIN

Société Civile
 au capital de 61 000 Euros
Siège : GUILHERAND-GRANGES (07500)
 11, allée des Marronniers
 444 714 810 R.C.S. AUBENAS

Suivant assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2021, les associés de la société TY-MOULIN sus-désignée ont décidé de transférer le siège social de GUILHERAND-GRANGES (07500), 11 Allée des Marronniers à LA CELLE SAINT CLOUD (78170), 1 Rue Béranger, à compter du 7 avril 2021 et de modifier les statuts en conséquence. **Objet :** propriété, administration, exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou droits immobiliers. Prise de participation dans toutes opération immobilières. **Durée :** 99 ans. **Capital social :** 61.000 Euros correspond à des apports en numéraire. **Gérance :** M Luc MOULIN sis à LA CELLE SAINT CLOUD (78170), 1 Rue Béranger. Radiation RCS Aubenas. La société sera réimmatriculée au RCS de VERSAILLES. Pour avis, la gérance. 106794

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

CVS CONSTRUCTIONS

SARL au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 95780 HAUTE-ISLE
 3 LES ILES VOLANTES
 823 427 026 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2021, les associés ont décidé, à compter du 15 avril 2021, de transférer le siège social à RD 983 - Domaine du Grand Charme, 78440 Fontenay-St-Pere.

Radiation du RCS de Pontoise et immatriculation au RCS VERSAILLES.

Gérant : Monsieur Pascal ROBERGE, demeurant RD 983 - Domaine du Grand Charme, 78440 FONTENAY-ST-PERE a été nommé en qualité de co-gérant, en remplacement de Madame Marie-Claude CHARRIER, démissionnaire. 106731

OUICLICK

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
24, rue Saint Ferdinand
817 786 718 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 12 avril 2021, l'associé unique a décidé : - de nommer, en qualité de nouveau **Président**, la société EUREXO SAS dont le siège social est sis à Louveciennes (78430), 19 Chemin de Prunay, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 315 547 935, et représentée par Madame Valérie BERTHEREAUX, à compter du jour même, en remplacement de Monsieur Olivier RANJARD ; - de transférer le siège social du 24 Rue Saint Ferdinand - 75017 PARIS au 19 Chemin de Prunay - 78430 LOUVECIENNES, à compter du jour même ; l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La Société sera désormais immatriculée au RCS de Versailles. Pour avis.
106807

Changement de Président

WERISK

SAS au capital social de 4 000 Euros
Siège social : 78500 SARTROUVILLE
41, avenue Carnot
822 292 926 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une délibération en date du 7 avril 2021, l'A.G.E. des associés a décidé :

I. de nommer Mme Julie WEHRLE demeurant 22, rue des quinze cornets, 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS en qualité de **Présidente** en remplacement de Mme Michèle HRASKO, démissionnaire.

II. de transférer le siège social au 2, chemin Henri Matisse, 78500 SARTROUVILLE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS, La Présidente.
106723

SL AUDITION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 Euros

Siège social :
94210 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
19, rue Saint Hilaire
880 859 160 R.C.S. CRETEIL

Suivant l'AG du 29 mars 2021, il a été décidé de transférer le siège social au 124-126, rue du Général de Gaulle 78300 POISSY.

Gérance : Madame SHANY SULTANA PARIENTE et Madame LISA REINETTE MAAREK.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de VERSAILLES et radiée de celui de Créteil.
106779

SCIC MCH

SCI au capital de 461 920,52 Euros
Siège social :
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
2, rue de l'Echiquier
401 227 228 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions des associés du 19/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 2, rue de l'Echiquier - 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN au 38, chemin de la Mare du Bois - 78310 MAUREPAS, à effet au 19/04/2021. L'objet et la durée de la société restent inchangés. Le Gérant demeure Jacques HAMON. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
106774

PATRICE SAMBAIN ET ANNE-LAURE REGARD, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

SCP au capital de 168 606 Euros
Siège social :
78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
70, avenue de la République
313 434 250 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE du 29/12/2020, il a été décidé :

- de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **Patrice SAMBAIN, Anne-Laure REGARD et Adrien MAIGNAN, Notaires associés.**

- de nommer en qualité de Gérant, M. Adrien MAIGNAN, demeurant 24, rue du Blossier, 78410 AUBERGENVILLE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
106912

AGCI

SASU au capital de 10 000 Euros
Siège social :
78670 VILLENES-SUR-SEINE
8, allée Frantz Schubert
879 284 024 R.C.S. VERSAILLES

Par décision du 12 avril 2021, le Président, associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 407, rue Montamets - 78630 Orgeval, à compter du 12 avril 2021.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES
106908

Transfert du siège social

SCI MARTIN Y JUNCAL

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 78740 VAUX-SUR-SEINE
108, rue du Temple
798 478 418 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une délibération en date du 15 avril 2021, l'A.G.E. a décidé de transférer le siège social au 9, rue du Puits, 78290 CROISSY-SUR-SEINE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de VERSAILLES.
Pour avis, La Gérance.

106721

RESO

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 78530 BUC
31-41, rue Fourny
531 009 694 R.C.S. VERSAILLES

D'une décision de l'AGE du 08/04/21 et d'une décision du Président du 19/04/21, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 45 000 € pour être porté de 5 000 € à 50 000 €, par émission de 4 500 actions nouvelles. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
106789

Le JSS est à votre disposition
du lundi au vendredi

de 09h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

SCI DU 39 RUE DE PARIS

Société Civile
au capital de 900 000 Euros
Siège social : 78550 HOUDAN
39, rue de Paris
489 632 315 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/04/2021, il a été décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 13/04/2026.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
106816

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/03/2021, enregistré à VERSAILLES le 07/04/2021, dossier 2021 00009819, référence 7804P61 2021 A 01112,

La société PRESTACARE, société par actions simplifiée au capital de 38 000 Euros, dont le siège social est situé 29, route du Roi 78290 CROISSY-SUR-SEINE, immatriculée sous le n°527 782 023 RCS Versailles, a cédé à :

La société EDITION ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS, société par actions simplifiée au capital de 47 500 Euros, dont le siège social est situé 1031, chemin de la Seyne à Bastian, 83500 LA SEYNE-SUR-MER, immatriculée sous le n°352 095 095 RCS Toulon

Un fonds de commerce d'**externalisation de frappe de comptes rendus et d'envoi de SMS de confirmation et/ou de rappel de rendez-vous dans le domaine médical** exploité 29, route du Roi, 78290 CROISSY-SUR-SEINE.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 1 Euro.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 31/03/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, chez le cédant.

106768

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Par acte authentique reçu le 12/04/2021, par Maître MAILLARD HENRY, Géraldine, notaire à AUBERGENVILLE (Yvelines), n° CRPCEN 78197 Monsieur Serge Paul Thierry PROVOST, et Madame Patricia Jeanne BERNARD, épouse PROVOST, demeurant ensemble 1, allée du Gros Chêne, (Yvelines) VERNEUIL-SUR-SEINE mariés par devant l'officier d'état civil de VERNEUIL-SUR-SEINE (Yvelines) le 19/12/2009 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle avec attribution, tel que prévu par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître MAILLARD HENRY, Géraldine susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du TGI du domicile des époux.
106758

Informations concernant les époux :

Monsieur Bruno Philippe Marie FRANCOU, cadre BTP, et Madame Dominique Marie Blanche BABEY, artiste peintre, son épouse, demeurant ensemble à LE PECQ (78230) 26 bis, avenue Kennedy.

Monsieur est né à Sainte-Colombe (69560) le 8 janvier 1959, Madame est née à BOURG-EN-BRESSE (01000) le 13 juillet 1959. Mariés à la mairie de PERONNAS (01960) le 28 juin 1986 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Michel GIRAY, notaire à Sainte-Colombe, le 21 juin 1986.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Informations concernant le changement de leur régime matrimonial :

Adjonction à leur régime matrimonial actuel d'une société d'acquêt suivant acte du 21 avril 2021 reçu de Maître Guy SCHWEITZER Notaire associé à RUEIL-MALMAISON avec clause d'attribution intégrale de la société d'acquêts au survivant.

Informations concernant les oppositions :

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront adressées, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception auprès de Maître Guy SCHWEITZER, notaire à Rueil-Malmaison.

Pour avis et mention,
Maître Guy SCHWEITZER, notaire.
106897

Suivant acte reçu par Maître Patrice BRUERA, Notaire à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960), 17, rue des Tilleuls, le 26 mars 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle de biens meubles et immeubles présents et à venir avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux entre : Monsieur Hervé Jean PASQUEREAU, retraité, né à MELUN (77000) le 20 janvier 1953 et Madame Odile Dominique CHAPUIS, retraitée, née à LA ROCHELLE (17000) le 7 décembre 1957, son épouse, demeurant ensemble à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960) 23 chemin de Ronde. Mariés à la mairie de VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960) le 13 juin 1992 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Alain MEDIONI, notaire à PARIS, le 6 mai 1992, régime non modifié depuis. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

106885

Suivant acte reçu par Maître Patrice BRUERA, Notaire à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960), 17, rue des Tilleuls, le 31 mars 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir entre :

Monsieur Francis Yves Paul Alexandre ARKWRIGHT, retraité, né à CERET (66400) le 31 décembre 1947 et Madame Dominique Colette FISCHER, retraitée, née à PARS-LES-ROMILLY (10100) le 19 février 1948 son épouse, demeurant ensemble à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960) 13 rue Paul Gauguin. Mariés à la mairie de PARS-LES-ROMILLY (10100) le 21 décembre 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, régime non modifié depuis. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
106890



**SELARL MANTES EN YVELINES
NOTAIRES**
19 Av. Franklin Roosevelt
78200 MANTES-LA-JOLIE
TEL : 01.30.63.20.20

Suivant acte reçu par Maître Jean-François DECLÉTY, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à responsabilité limitée « MANTES EN YVELINES NOTAIRES » titulaire d'un Office Notarial à la résidence de MANTES-LA-JOLIE, 19, avenue du Président Franklin Roosevelt, CRPCEN 78136, le 16 avril 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Pascal Jean Maurice OLRV, retraité, et Madame Catherine Monique Christiane BROUETTE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à MANTES-LA-VILLE (78711) 15 bis, rue du Colonel Moll.

Monsieur est né à SAINT-DIE-DES-VOSGES (88100) le 1^{er} octobre 1955.

Madame est née à CAMBRAI (59400) le 11 août 1955. Mariés à la mairie de RANTIGNY (60290) le 30 avril 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

106920



**SELARL MANTES EN YVELINES
NOTAIRES**

Avis aménagement régime matrimonial :

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Anne-Sophie GOUX, notaire à MANTES-LA-JOLIE, le 9 avril 2021,

Monsieur Francis Paul DUPORT, dirigeant PME, et Madame Laurence Anne Jacqueline LARBOUILLAT, directrice administrative, son épouse, demeurant ensemble à VERSAILLES (78000) 11, rue Saint Honoré.

Monsieur est né à MANTES-LA-JOLIE (78200) le 25 avril 1964. Madame est née à ANGERS (49000) le 5 mai 1967. Mariés à la mairie de ARNOUVILLE-LES-MANTES (78790) le 6 novembre 1993 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître LE CLAIR, notaire à SEPTEUIL (78790), le 19 octobre 1993.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Ont procédé à l'aménagement de leur régime matrimonial par l'adjonction d'une société d'acquêts à leur régime matrimonial de séparation de biens et suppression du compte des récompenses.

En application de l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, les oppositions à l'aménagement du régime matrimonial de Monsieur et Madame DUPORT, seront faites en l'Etude de Maître Anne-Sophie GOUX, notaire à MANTES-LA-JOLIE (78200), dans les trois mois de la présente publication.

106918

**AVIS
ADMINISTRATIFS**

AVIS AU PUBLIC

Commune de Davron

Enquête publique pour une procédure de déclaration du projet valant mise en compatibilité du PLU.

Par arrêté n° 2021.04.05 en date du 16 avril 2021, le Maire de Davron a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, afin de permettre la réalisation d'un projet de développement économique et agricole le long de la RD30.

À cet effet, Monsieur Gilles GOMEZ, Docteur Ingénieur Géologue, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Versailles, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Davron, du **mardi 11 mai 2021 au vendredi 11 juin 2021** aux jours et heures habituels d'ouverture

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le mardi 11 mai de 09h00 à 12h00,
- le samedi 22 mai de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 11 juin de 14h00 à 17h00.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la Mairie de Davron et ou toute correspondance pourra être adressée au commissaire enquêteur par voie postale à la Mairie de Davron, 4 bis, rue Saint-Jacques, 78810 Davron, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@davron.fr

L'adresse du site Internet sur lequel les informations relatives à l'enquête pourront être consultées est <http://www.davron.fr>.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie ainsi que sur le site internet de la Mairie à l'issue de l'enquête.
Le Maire.

106728

**ESSONNE
91**

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 02/03/2021, il a été constitué une Société Publique Locale laquelle revêt conformément aux dispositions de l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales la forme d'une Société Anonyme ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

**SOCIETE CONFLUENCE
SEINE ESSONNE ENERGIE**

Objet social : la gestion et l'exploitation coordonnée et mutualisée des deux stations d'épuration d'EXONA et d'Evry-Courcouronnes ainsi que l'acquisition et le renouvellement de tout équipement nécessaire à son fonctionnement et à l'amélioration de son impact sur l'environnement. La Société a également pour objet le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation technique et commerciale d'une installation de valorisation énergétique

des sous-produits d'épuration et plus spécifiquement de production de biométhane et de récupération de chaleur pour le chauffage de la digestion.

Siège social : 1, rue des Pavéurs, 91228 EVRY-COURCOURONNES.

Capital : 1 700 000 Euros.

Durée : 50 ans.

Administrateurs :

- M. BENGHOZI Maud, demeurant 2 Allée Perceval, 91000 Evry,
- M. BORTOLI Jacky, demeurant 4 rue des Halleverdières, 91630 Avrainville,
- M. GOMBAULT Jacques, demeurant 2 rue Pasteur, 91540 Ormoy,
- Mme MAGNE Line, demeurant 187 avenue Pasteur, 77550 Moissy-Cramayel,
- M. PIRIOU Bruno, demeurant 6 rue du Trou Patrix, 91100 Corbeil-Essonnes,
- M. PROT Pierre, demeurant 27 allée Perceval, 91000 Evry,
- M. PYOT Frédéric, demeurant 29 rue Lamartine, 91100 Corbeil-Essonnes,
- M. RIO Philippe, demeurant 5 rue des Lacs, 91350 Grigny,
- M. SEMUR Pierre, demeurant 23 rue de la Vallée, 91610 Ballancourt-sur-Essonne,
- M. SOULOUMIAC Michel, demeurant 14 rue Eugène Maintenant, 91090 Lisses,
- M. VEROIS Dominique, demeurant 1 rue des Petits Prés, 91280 Saint-Pierre-du-Perray.

Commissaires aux comptes :

- Titulaire : SEMAPHORES AUDIT, Société anonyme au capital de 200 000 Euros, ayant son siège social 20/24, rue Martin Bernard, 75013 Paris, 337 630 792 RCS de Paris.

Le Conseil d'administration du 26/03/2021 a nommé en qualité de **Président du Conseil d'administration** M. PROT Pierre et confié la Direction Générale de la société au **Président** du Conseil d'administration.

Immatriculation au RCS D'EVRY.

106818

TRANSFORMATIONS

MARCEL CONSEILS

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 91450 SOISY-SUR-SEINE
22, avenue de la Libération
831 298 781 R.C.S. EVRY

Par décision de l'associé unique le 01/04/2021, il a été décidé :

- de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts, à effet au 01/04/2021. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

- de nommer en qualité de Président M. Jean-Claude PONGI, à effet au 01/04/2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

106886

**Publiez vos annonces...
dans nos colonnes**



**FUSION
ACQUISITION**



**LOCATION
VENTE**

MODIFICATIONS

SCI VILLELOUVETTE

Société Civile Immobilière
au capital de 262 300 Euros
Siège social : 91520 EGLY
5, impasse des Meuniers
453 250 524 R.C.S EVRY

L'AGOE du 20/04/2021 a décidé de régulariser l'adresse du siège social au **5, impasse des Meuniers 91520 Egly** et de nommer en qualité de Gérant Gilles CAMATTE, demeurant 29 C, boulevard Pasteur, 94360 Bry-sur-Marne en remplacement de Bernard VALLAUD et Vincent JAMINET démissionnaires.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Avais en sera donné au RCS de EVRY.

106802

LMBAT

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 93700 DRANCY
7, rue du Colonel Fabien
749 842 837 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE en date du 01/02/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **85, rue d'Amblainvilliers - 91370 VERRIERES-LE-BUISSON**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera donc radiée du RCS de BOBIGNY et immatriculée au RCS DE EVRY.

106826

NETAXIS SOLUTIONS FRANCE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20 000 Euros
Siège social :
91140 VILLEBON SUR YVETTE
15, avenue de Norvège
Parc d'activités de Courtaboeuf
833 513 724 R.C.S. EVRY

Le 20/04/2021, l'AGE, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

106905

DISSOLUTIONS

LA FOLIE

SC au capital de 762,25 Euros
Siège social :
91440 BURES-SUR-YVETTE
3, avenue Charles Comar
408 704 856 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGE en date du 12/04/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Mme Chantal BODIN demeurant 61, rue da Igreja, CURVOS 4740 - 183, PORTUGAL, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'EVRY.

106872



AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er février 2021,

Monsieur Pierre ZARAGOZI, demeurant à YERRES (Essonne), 70, rue Paul Doumer, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pierre FORNES, Notaire au sein de la société civile professionnelle titulaire d'un office Notarial dénommé « Jérôme ADER, Sophie COMBES-BERTON, Joseph MOZZICONACCI et Sarah LASSAIGNE-GUIBAN, Notaires associés », dont le siège est à PARIS (septième arrondissement) 226, boulevard Saint Germain, le 22 avril 2021 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pierre FORNES, notaire à PARIS (75007), 226, boulevard Saint Germain, référence CRPCEN : 75001, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

106915

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1^{er} août 2018, déposé au rang des minutes de Me

Florence ROMAIN, notaire à LONGJUMEAU, suivant procès-verbal en date du 13 avril 2021, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire d'EVRY le 19 avril 2021, Monsieur Pierre Raymond COUZIC, en son vivant retraité, demeurant à LONGJUMEAU (91160) Résidence Les Coteaux – Bâtiment B18. Né à BEAUCHAMP (95250), le 7 novembre 1943. Veuf de Madame Suzanne FLEURIEU et non remarié. Décédé à ANTONY (92160) (FRANCE), le 5 février 2021, a institué pour légataire universelle : Madame Zivojka JANOSEVIC, agent de sécurité, demeurant à LONGJUMEAU (91160) Résidence Les Coteaux – Bâtiment B18.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Florence ROMAIN, notaire à LONGJUMEAU, référence CRPCEN : 91014, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'EVRY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

106812

**Insertions
& Formalités
en toute sécurité :**
formalites@jss.fr
annonces@jss.fr

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Caroline BIDEPLAN-RENAUT, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « 38 GAMBETTA NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à MASSY (Essonne), 38, rue Gambetta, le 16 avril 2021,

Monsieur Djaafar ABOUDI, sans emploi, et Madame Amina YOUNSI, ingénieur, son épouse, demeurant ensemble à MASSY (91300) 6, rue d'Australie.

Monsieur est né à BIRKHADEM (ALGERIE) le 15 décembre 1978.

Madame est née à ES-SENIA (ALGERIE) le 16 novembre 1989.

Mariés à ORAN (ALGERIE) le 13 janvier 2019 sous le régime légal français de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité algérienne. Madame est de nationalité française.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions des créanciers à ce changement de régime matrimonial pourront être faites dans le délai de trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier de justice auprès de Maître Caroline BIDEPLAN-RENAUT, Notaire, 38, rue Gambetta 91300 MASSY (Code CRPCEN : 91037) où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

106823

HAUTS-DE-SEINE

92

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte SSP du 23/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI CleS
Siège social : 12, avenue Ménélotte 92700 COLOMBES.

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un bien immobilier situé au 788, rue de Bernouville – 76550 HAUTOT-SUR-MER.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Capital social : 1 000 Euros.

Gérance :
Monsieur Olivier SCHMITT, Demeurant : 12, avenue Ménélotte 92700 COLOMBES.
Madame Catherine BALAN épouse SCHMITT, demeurant : 12, avenue Ménélotte 92700 COLOMBES.

Agrément : les parts sociales ne peuvent être cédées quelle qu'en soit le bénéficiaire qu'avec le consentement des associés représentant les 2/3 au moins du capital social.

Pour avis, La Gérance.

106930

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître BONNEAU ETIENNE, notaire au 104, avenue Albert 1^{er}, 92500 RUEIL-MALMAISON, le 11/01/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ALBO SB

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 2-4, rue Paul Héroult 92500 RUEIL-MALMAISON.

Capital : 200 €.

Gérance : ALILAT Sonia demeurant 170 bis, route de l'Empereur, 92500 RUEIL-MALMAISON.

Cession de parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

106764

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître GOUX ANNE SOPHIE, notaire au 19, avenue du Président Franklin Roosevelt 78200 MANTES-LA-JOLIE, le 13/04/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LASNE

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 20, rue Sadi Carnot, 92170 VANVES.

Capital : 900 €.

Gérance : LASNE Christian et PIEUCHOT Simone demeurant ensemble 20, rue Sadi Carnot, 92170 VANVES.

Cession de parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

106773

Aux termes d'un acte SSP du 16 mars 2021 il a été constituée une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : S.C.I. ALEXANDRE
Siège social : 20, rue Pierre Curie 92330 SCEAUX.

Capital social : 1 000 Euros.

Objet : l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, l'administration, l'exploitation et la vente de tous immeubles bâtis ou non bâtis ainsi, que l'acquisition de tous locaux à usage commercial, ou d'habitation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Gérance : M. Alexandre HADDAD demeurant 20, rue Pierre Curie, 92330 SCEAUX.

106778

Aux termes d'un ASSP en date du 01/04/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CCV IMMOBILIER

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : La réalisation d'études et conseils dans le domaine de l'immobilier et de la construction.

Siège social : 11, rue Bailly, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Capital : 10 000 €.

Présidence : MOTTE Dominique demeurant 106, chemin de Ronde, 78110 LE VESINET.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

106900

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître FARRANDO BENOIT, notaire au 34-36, rue de Constantinople 75008 PARIS, le 21/04/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI DES 5 CHEMINS

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : La propriété et la gestion, à titre civil, de l'immeuble sis SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE (CALVADOS), 14950, Les Cinq Chemins. L'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux. L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie d'hypothèque, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Siège social : 65, rue Chauveau, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Capital : 1 000 €.

Gérance : POTTIER Christophe demeurant 65, rue Chauveau 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Cession d'actions : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

106891

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/03/2021, avis de constitution de :

Dénomination sociale :

MAISON CASTEL

Forme : SASU.

Capital : 1 000 Euros.

Siège Social : 65, rue du Président Wilson – 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Objet : L'activité d'agence immobilière, de transactions immobilières et commerciales, et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini. La création, l'acquisition, la prise en gérance libre de tous établissements commerciaux, agences immobilières et autres, la location ou l'achat de tous immeubles pouvant servir de manière quelconque à l'objet social.

Présidence : Evan HADIDA demeurant au 48, allée du Jardin Anglais et Finchley 93340 LE RAINCY.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS de NANTERRE.

106848

Aux termes d'un ASSP en date du 19/04/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI IMMORENT

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, la gestion, l'administration, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens, la location en totalité ou en fraction de tout immeuble, biens et droits immobiliers.

Siège social : 35, rue de Garches, 92000 NANTERRE.

Capital : 1 000 €.

Gérance : GEATTI Stéphane demeurant 15, avenue Ossart, 92500 RUEIL-MALMAISON

Cession de parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

106829



Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités
et aux informations légales
des entreprises



MODIFICATIONS

HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY SALES AND SERVICE FRANCE SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
47-49, avenue Edouard Vaillant
490 493 293 R.C.S. NANTERRE

Par DAU du 1^{er} avril 2021, il a été décidé de modifier l'objet social pour ne conserver que l'activité de fourniture de services de support marketing et de promotion des ventes, ainsi que la mise en place de supports techniques et de formations techniques, en lien avec les produits fabriqués ou distribués par le groupe Hitachi Construction. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
RCS NANTERRE.
106855

EXTERION HOLDINGS(FRANCE) SAS

SAS au capital de 97 689 518 Euros
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
3 esplanade du Foncet
431 393 859 R.C.S. NANTERRE

Par décision unanimes des associés le 31/03/2021, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire IN EXTENSO, SAS, 26, rte de Coutances-BP 339 50350 DONVILLE-LES-BAINS immatriculée sous le n° 820 487 197 RCS Coutances, en remplacement de DELOITTE ET ASSOCIES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106845

SAS FINANCIERE DE SERVICES ET DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 24 050 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
32-36, rue de Bellevue
513 453 522 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE et des décisions du Président en date du 02/03/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 24 290 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106859

Société Civile Succession RICHARD GUINO

Société Civile
au capital de 110 982,88 Euros
Siège social : 92160 ANTONY
12, rue des Primevères
394 235 253 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une AGO du 13/06/2015, les associés ont désigné en qualité de co-gérantes : Mme Marie-Thérèse GUINO RONCHI demeurant 12, rue des Primevères - 92160 ANTONY, et Mme Adélaïde RONCHI PAUL-DUBOIS-TAINE demeurant 72, avenue Jean Jaurès - 92290 CHATENAY-MALABRY en remplacement de Mme Muriel GUINO BETBEDER-REY et de M. Michel GUINO.
Pour avis.

106822

SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS SAP

SA au capital de 14 865 000 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
1, place des Degrés Tour Voltaire
378 306 674 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations du Conseil d'administration en date du 09/03/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Administrateur M. Vincent MILLER demeurant 25, rue de Bourgogne, 75007 PARIS, en remplacement de M. Jean-Baptiste GALIEZ.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106776

PIWUH

SCI au capital de 760 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
13, boulevard Victor Hugo
847 678 133 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître ERIC DELECROIX, notaire au 24, av de la Division Leclerc, 92160 Antony, le 25/07/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 343 260 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106757

INDIGO INFRA POISSY

SA au capital de 4 202 400 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
1, place des Degrés - Tour Voltaire
411 652 555 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations du Conseil d'administration en date du 09/03/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Administrateur M. Philippe FAURE demeurant 6, avenue Jean Jaurès 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, en remplacement de M. Sébastien OBERT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106801

SCCV LES VILLAS DE L'ABREUVOIR

SCCV au capital de 1 599,95 Euros
Siège social : 92380 GARCHES
12, avenue du Maréchal Leclerc
435 356 753 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/03/2021, il a été décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 07/04/2034.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106799

AUTOBIZ

SAS au capital de 296 000 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
4, place des Vosges
Immeuble le Lavoisier
440 238 772 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/03/2021, le capital social a été réduit pour le ramener à 274 716 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106844

ILS

SAS au capital de 150 000 Euros
Siège social : 92500 RUEIL-MALMAISON
18, rue des Deux Gares
887 989 838 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions unanimes de l'associé prises en date du 27/01/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 149 000 Euros et de le porter de 1 000 Euros à 150 000,00 Euros par l'émission de 149 000 actions nouvelles d'un montant nominal d'un (1) euro chacune. L'Associé a donné au Président tous les pouvoirs et notamment pour constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

- Nommé en qualité de Commissaire aux comptes titulaire à compter de jour, la société DAUGE FIDELIANCE dont le siège social est au 38, rue Saint-Ferdinand 75017 PARIS, 302 316 674 RCS PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de NANTERRE.
106819

GANEO

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000 Euros
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
54, boulevard Rodin
518 630 066 R.C.S. NANTERRE

Par décision du 31/12/2020 l'associé unique : a désigné la SAS QOOL, société au capital de 1 000 €, ayant son siège social 1, rue de la 1^{ère} Division Française Libre - 94160 SAINT-MANDE, immatriculée au RCS de CRETEIL 849 438 395, représentée par son Président, M. PIMARD Sacha, aux fonctions de Directrice Générale en remplacement de Messieurs GUYOT Baptiste et DIETRICH Arthur, démissionnaires.
106836

NATIONAL LOTTERIES COMMON SERVICES

SAS au capital de 150 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
18-59, avenue de la Voie Lactée
791 486 228 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'un procès-verbal de la réunion du Comité des directeurs du 10/03/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Henri-Jacques HASSID demeurant 12, all Debussy, 91160 BALLAINVILLIERS en remplacement de M. André CASANOVA MATOS PRADO LYRA.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106851

SCI RAPEBACH SABY

SC au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
169, rue Lecourbe
828 407 015 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la collectivité des associés en date du 01/04/2021, il a été décidé :

- de transférer le siège social au 7, rue Desmont Dupont - 92700 COLOMBES. L'objet et la durée restent inchangés et les gérants demeurent M. Stéphane RAPEBACH et Mme Louise SABY épouse RAPEBACH.

- de modifier la dénomination sociale qui devient : SCI LES CARRELETS

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106730

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

PVEOLE 06

SAS au capital de 100 Euros
Siège social : 46320 ESPEDAILLAC
1, Hameau le Pouzarnel
844 893 834 R.C.S. CAHORS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 9/03/2021, la société « HybridSol » SAS sise 59 rue des Petits Champs 75001 PARIS - 854 031 879 RCS PARIS a été nommée en qualité de Président en remplacement de la société PVEOLE. Suivant décisions de l'Associé Unique du 07/04/2021, M. Guillaume Brunet demeurant 302A rue du Tremblay à Orgeval (78630) a été nommé en qualité de Président en remplacement de la société HybridSol. Il a été décidé également de transférer le siège social au 54 rue de Bitche - Paris La Défense 7, 92400 Courbevoie et de modifier la dénomination sociale en « ZE Energy Gièvres ». D'autre part, la société RSM France, SAS sise 26 rue Cambacérès 75008 Paris, 792 111 783 RCS PARIS a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence La société sera radiée du RCS de CAHORS et sera immatriculée au RCS de NANTERRE.
106873

SEQENS SOLIDARITÉS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ

SA d'HLM au capital de 1 286 320 Euros
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
14-16, boulevard Garibaldi
Immeuble 'be Issy'
304 537 525 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations du CA en date du 08/04/2021, il a été décidé de nommer Mme TOTH née PARNEIX Christelle demeurant 2, avenue Cantorum, 92500 RUEIL-MALMAISON en qualité de représentant permanent de l'Administrateur, HABITAT ET HUMANISME ILE DE FRANCE, en remplacement de M. François BONEU.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106869

SCI MLF

Société Civile
au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 92120 MONTROUGE
21, rue Gutenberg
394 667 117 R.C.S. NANTERRE

Par décision de la collectivité des associés le 01/04/2021, il a été pris acte du départ de M. François LORIMY de ses fonctions de gérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106847

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU 100 AVENUE DE NEUILLY

SCI au capital de 255 468,12 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
100, avenue Charles de Gaulle
444 798 912 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 25/06/2019, le capital social a été réduit à la somme de 231 693,72 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106736

**REAL FAUBOURG
HAUSSMANN SAS**

SAS au capital de 643 100 000 Euros
Siège social :
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
1, cours Michelet CS 30051
478 123 870 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 04/08/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 746 620 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106934

SIGMA 47

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social :
92127 MONTRouGE CEDEX
12, place des Etats-Unis
832 478 937 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 12/04/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président, M. Marc OPPENHEIM demeurant 37, rue Diaz, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, en remplacement de la société DELFINANCES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
106909

SCI SERNIA

SCI au capital de 184 002 Euros
Siège social : 92140 CLAMART
50, rue Kermen
452 738 636. R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une AGO du 19/12/2020, M. Serge Sarkis HAIRABEDIAN demeurant à PARIS, 15^e, 18, rue Lecourbe, a été nommé gérant en remplacement de Madame Gulriz HAIRABEDIAN, démissionnaire.

Mention au RCS de NANTERRE.
106916

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

SCI LAUREMAR

Société Civile en liquidation
Au capital de 15 000 Euros
Siège social : 92210 SAINT-CLOUD
23, boulevard de la République
434 043 329 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 08/02/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.
106767

SIMANDRINE

Société Civile en liquidation
au capital de 9 146,94 Euros
Siège social : 92110 CLICHY
3, rue Marissot
341 627 727 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 17/04/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.
106892

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2021, enregistré au SPFE de NANTERRE 3 le 15/04/2021, Dossier 2021 00051677 référence 9214P03 2021 A 02811

- la société HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY SALES AND SERVICE FRANCE SAS, société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 €, ayant son siège social situé 47-49, avenue Edouard Vaillant, 92100 Boulogne-Billancourt, RCS Nanterre numéro 490 493 293,

a vendu avec effet au 1^{er} avril 2021 à - la société HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY (EUROPE) NV, société de droit néerlandais ayant son siège social situé Siciliweg 5, 1045 AT, Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 20030174,

son activité (fonds de commerce) consistant notamment en l'achat et la vente, en France, de produits fabriqués par le groupe Hitachi et l'achat et la vente de machines d'occasion fabriquées par le groupe Hitachi ou toute autre société exploitée au 47-49, avenue Edouard Vaillant, 92100 Boulogne-Billancourt.

La vente a été consentie et acceptée moyennant le prix total définitif de 691 800 Euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix (10) jours de la dernière en date des publications légales prévues par la loi, à l'adresse du fonds : 47-49, avenue Edouard Vaillant, 92100 Boulogne-Billancourt.
106850

GRISONI & Associés

Avocats, 38, rue Beaujon - 75008 PARIS

Par acte d'avocat en date à PARIS du 13/04/2021, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement NANTERRE 3, le 14/04/2021 Dossier 2021 00051310 Référence : 9214P03 2021 A 02788 :

LA VAILLANTINE, SARL au capital de 8 000 € - Siège social : NANTERRE (92000), 202, rue Paul Vaillant Couturier - RCS NANTERRE n°824 651 749 - Représentée par Monsieur Hicham IBORK

Vendeur, a cédé à : BOULANGERIE SHAIMI, SAS au capital de 5 000 € - Siège social : NANTERRE (92000), 202, rue Paul Vaillant Couturier - RCS NANTERRE n°895 163 897 - Représentée par Monsieur Hassan SHAIMI,

Le fonds de commerce de BOULANGERIE PÂTISSERIE sis et exploité à NANTERRE (92000), 202, rue Paul Vaillant Couturier, moyennant le prix de 80 000 € s'appliquant pour 79 000 € aux éléments incorporels et pour 1 000 € aux éléments corporels.

L'entrée en jouissance et le transfert de propriété ont été fixés au 01/04/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales entre les mains de la SELARL DIDIER BERHAULT, Avocat, 374, rue de Vaugirard 75015 PARIS pour la correspondance et au fonds de commerce pour la validité.
106815

Par acte SSP en date à PARIS du 19 avril 2021, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT NANTERRE 3 le 20 avril 2021 (dossier 2021 00052154 référence 9214P03 A 02830),

Monsieur Louis ZHENG et Madame Beilei ZHENG, son épouse, demeurant : 128, boulevard Jean Jaurès - 92110 CLICHY, Monsieur Louis ZHENG étant immatriculé au RCS NANTERRE n° 794 402 800, ont cédé à Monsieur Laurent DAI, demeurant : 7, rue Paul

Corlin - 93360 NEUILLY-PLAISANCE, le fonds de commerce de BAR - DEBIT DE TABAC - LOTO - JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX, connu sous l'enseigne « LE CHIQUITO » et exploité : 128, boulevard Jean Jaurès - 92110 CLICHY, et ce, moyennant le prix de vente : 430 000 €. Jouissance : 19/04/2021. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SCP CPNC AVOCATS sis 18, rue de Marignan - 75008 PARIS, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.
106880

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/04/2021,

Enregistré au SPFE Vanves 2, le 16/04/2021 Dossier 2021 00036358, référence 9224P02 2021 A 01698,

La société GAMED PRESSING ANTONY, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, immatriculée sous le numéro RCS Nanterre 818 458 655, dont le siège social est situé 16, avenue de la Division Leclerc - 92160 Antony a vendu à :

La société BLANC COLOMBE, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10 000 €, immatriculée sous le numéro RCS Nanterre 890 233 539, dont le siège social est situé 31, rue Ernest Renan - 92130 Issy-les-Moulineaux,

Un fonds de commerce de dépôt pressing, blanchisserie, sis et exploité 16, avenue de la Division Leclerc - 92160 Antony, sous l'enseigne « Pressing Must »,

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix de 200 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 08/04/2021 à minuit.

-Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité, à l'adresse du fonds de commerce, situé 16, avenue de la Division Leclerc - 92160 Antony, et pour la correspondance, au Séquestre Juridique de l'Ordre des Avocats, Maison des Avocats - Cours des Avocats - CS 64111 - 75833 Paris Cedex 17.
106795

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

RÉGIME MATRIMONIAL

Par acte authentique reçu le 19/04/2021, par Maître LE PREVOST DE LA MOISSONNIERE-GOUT Céline, notaire à PARIS (75009) 42, rue Vignon, n° CRPCEN (75092) Monsieur Emmanuel Pierre Jacques Joseph GAUDEZ, et Madame Hélène Antoinette Anne LE DOUJET, épouse GAUDEZ, demeurant ensemble 35, rue Marcel Bontemps 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, mariés par devant l'officier d'état civil de RENNES (35000) le 24/09/1987 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Alain GOURANTON, Notaire à RENNES (35) le 17 septembre 1987, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil. Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître LE PREVOST DE LA MOISSONNIERE-GOUT Céline susnommé. En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal Judiciaire du domicile des époux.
106937

SEINE-ST-DENIS

93

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AULNAY SOUS BOIS du 16 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions

simplifiée. Dénomination : CLADERIM

Siège : 69, avenue de Mun, 93600 AULNAY SOUS BOIS. Durée : 99 ans.

Capital : 10 000 Euros. Objet : - La prise à bail de locaux industriels, commerciaux ou de bureau en vue de leur sous-location en tout ou partie, nus ou équipés.

- L'acquisition de tous biens ou droits immobiliers. - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Monsieur Jean Marc HOUVER, demeurant 69, avenue de Mun, 93600 AULNAY SOUS BOIS. La Société sera immatriculée au RCS de BOBIGNY.
106866

Par acte SSP en date du 21 avril 2021, il a été constitué une société :

Dénomination : SARL QUALITY RETOUCHE

Forme : SARL.

Capital : 750 Euros.

Siège social : 258, rue de Stalingrad, 93700 DRANCY.

Durée : 99 ans.

Objet social : Mercerie - Retoucherie - Lingerie - Bonneterie.

Gérant : Monsieur Chiranjibi SAPKOTA, demeurant : 258, rue Stalingrad - 93700 DRANCY.

L'immatriculation sera faite au RCS de BOBIGNY.
106868

Aux termes d'un ASSP en date du 14/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCMR

Forme : société civile.

Objet social : Toutes prises de participation dans des sociétés. La gestion, l'achat, la vente de ces participations par tous moyens à sa convenance.

Siège social : 7, rue Louis Blanc, 93400 ST OUEN.

Capital : 500 000 €.

Gérance : COUHE Sylvie demeurant 31, rue du Dr Léonce Basset, 93400 ST-OUEN.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.
106887

Vos devis en ligne
(constitution de sociétés,
droits de vote, etc.)

Dénomination :

NEW CLASSIC COIFFURE

Forme : SARL. Siège social : 76/78, avenue Jean Jaurès, 93700 DRANCY. Objet : Salon de coiffure, vente des produits cosmétiques. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY. Capital : 5000 euros. Gérant : Monsieur SUBRAMANIAM Mathanan demeurant au 30, avenue Hector Berlioz, 93270 SEVRAN.
106783

MODIFICATIONS

MAPPY S.A.

SA au capital de 212 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
204, rpt du Pont de Sèvres
402 466 643 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations du CA en date du 26/03/2021, le siège social a été transféré au 8, avenue Montaigne Immeuble Maille Nord - 93160 NOISY-LE-GRAND.

L'objet et la durée reste inchangés. Le président demeure M. Eric Alix. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY.
106738

SOCIAL BAR PARIS 2

SAS au capital de 100 Euros
Siège social : 75012 PARIS
25, rue Villiot
847 630 969 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 09/04/2021, le siège social a été transféré au 106, avenue Gabriel Péri - 93400 ST-OUEN.

L'objet et la durée reste inchangés. Le Président demeure la société SOCIAL BAR, SAS dont le siège social est situé 25, rue Villiot - 75012 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 818 798 738. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY.
106862

LE STUDIO

Société par Actions Simplifiée au capital de 275 000 Euros
Siège social :
93210 SAINT-DENIS-LA-PLAINE
50, avenue du Président Wilson
Bâtiment 103
602 003 568 R.C.S. BOBIGNY

L'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2021 a décidé :
- de modifier la dénomination comme suit : ROUCHON PARIS,
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : la location d'espaces et les prestations événementielles.
106943

ALLIANZ PARTNERS SAS

SAS au capital de 668 817 468 Euros
Siège social : 93400 ST-OUEN
7, rue Dora Maar
301 763 116 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 01/04/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Membre du Conseil de Surveillance M. Carsten REIMUND demeurant Guffertstrasse 33, 81825 MUNICH, ALLEMAGNE. Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
106913

ORLIS COMMERCE INTERNATIONAL

SAS AU CAPITAL DE 50 000 Euros
Siège social : 93170 BAGNOLET
228, rue Etienne Marcel
434 651 261 R.C.S BOBIGNY

Par décision de l'assemblée générale en date du 21 décembre 2020, il a été pris acte :

- de la nomination de Madame TAO, épouse NAM, Lujing, demeurant 17, allée Gabrielle d'Estrées à Paris (19^{ème}), de nationalité chinoise, en qualité de Président pour une durée illimitée, en remplacement de la société PHINANCIA (RCS 791 343 411), démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY.

Pour avis et mention, Le Président.
106752

IMI HYDRONIC ENGINEERING FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 109 204 Euros
Siège social :
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
13, rue de la Perdrix Les Flamants 8
303 845 242 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une Décision écrite du 16/04/2021, l'Associé Unique a décidé de nommer, en qualité de nouveau président, à compter du 16/04/2021, au lieu et place de Monsieur John Thomas Berggren : Monsieur Özgür Gurer, Demeurant ul. Modrzewiowa 12, 32-091, Maslomiaca - Pologne.
106793

CLÔTURES DE LIQUIDATION

FAJJ AVOCATS
18 Boulevard du Port - 95000 CERGY
Tel : 01.34.22.96.96
avocats@fajj.fr

BIENDIS

Société par Actions Simplifiée en Liquidation au capital de 1 000 Euros
Siège de la liquidation :
93430 VILLETANEUSE
8, route de Saint-Leu
879 191 971 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGO du 15/01/2021 de la Société par actions simplifiée en Liquidation, BIENDIS, ont été approuvés les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé Monsieur Claude SANANES, de son mandat de liquidateur, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. La Société sera radiée du RCS de BOBIGNY.
106824

SCI CHATELAIN

SCI en liquidation au capital de 340 100 Euros
Siège social : 93260 LES LILAS
76, rue Romain Rolland
801 889 569 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE en date du 16/04/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de BOBIGNY.
106734

ABONNEZ-VOUS

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL- DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 octobre 1991,

Monsieur Claude François MALJEAN, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-OUEN (93400) 15 bis, rue Edgar Quinet. Né à PARIS 16^e arrondissement (75016), le 19 janvier 1947. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédée SAINT-OUEN (93400) (FRANCE), le 15 mai 2019. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Grégoire HOUSSEL, Notaire Associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « ASB NOTAIRES », titulaire d'un office notarial, à la résidence d'AULNAY-SOUS-BOIS, 10, rue du Docteur Roux, le 18 mars 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Grégoire HOUSSEL, notaire à AULNAY-SOUS-BOIS, référence CRPCEN : 93018, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BOBIGNY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
106792

VAL-DE-MARNE
94

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Suivant acte reçu par Me François MARTEL, Notaire à THIAIS (94), 121, av. du Gal de Gaulle, le 12/04/2021, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : société civile.

Dénomination : **SCI ELMA**

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente à titre inhabituel de tous biens et droits immobiliers.

Siège social : 11, rue des Platanes (94320) THIAIS.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation.

Capital social : MILLE DEUX EUROS (1 200,00 EUR). Apports réalisés : en numéraire : 1 200,00 EUR.

Gérant : M. Tony MOINNEREAU demeurant à THIAIS (94320) 11, rue des Platanes.

Agrément : Toute cession est soumise à l'agrément à l'unanimité des associés sauf cession au profit d'un associé, d'un ascendant ou descendant de l'associé cédant.

Immatriculation au RCS de CRETEIL.
106765

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHOISY-LE-ROI du 15/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale :

LES FLEURS D'EMILIE

Siège social : 2, boulevard de Stalingrad, 94600 CHOISY-LE-ROI.

Objet social : L'exploitation de fonds de commerce de vente en gros et au détail de fleurs naturelles, artificielles, plantes en pot, fleurs et plantes en gros et toutes fournitures pour fleuristes, articles funéraires, compositions florales, articles de décoration, carterie, articles de jardinage en gros et au détail, bimbeloterie et accessoires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 5 000 Euros.

Gérance : Madame Florence GHAVIDEI demeurant 29, rue de Champagne 92140 CLAMART, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL.

Pour avis. La Gérance.

106720

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 16 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination :

NIEL AUTO FRANCE

Capital : 1 000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros chacune.

Siège social : 5, rue de PARIS, 94220 CHARENTON.

Objet : La société a pour objet le commerce de gros et détail de tous véhicules neufs ou d'occasions.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Co-Gérance : M. ELBAZ David demeurant 13, rue Bellanger 92300 Levallois-Perret.

Co-Gérance : M. GARCIA Nicolas demeurant 6, rue Lorraine, 92300 Levallois-Perret.

Immatriculation : au R.C.S. de CRETEIL.
106760

Aux termes d'un ASSP en date du 15/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **TTA KINE**

Forme : Société civile de moyens.

Objet social : La mise en commun de certains moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque associé.

Siège social : 6, rue du Docteur Gosselin, 94230 CACHAN.

Capital : 3 000 €.

Gérance : BOSSARD Thomas demeurant 14, rue de Montreuil 75011 PARIS ; GRELLIER Antoine demeurant 12, rue de la Végé, 75012 PARIS ; FESSARD Tom demeurant 144, rue du Maréchal Leclerc, 94410 ST-MAURICE

Cession d'actions : Clauses d'agrément.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.
106849

Découvrez notre nouveau service



DOMICILIATION

MODIFICATIONS

**SARL CABINET FAVREAU
GESTION**

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 94250 GENTILLY
2, avenue de la République,
798 375 523 R.C.S. CRETEIL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2021 il résulte que :

Le siège social est transféré du 2, avenue de la République, 94250 GENTILLY, au 40, rue de la Gare, 94110 ARCUEIL, à compter du 1^{er} avril 2021.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : CRETEIL.
Pour avis.

106917

SARL IMMO GESTION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30 000 Euros
Siège social : 94230 CACHAN
8, rue Gallieni
492 152 160 R.C.S. CRETEIL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2021 il résulte que :

Le siège social est transféré du 8, rue Gallieni, 94230 CACHAN, au 40, rue de la Gare, 94110 ARCUEIL, à compter du 1^{er} octobre 2020.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite aux RCS : CRETEIL.

106910



Société d'Avocats

57, rue du Clos Notre Dame
CS 79913

63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

KANO

SAS au capital de 2 250 000 Euros
Siège social :
94350 VILLIERS-SUR-MARNE
21 A, boulevard Jean Monnet
893 705 277 R.C.S. CRETEIL

La décision unanime des associés du 31/03/2021, a décidé ce qui suit avec effet à compter de ce jour :

Ancienne mention :

Siège social : 21 A, boulevard Jean Monnet, 94350 Villiers-sur-Marne.

Nouvelle mention :

Siège social : 11, boulevard du Pré Biollat, 74200 Anthy-sur-Léman.

En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Thonon-les-Bains.

Pour avis.

106906

HVAC CLIMATISATION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 12 000 Euros
Siège social : 94200 IVRY-SUR-SEINE
5, rue Pasteur
802 118 802 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une AGE en date du 16 avril 2021, les associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS. Le Président.
106747

GUINARD OMAJ

SCI au capital de 601 000 Euros
Siège social : 92340 BOURG-LA-REINE
70, avenue du Panorama
821 131 943 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/11/2020, il a été décidé de :

- Transférer le siège social au 10, allée BERLIOZ, 94800 VILLEJUIF, et ce, à compter de ce jour.

- Nommer en qualité de co-gérants M. Maxime GUINARD demeurant 51, rue des Merles, 33620 CEZAC, Mme Adélaïde GUINARD demeurant 35, rue des Berges, 75015 PARIS et Mme Joséphine GUINARD demeurant 26, avenue Pasteur, 91550 PARAY VIEILLE POSTE en remplacement de M. Olivier GUINARD.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L'objet et la durée restent inchangés.

Radiation du RCS de NANTERRE et nouvelle immatriculation au RCS de CRETEIL.
106788

S.C.I GREG

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 93260 LES LILAS
110, rue Saint Germain
800 569 675 R.C.S. BOBIGNY

Suivant l'AGE du 24/03/2021, il a été décidé de transférer dès le 24/03/2021, le siège social de la société au 2, avenue des Lacs - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

Objet : la gestion de patrimoine immobilier, achats ou ventes, location meublée ou non de locaux d'habitation ou de bureaux, location d'immeuble à usage industriel et commercial non équipés des moyens d'exploitation / la rénovation des immeubles et locaux acquis en vue de la vente ou location.

Durée : 99 années.
Modification de l'article 4 des statuts.
Radiation au RCS de BOBIGNY.
Nouvelle immatriculation au RCS de CRETEIL
106800

LIVCER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 543 750 Euros
Siège social : 94370 SUCY-EN-BRIE
17, avenue de la Sablière
344 809 231 R.C.S. CRETEIL

L'assemblée générale mixte du 25 mars 2021 a décidé la suppression du Conseil d'administration à compter du 25 mars 2021. Le Président du Conseil d'administration Monsieur Charles DE LIVONNIERE demeurant, 80, rue de l'Université, 75007 Paris devient président et le directeur général Madame Aude DE LIVONNIERE demeurant, 77, rue de l'Assomption, 75016 Paris n'est plus administrateur. La durée de leurs mandats est inchangée ainsi que leurs rémunérations.
106786

VALDE CONSEIL

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique
au capital de 2 000 Euros
Siège social :
94350 VILLIERS-SUR-MARNE
12, rue du 11 Novembre 1918
881 430 912 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions de l'associé unique du 9 avril 2021, il a été décidé d'étendre l'objet social à la prise de participations dans toute société L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
POUR AVIS.
106785

ECOTEC CONSEIL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 94370 SUCY-EN-BRIE
15, avenue de la Sablière
353 079 387 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une assemblée générale du 16 avril 2021, il a été :

- pris acte de la démission de M. Gunther HEESCH Président et Mme Magaly HEESCH Directeur Général et décidé de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée, en qualité de nouveau Président, Mme Isabelle HEESCH (ancien directeur général) demeurant à SUCY-EN-BRIE (94370) 20, rue des Fontaine et M. Jean-Charles FOURNY demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE (94350) 12, rue du 11 Novembre 1918 en qualité de directeur général.

Pour avis.

106727

Rectificatif à l'annonce n°105427 parue le 31/03/2021 dans le présent journal, il fallait lire adresse du nouveau siège social : LE PLESSIS-TREVISE (94420) 38, avenue Clément Ader et non 38, rue Clément Ader.
106813

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte reçu par Me Christophe BERNIER, Notaire à CHAMPIGNY-SUR-MARNE, 139, avenue Roger Salengro, le 18 mars 2021, enregistré au SDE de CRETEIL, le 29 mars 2021, Dossier 2021 00010599, référence n°9404P 61 2021 N 00656, a été cédé par :

La Société DKMI NAILS, SARL au capital de 1 000 €, sise à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), 2, avenue de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 817 643 638 et immatriculée au RCS de CRETEIL.

A : La Société MAGIC BEAUTE, SARL au capital de 2 000 €, sise à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), 2, avenue de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 890 868 847 et au RCS de CRETEIL.

Un fonds de commerce de PRESTATIONS ESTHETIQUES - SOIN DU VISAGE, SOIN DU CORPS, MODELAGE, EPILATION, MAQUILLAGE - DE MANUCURE - DE BEAUTE DES PIEDS - DE POSE D'ONGLES AVEC VENTE DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS S'Y RATTACHANT sis à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), 2 bis, avenue de la République, lui appartenant, connu sous le nom commercial L'INSTITUT BEAUTE D'AILLEURS, immatriculé au RCS de CRETEIL, sous le n°817 643 638.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 22 000,00 € s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 17 000,00 €,

- au matériel pour 5 000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

106814

Vos devis en ligne sur le site :

www.jss.fr

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28 mars 1989,

Madame Marguerite Marie Jeanne MONTINI, en son vivant Retraitée, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) 92, rue Jean Jaurès. Née à PARIS 12^{ème} arrondissement (75012), le 8 avril 1929. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à MONTREUIL (93100) (FRANCE), le 3 novembre 2020.

a consenti un legs universel, Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe OLIVIER, Notaire titulaire de l'Office Notarial sis à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) 22, rue du Commandant Jean Duhaïl, le 16 avril 2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe OLIVIER, Notaire titulaire de l'Office Notarial sis à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) 22, rue du Commandant Jean Duhaïl -, référence CRPCEN : 94007, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

106781

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 septembre 2009,

Madame Odette Marie LIOVE, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Michel Georges DUPUIS, demeurant à L'HAY-LES-ROSES (94240) 20, avenue Dunois. Née à NANCY (54000), le 6 juillet 1923. Décédée à L'HAY-LES-ROSES (94240) (FRANCE), le 10 février 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par :

Maître François MARTEL, suppléant Maître Sylvain REYJAL associé de la Société Civile Professionnelle « Sylvain REYJAL », titulaire d'un Office Notarial à L'HAY-LES-ROSES, 6, rue Bourgeot, momentanément empêché, le 16 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : à l'Office Notarial de L'HAY-LES-ROSES, 6 rue Bourgeot, référence CRPCEN : 94020, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

106803

annonces@jss.fr

RÉGIME MATRIMONIAL



Maître Aurore TRIBOULET
Notaire
159 rue Paul Vaillant Couturier
94140 ALFORTVILLE
Tél : 01.41.79.77.08
Fax : 01.43.75.83.28
Email : aurore.triboulet@paris.notaires.fr

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Par acte authentique reçu par Maître Aurore TRIBOULET, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à ALFORTVILLE, 159, rue Paul Vaillant Couturier, CRPCEN 94061, le 16 avril 2021,

Monsieur Joris Jérémie BOUGES, ingénieur en informatique, et Madame Shannon Leslie DURKIN, vendeuse, son épouse, demeurant ensemble à ALFORTVILLE (94140) 91, rue Marcein Berthelot.

Monsieur est né à PARIS (75013) le 9 juin 1987, Madame est née à PLYMOUTH, État du Michigan (ETATS-UNIS) le 13 septembre 1986. Mariés à PLYMOUTH, Comté de Wayne, État du Michigan, (ETATS-UNIS) le 7 mai 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, les époux déclarant que leur première résidence habituelle après le mariage se situe en France.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Ont déclaré adopter le régime de la séparation de biens, tel que prévu par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître Aurore TRIBOULET.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal Judiciaire du domicile des époux.

106796

Suivant acte reçu par Maître Julie DAUDON, notaire associé de la société par actions simplifiée « BSL NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à BOISSY SAINT LEGER (Val de Marne) 3bis, rue de Paris, CRPCEN 94021, le 19 avril 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale ou moitié pleine propriété et moitié usufruit et préciput sur la résidence principale entre : M. Hervé FOURNASSON, né à BOIS-COLOMBES (92270) le 13 mai 1959, et Mme Marie-Claire MENAUGES, GOURDON (46300) le 6 janvier 1966, son épouse, demeurant ensemble à BOISSY-SAINT-LEGER (94470) 4 place de la Peupleraie Résidence Angevine 3. Mariés à la mairie de BOISSY-SAINT-LEGER (94470) le 6 juin 1998 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

106827

Publiez vos annonces...

OFFRE DE SERVICE



Suivant acte reçu par Maître Katia SALMON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « PETIOT & PRONNIER-COMY », titulaire d'un Office Notarial à MAISONS-ALFORT, 155-157, avenue du Général Leclerc, CRPCEN 94022, le 16 avril 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Pascal Frédo FONTAINE, fonctionnaire au ministère de la Justice, et Madame Annie WANG CHIH PING, civil au ministère de la Défense, son épouse, demeurant ensemble à MAISONS-ALFORT (94700) 79, rue de Vincennes.

Monsieur est né à SAINT-PIERRE (97410) le 1^{er} décembre 1973, Madame est née à ADDIS ABEBA (ETHIOPIE) le 22 septembre 1972.

Mariés à la mairie de DJIBOUTI (DJIBOUTI) le 3 juin 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

106896

VAL D'OISE



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 22/04/2021, il a été constitué une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI BOUHRIA
Objet social : Acquisition, vente, administration, gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers.
Siège social : 73b, rue De Paris, 95400 Villiers-le-Bel.
Capital : 1 000 €.
Durée : 50 ans.

Gérance : M. BOUHRIA Farid, demeurant 3, rue Lacedpede, 93800 Epinay-sur-Seine.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
106922

Suivant un acte ssp en date du 12/04/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination : ESTHY ENGHEN
Siège social : 8, Bvd D'ormesson, 95880 ENGHEN-LES-BAINS.
Capital : 1 000 €.

Activités principales : institut de beauté, esthétique, maquillage permanent.
Durée : 99 ans.

Président : M. AHAMOE Arnold 17, rue De Paris, 93800 EPINAY-SUR-SEINE.

Cession d'actions : Libre entre associés & soumise à agrément si autres cas.

Exercice du droit de vote : Une action égale une voix.

Conditions d'admission aux assemblées : Une action égale une voix.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
106711

Suivant acte ssp en date à PARIS du 26/03/2021, il a été constitué une Société par actions simplifiée à associé unique :

Dénomination sociale : SASU NTDM
Siège social : 89, rue de Paris, 95500 GONESSE.

Capital : 1 000,00 Euros.
Objet : - Toutes intermédiations et commissionnements commerciaux, apporteurs d'affaires et prestations de services aux entreprises et aux particuliers, sur tous produits et services non réglementés.

Durée : 99 années.
Président : Monsieur PIMENTA Nicolas, demeurant 89, rue de Paris, 95500 GONESSE.

Cession d'actions : Les actions sont librement transmissibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.
Immatriculation au RCS de PONTOISE.
Le PRÉSIDENT.
106739

Suivant un acte ssp en date du 26/01/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination : CARROSSERIE DURAND
Sigle : Carrosserie DURAND
Nom commercial : CARROSSERIE DURAND
Siège social : 249, Bid Des Aviateurs Alliés, 95610 ERAGNY.
Capital : 500 €

Activités principales : enlèvement, achat, vente, réparation, épaviste, dépannage de tous véhicules neufs, d'occasion, pièces détachées, en France et à l'étranger.
Durée : 99 ans.

Président : M. BOULOUSSA Saad 5, rue Du Cimetière, 95870 BEZONS.

Cession d'actions : Soumise à agrément.
Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIX.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
106718

Suivant un acte ssp en date du 29/03/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination : SEAL CONSEILS
Nom commercial : SEAL CONSEILS
Siège social : 179, rue Henri Barbusse 95100 ARGENTEUIL.
Capital : 200 €.

Activités principales : conseils, créations, dissolutions et saisies informatiques, ainsi que toutes activités annexes ou connexes à l'objet social.
Durée : 99 ans.

Président : Mme HAIMOUDA LAILA 1 Citée Des Belles Vues, 95870 BEZONS.
Immatriculation au RCS de PONTOISE.
106744

Suivant acte authentique du 21/04/2021 avis de constitution d'une SARL :

I.L.M. propriété
Capital : 1 000 €.

Objet : Gestion, administration de biens et droits immobiliers.

Siège social : 31, av Charles de Gaulle Pavillon I2, 95160 MONTMORENCY.
Gérance : Zouhaier GRISSA demeurant 8, av Sainte-Barbe, 95230 Soisy-sous-Montmorency.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.
106863

Par acte ssp en date du 21/03/2021, il a été constitué une SARL :

Dénomination : SOGEBAT
Siège social : 2, place Courbet, 95120 ERMONT.
Capital : 10 000 €.

Activités principales : peinture, ravalement, rénovation, revêtement et tous corps d'état.

Durée : 99 ans.
Gérance : M. MEHRI Rached 2, place Courbet, 95120 ERMONT.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
106759

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Martin BEUZELIN, Notaire associé à ROUZIERES DE TOURAINE (Indre et Loire), 19 bis, rue du 11 novembre 1918, le 22 avril 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour **objet :** l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La **dénomination sociale** est :

SCI VAN INVEST

Le **siège social** est fixé à : VAUREAL (95490), 38, rue des Sarments.

La société est constituée pour une **durée** de QUATRE VINGT-DIX-NEUF (99) années.

Le **capital social** est fixé à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR).

Monsieur Vasily NEDELKU et Madame Anna MINCEVA son épouse, apportent chacun la somme de 600 Euros, entièrement libérés.

Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Les **gérants** de la société sont : Monsieur Vasily NEDELKU demeurant VAUREAL (95490) 38, rue des Sarments et Madame Anna NEDELKU-MINCEVA, demeurant VAUREAL (95490) 38, rue des Sarments.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE.

Pour avis, Le notaire.

106931

Par acte ssp en date du 09/04/2021, il a été constitué une SARL :

Dénomination : GLOBAL DECO CONCEPT
Siège social : 33, rue Lavoisier, 95220 HERBLAY.
Capital : 1 000 €.

Activités principales : peinture, carrelage, revêtement de sol, menuiserie, platerie, nettoyage.

Durée : 99 ans.
Gérance : M. DZIERZEK Andrzej Jan 8, rue Des Chardonnerets, 92160 ANTONY.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
106712

Par acte S.S.P. en date du 15.03.2021, il a été constitué une S.A.R.L. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CTM
Objet social : ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT ACHAT VENTE LOCATION NEGOCE DE TOUTS PRODUITS MATERIAUX ET MATERIEL.

Siège social : 35 rue de MALLEVILLE 95880 ENGHEN-LES-BAINS.
Durée : 99 ans.

Capital : 4 000,00 Euros.
Gérance : M. KARAKAYALI AHMET Demeurant au 30B, rue de La GARE 92320 CHATILLON.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
106719

Suivant un acte ssp en date du 12/04/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination : THERMO-BILAN
Siège social : 15, rue Des Bleuets 95100 ARGENTEUIL.
Capital : 4 000 €.

Activités principales : bilan énergétique.

Durée : 99 ans.
Président : Mme MOHMOUH LAILA 15, rue Des Bleuets, 95100 ARGENTEUIL.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
106715

Par acte SSP en date à BEAUCHAMP du 10/03/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SARL.
Dénomination :

JB LUX AUTO SARL

Siège : 200-208, Chaussée Jules César 95250 BEAUCHAMP.
Objet : Achat, vente et location de véhicules.
Durée : 99 ans.
Capital : 1 000 Euros.
Gérance : M. Frédéric JENNY, demeurant 57, avenue Anatole France 95250 BEAUCHAMP et M. Philippe BEST demeurant 72, rue du Presbytère, 02200 BILLY-SUR-AISNE, assurent la gérance.
 Immatriculation de la Société au RCS de PONTOISE.
 106809

Par acte ssp en date du 19/03/2021, il a été constituée une SARL
Dénomination :

SARL YAHWEH-JIREH TRANS

Nom commercial : SARL YAHWEH-JIREH TRANS
Siège social : 44-48, rue De Paris, 95350 ST-BRICE-SOUS-FORET.
Capital : 1 800 €.
Activités principales : transport routier de marchandises - déménagement.
Durée : 99 ans.
Gérance : M. VOLCY JEAN SONY 44-48, rue De Paris, 95350 ST-BRICE-SOUS-FORET.
 Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 106740

Par ASSP du 25/03/2021, il a été constitué une EURL dénommée :

LIVRAISON EXPRESSE 92

Siège social : 145, rue Jean Jaurès 95400 Arnouville.
Capital : 5 000 €.
Objet : service de restauration à emporter et sur place avec service à table, sans vente d'alcool.
Gérance : M. Mohammed Admi, 145, rue Jean Jaurès, 95400 Arnouville.
Durée : 99 ans.
 Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 106745

TRANSFORMATIONS

"INJECTION PLASTIQUE SERVICE"

SARL au capital de 61 000,00 Euros
Siège social : 95200 SARCELLES
 7, rue du fer à cheval
 434 157 756 R.C.S. PONTOISE

Suivant décisions de l'associé unique en date du 20/04/2021, il a été décidé :

- de transformer la société en Société par actions simplifiée, cette modification n'a entraîné ni la création d'une nouvelle personne morale, ni la modification de la durée, ni du capital social, **Agrément** : les cessions de l'associé unique sont libres, chaque action donne droit au vote,
 - de nommer en qualité de **Président** de la société sous sa nouvelle forme la SARL « HPMI », sise 8, allée de la Vénérie Montaby 60128 Mortefontaine, 811 823 988 RCS Compiègne,
 - de modifier l'objet social qui consiste désormais aux activités suivantes : « l'injection plastique et l'injection zamak ».
- 106732

MODIFICATIONS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

CVS CONSTRUCTIONS.

SARL au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 95780 HAUTE-ISLE
 3 LES ILES VOLANTES
 823 427 026 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2021, les associés ont décidé, à compter du 15 avril 2021, de transférer le siège social à RD 983 - Domaine du Grand Charme, 78440 Fontenay-St-Pere.
 Radiation du RCS de Pontoise et immatriculation au RCS de Versailles.
 106733

LA BONNE TRADITION DE SANNOIS

SAS capital de 1 000 Euros
Ancien siège social : 95870 BEZONS
 13 bis, rue Danielle Casanova
Nouveau Siège social : 95110 SANNOIS
 Place du Poirier Baron
 893 732 248 R.C.S. PONTOISE

Par procès-verbal d'une AGE des associés du 1^{er} mars 2021, il a été décidé de transférer le siège social de BEZONS (95870) 13 bis, rue Danielle Casanova à SANNOIS (95110) Place du Poirier Baron à compter du 1^{er} mars 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.
 106756

SCI B.M.S.

SCI au capital de 300 Euros
Siège social :
 77177 BROU-SUR-CHANTEREINE
 Résidence le Chante Clair
 451 423 438 R.C.S. MEAUX

Par AGE du 08/03/2021 il a été décidé de transférer le siège social au 13, rue du Docteur Leray, 95100 ARGENTEUIL.
Gérance : M. Mounir BOUABDEN demeurant 13, rue du Docteur Leray, 95100 ARGENTEUIL.
 Radiation du RCS de MEAUX et immatriculation au RCS de PONTOISE.
 106713

"SCI CHANY"

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège : 93450 L'ILE-SAINT-DENIS
 18 bis, rue Mechin
 SIREN 443 915 061 R.C.S. BOBIGNY

Les associés de la « SCI CHANY », durée jusqu'au 09/09/2037, objet : location, achat, vente, bien immobiliers, ont décidé aux termes d'une AG du 08/04/2021 de transférer le siège social à SAINT-BRICE-SOUS-FORET (95350), 1, avenue du Général de Gaulle, et de modifier l'article 4 des statuts.
 Mention : RCS BOBIGNY et PONTOISE.
 106904

SAINT BRICE DISTRIBUTION

Société en Nom Collectif
 au capital de 2 306 900 Euros
Siège social :
 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET
 105, rue de Paris
 513 903 906 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de décisions en date du 8 mars 2021, l'associé unique a constaté la cessation des fonctions de co-gérant de Monsieur Franck Fras à cette même date.
 106925

MKHBAT

SARL au capital de 8 000,00 Euros
Siège social :
 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
 150, avenue du Général de GAULLE
 521 960 518 R.C.S. CRETEIL

Par AGE du 01/03/2021, il a été décidé : De transférer le siège social au sis 53 bis, route de Pontoise, 95100 ARGENTEUIL à compter de ce jour.
Gérant : Monsieur DIF Hakim demeurant au sis 28, rue Rouget de l'Isle, 95390 SAINT-PRIX.
 Radiation du RCS de CRETEIL, Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 106725

SMJ BATIMENT

SAS au capital de 1 500 Euros
Siège social :
 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES
 47, rue De La Halte
 890 922 156 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 31/03/2021 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : travaux de finitions, rénovation intérieure, entretien et nettoyage des bâtiments et immeubles
 Modification au RCS de PONTOISE.
 106742

ARDEX FRANCE

SAS au capital de 300 000 Euros
Siège social : 95500 GONESSE
 5, rue Pierre Salvi
 572 133 296 R.C.S. PONTOISE

Par décision du président le 31/12/2020, M. Mathias CHENAL demeurant 107, rue Paul Vaillant Couturier, 92300 LEVALLOIS-PERRET, a été nommé en qualité de directeur général.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.
 106748

N C S PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES

SAS au capital de 7 000 000 Euros
Siège social : 95470 FOSSES
 Rue de la Cartoucherie Surveilliers
 319 427 399 R.C.S. PONTOISE

Le 20/04/2021, le comité de gestion a nommé DG, en remplacement de Stéphane NANCY, Guillaume COLLIAUX, demeurant rue de la Prairie, 76970 Motteville.
 106755

FS COIFFURE

SASU au capital de 500 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
 38, rue Careme Prenant
 890 327 570 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 01/03/2021, il a été décidé de nommer nouveau président M. FAYCAL CHERIDI demeurant 129/131, avenue Du Colonel Fabien, 94800 VILLEJUIF à compter du 01/03/2021 en remplacement de M. HAMANI RAYANE démissionnaire
 Mention au RCS de PONTOISE.
 106716

ALRO

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social :
 95140 GARGES-LÈS-GONESSE
 45, rue des Chasseurs
 809 753 999 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 19/04/2021 a transféré le siège au 6, rue du Château d'Eau, 95190 GOUSSAINVILLE. RCS PONTOISE.
 106762

SCI ROMAGA

SCI au capital de 230 000 Euros
Siège social :
 95320 SAINT-LEU-LA-FORÊT
 2, rue de la Forge
 533 679 247 R.C.S. PONTOISE

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/04/2021, il a été décidé de nommer Mme TOROVANDERIAN Magali demeurant 17, rue Pierre Brossolette 95600 EAUBONNE en qualité de Co-Gérant à compter du 12/04/2021.
 Modification au RCS de PONTOISE.
 106877

GÉRANT

LABEL'FRITE PARIS

SARL au Capital social de 9 800 Euros
Siège social :
 95700 ROISSY-EN-FRANCE
 11, avenue Charles De Gaulle
 851 559 302 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2020, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : à compter du 18 décembre 2020, - Monsieur Vincent BALIKDJIAN démissionne de ses fonctions de gérant, en sorte que la société sera gérée par Monsieur Eric FAVERDIN et Monsieur Grégory AZNAR tous deux étant d'ores et déjà co-gérants. Mention sera portée au RCS de PONTOISE.
 Pour avis, la Gérance.

106717

DISSOLUTIONS

GLORIA

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95130 FRANCONVILLE
 146, rue du Plessis
 877 821 439 R.C.S. PONTOISE

Par décisions de l'AGE du 15/03/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Madame OSSASSE Bijou demeurant 27 ter, Grande Rue - 95370 Franconville et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés à l'adresse de liquidateur.
 Mention en sera faite au RCS de PONTOISE.
 106743

ATILIOM

SARL en liquidation
 au capital de 4 000 Euros
Siège social : 95260 MOURS
 8, rue du Port
 511 076 671 R.C.S. PONTOISE

Aux termes des délibérations en date du 30 novembre 2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2020, et sa mise en liquidation amiable.
 Elle a nommé en qualité de Liquidateur M. Laurent DUGACEK demeurant 8, rue du Port - 95260 MOURS.
 Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.
 106852

Votre annonce légale de constitution en 5 minutes chrono :
www.jss.fr



Transmettez vos annonces :

annonces@jss.fr

CLÔTURES DE LIQUIDATION

GOLDEXO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 95800 CERGY
18, boulevard de la Paix
Immeuble Buroplus 01-BAT 1
799 383 872 R.C.S. PONTOISE

Par l'Age du 31/12/2020, les associés ont également approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidations, au 31/12/2020.

La société sera radiée au RCS de PONTOISE.

106714

LINKI CONSULTING

SASU en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social :
95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
2, avenue des violettes
831 116 421 R.C.S. PONTOISE

Par décision du 10/02/2021, l'associé unique statuant au vu du rapport du Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation au 30/06/2020 ; donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30/06/2020.

Mention au RCS de PONTOISE.

106735

CLOTURE DE LIQUIDATION

C.E.E.D TRANSPORTS

SARL en liquidation
au capital social de 3 000 Euros
Siège social : 95580 MARGENCY
17, allée Julien Manceau
SIREN 792 576 951 R.C.S. PONTOISE

Le 31 mars 2021, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 28 février 2021.

M. DUBRISAY Emmanuel demeurant au 17, allée Julien Manceau - 95580 MARGENCY a tenu le 31 mars 2021 une assemblée de clôture au 17, allée Julien Manceau - 95580 MARGENCY.

La société sera radiée au RCS de PONTOISE

Pour avis.

106878

ATILIOM

SARL en liquidation
au capital de 4 000 Euros
Siège social : 95260 MOURS
8, rue du Port
511 076 671 R.C.S. PONTOISE

Aux termes des délibérations en date du 30 novembre 2020, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PONTOISE.

106853

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte ssp en date du 12/02/2021 enregistré à SIE de ERMONT le 16/02/2021. Bord : 2021 00003815, la société AL-MAKKAH, SAS au capital de 2 000 €, RCS 833 828 452 VERSAILLES Tacos Français, 14, Av De Stalingrad 78260 ACHERES, représentée par M. Rahman MIZANUR a vendu à la société AL MADINA, SAS au capital de 2 000 €, RCS En cours de constitution PONTOISE 17, rue De Stalingrad, 95120 ERMONT, représentée par M. Abu Bakkar Mohamed SIDDIQ, un fonds de commerce de **Restauration rapide**, sis et exploité au 17, rue De Stalingrad, 95120 ERMONT, moyennant le prix de 22 600 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 12/02/2021.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé

106741

Découvrez notre nouveau service DOMICILIATION



CESSIONS DE DROITS

GRISONI & Associés
Avocats, 38, Rue Beaujon - 75008 PARIS

Par acte sous seings privés en date à PARIS du 18/03/2021, enregistré au Service départemental de l'enregistrement ERMONT, le 13/04/2021 Dossier 2021 00007794 Référence : 9504P61 2021 A 02045 :

Monsieur Jean-Christian HOREL, Né le 11 novembre 1969 à SAINT LÔ, RCS Pontoise 433 474 855,

ET Madame Carole VARIN épouse HOREL, Née le 6 septembre 1968 à SANNONIS, RCS Pontoise 808 107 593, Demeurant à NERVILLE-LA-FORET (95590), 12, rue Saint Claude,

Ont cédé à : La société KAUFMAN et BROAD HOMES, SAS au capital de 2 247 403,41 € - Siège social : Neuilly-sur-Seine (92200), 127, avenue Charles-de-Gaulle, RCS NANTERRE n°379 445 679,

Tous leurs droits au bail de locaux dépendant d'un immeuble sis à TAVERNY (95150), 51, rue des Lilas, à compter du 18 juin 2021, à moins que le cédant ne souhaite libérer les locaux avant en respectant alors un délai de prévenance de 8 jours.

La présente cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 450 000 Euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, entre les mains de la SCP GRISONI & Associés, Maître Hélène GILLET, Avocat, 38, rue Beaujon, 75008 PARIS pour la correspondance et au lieu d'exploitation du droit au bail pour la validité.

106856

Abonnez-vous et suivez l'actualité juridique



1 AN
D'ABONNEMENT PAPIER
99 €



1 AN
D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE
55 €



JE M'ABONNE PAR...

- INTERNET** WWW.JSS.FR
- E-MAIL** ABO@JSS.FR
- TÉLÉPHONE** 01 47 03 10 10
- COURRIER** Bulletin à renvoyer au
8, rue Saint Augustin
75080 Paris Cedex 02

...ET JE CHOISIS :

- 1 AN AU JSS D'ABONNEMENT PAPIER
+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES POUR 99 € TTC
- 1 AN AU JSS D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE PDF
+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES POUR 55 € TTC

RENSEIGNEMENTS :

NOM ET PRÉNOM : _____

SOCIÉTÉ : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

E-MAIL : _____ TÉLÉCOPIE : _____

TÉL.MOBILE : _____ TÉL.PRO : _____

JE RÈGLE PAR :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPSS
- Par Carte Bleue (sur le site www.jss.fr)

Date et signature _____

Les abonnements souscrits à nos publications sont à leur échéance reconduits tacitement. Néanmoins, l'abonné peut y mettre un terme par mail : abo@jss.fr selon l'art.L.136-1 du code de commerce.



“Content
de déléguer
au JSS
mes annonces
et formalités
légales...
Il s’occupe
de tout.”

Annonces Légales

- ✓ Publication sur toute la France
- ✓ Rédaction, relecture et vérification systématique
- ✓ Devis en ligne, attestation de parution et facture immédiates pour les clients en compte

Formalités

- ✓ Formaliste attitré(e)
- ✓ Contrôle des pièces, remplissage des liasses, vérification du KBIS
- ✓ Obtention rapide du KBIS en pdf valeur probante

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

UN ACCOMPAGNEMENT DIGITAL ET HUMAIN

www.jss.fr